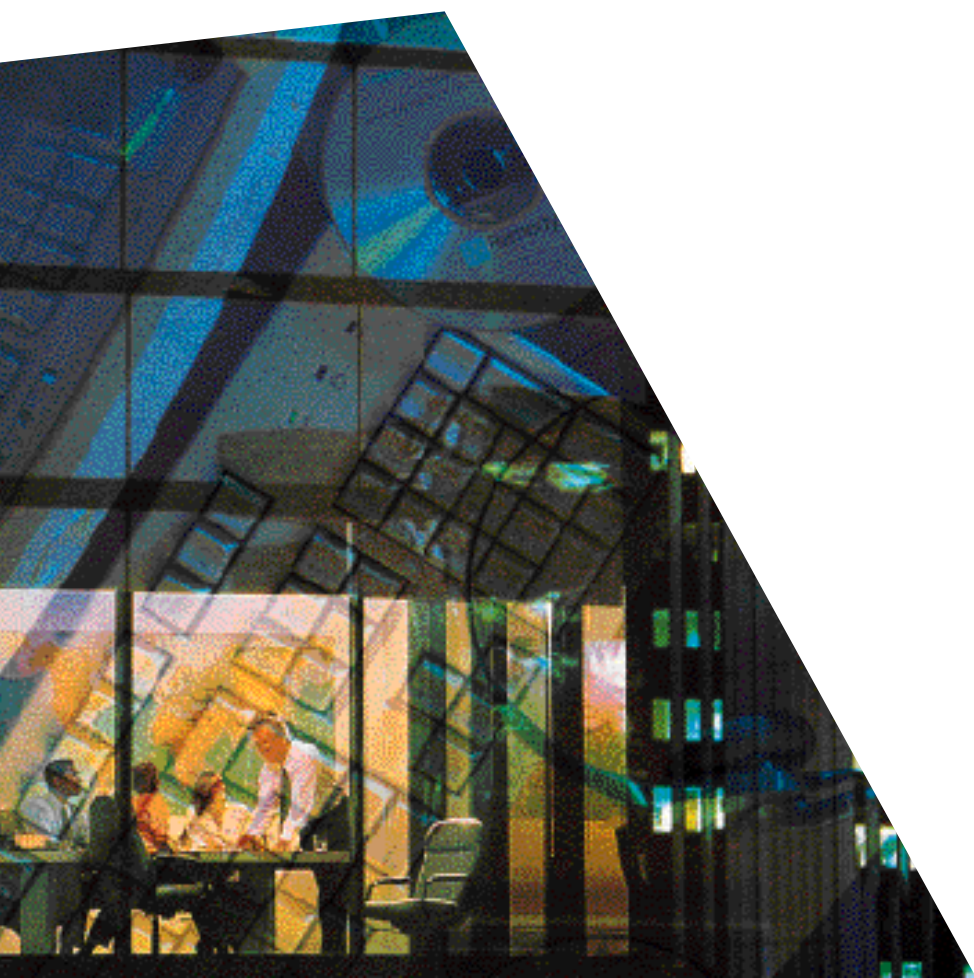




rapport annuel



1998





Sommaire

Profil de la BNP	2
Le groupe BNP : chiffres clés	3
Entretien avec Michel Pébereau	4
Conseil d'administration	8
Comité de Direction Générale	9
Organigramme du groupe	10
Banque domestique	12
Banque de proximité hors espace euro	20
Banque de grandes clientèles et marchés	24
Gouvernement d'entreprise	32
La BNP et ses actionnaires	36
Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe	44
Annexes	49
L'évolution des résultats consolidés	49
Le résultat net de la BNP SA	53
La répartition des bénéfices	53
L'évolution du bilan consolidé	54
Les capitaux propres	55
Les ratios prudentiels	56
Adaptation à l'an 2000	57
Le contrôle interne et la gestion des risques	58
L'activité des principales filiales françaises	69
Eléments financiers	73
Comptes consolidés	73
Bilan	74
Compte de résultats	76
Tableau de financement	77
Notes annexes	78
Implantations du groupe	132
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	134
Comptes sociaux	135
Bilan	136
Compte de résultats	138
Principes comptables et de présentation des états financiers	139
Compte de résultats réglementairement publiable	145
Résultats des cinq derniers exercices de la BNP SA	147
Informations relatives aux filiales et participations	148
Informations relatives aux prises de participations de la BNP SA	150
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	152
Renseignements de caractère général	154
Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	155
Table de concordance COB	156
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte	157

Profil de la BNP

Une banque de référence en France

- Un réseau de plus de 2 000 points de vente
- 34 000 collaborateurs
- 5,3 millions de clients particuliers
- 450 000 clients entreprises
- 1^{re} banque des PME : 1 PME sur 3 cliente
- Une très large gamme de services parabancaires
- Un leadership en matière d'innovation et de technologie

Un développement dans la banque de proximité hors espace euro

BANCWEST :

213 points de vente aux Etats-Unis (Côte Ouest et Hawaii)

BNPI :

Plus de 300 implantations en Afrique, Moyen-Orient, Dom-Tom

Une grande banque internationale

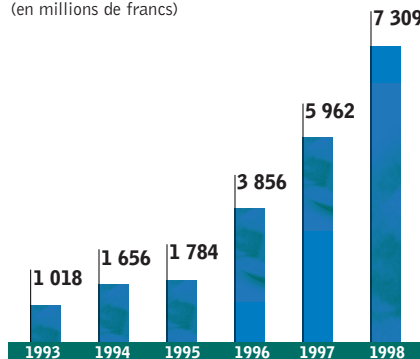
- Une présence dans 80 pays
- Banque de 89 des 100 premiers groupes mondiaux

Rating long terme du groupe BNP au 31.12.1998

Aa3	Moody's
A+	Standard & Poor's
AA-	FITCH - IBCA

Résultat net

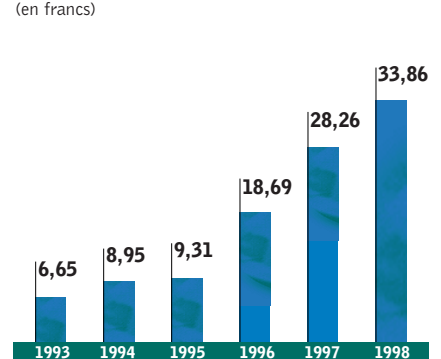
(en millions de francs)



Un résultat net, part du groupe, multiplié par plus de 7 depuis la privatisation en 1993.

Résultat net par action

(en francs)



Un résultat net, part du groupe, par action multiplié par plus de 5 depuis la privatisation.

Le groupe BNP : chiffres clés

	(en millions de francs)					(en millions d'euros)				
	1998	1997	1996	1995	1994	1998	1997	1996	1995	1994
Activité										
Total du bilan	2 130 758	2 034 871	1 861 053	1 593 723	1 452 162	324 832	310 213	283 715	242 962	221 381
Dépôts de la clientèle	773 799	717 741	638 049	578 062	523 238	117 965	109 419	97 270	88 125	79 767
Prêts à la clientèle (montants bruts)	1 013 563	929 522	834 067	786 215	771 106	154 516	141 705	127 153	119 858	117 554
Capitaux propres, part du groupe	65 115	59 040	55 552	48 642	48 160	9 926	9 001	8 469	7 415	7 342
Ratio international de solvabilité ⁽¹⁾	10,4 %	9,9 %	9,1 %	9,1 %	9,8 %	10,4 %	9,9 %	9,1 %	9,1 %	9,8 %
dont noyau dur	6,4 %	5,9 %	5,4 %	5,5 %	5,7 %	6,4 %	5,9 %	5,4 %	5,5 %	5,7 %
Résultats										
Produit net bancaire	48 315	44 066	39 502	37 708	39 311	7 366	6 718	6 022	5 749	5 993
Résultat brut d'exploitation	15 398	13 435	10 844	9 500	10 391	2 347	2 048	1 653	1 448	1 584
Coefficient d'exploitation	68,1 %	69,5 %	72,5 %	74,8 %	73,6 %	68,1 %	69,5 %	72,5 %	74,8 %	73,6 %
Résultat net d'ensemble	7 657	6 219	4 129	1 925	1 761	1 167	948	630	293	268
Résultat net, part du groupe	7 309	5 962	3 856	1 784	1 656	1 114	909	588	272	252

Effectifs	56 286 ⁽²⁾	52 420	52 762	53 600	54 469
------------------	-----------------------	--------	--------	--------	--------

Nombre d'implantations	2 725	2 645	2 585	2 575	2 511
-------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------

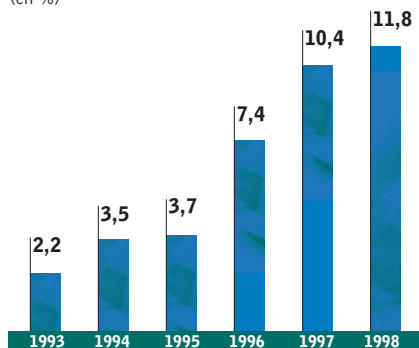
	(en francs)					(en euros)				
	1998	1997	1996	1995	1994	1998	1997	1996	1995	1994
Eléments boursiers										
Résultat net par action	33,86	28,26	18,69	9,31	8,95	5,16	4,31	2,85	1,42	1,36
Dividende net par action	9,84	7,00	5,40	3,60	3,20	1,50	1,07	0,82	0,55	0,49
Cours de fin d'année	460,20	319,90	200,80	220,90	245,50	70,16	48,77	30,61	33,68	37,43

⁽¹⁾ En 1998, le ratio international de solvabilité est calculé selon la formule actualisée pour tenir compte des risques de marché.

⁽²⁾ L'augmentation en 1998 est pour une large part due à l'intégration des effectifs de First Hawaiian Bank (3 170 personnes).

Rentabilité des capitaux propres

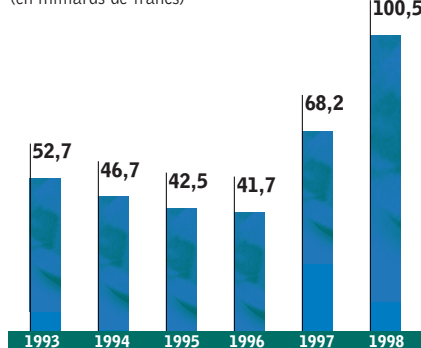
(en %)



Un ROE multiplié par plus de 5 depuis la privatisation.

Capitalisation boursière au 31 décembre

(en milliards de francs)



Une capitalisation boursière multipliée par 2 depuis la privatisation.

Le résultat 1998 que vous venez de publier est le plus élevé jamais atteint par une banque française cotée et se situe au-delà des objectifs que vous avez fixés lors de la privatisation. Comment expliquez-vous ce record ?

1998 est en effet une très bonne année pour la BNP. L'entreprise a une fois de plus dépassé les objectifs qu'elle s'était assignés, tant au niveau de son bénéfice que de son retour sur capitaux propres, qui se situe à 11,8 %. Ses équipes peuvent être fières de ces résultats acquis malgré un environnement particulièrement difficile pour certaines activités.

Le produit net bancaire du groupe a progressé de 9,6 % à 48,3 milliards de francs (7,37 milliards d'euros). Compte tenu d'une augmentation de 7,5 % des frais de gestion, le résultat brut d'exploitation (RBE) atteint 15,4 milliards de francs (2,35 milliards d'euros), en hausse de 14,6 %. Le coefficient d'exploitation s'établit à 68,1 % (contre 69,5 % en 1997).

Les dotations aux provisions sont de 7 892 millions de francs (1 203 millions d'euros), en progression de 16 % par rapport à 1997. Les résultats de cessions de participations augmentent de 31,6 % à 3 133 millions de francs (478 millions d'euros). Le bénéfice net consolidé avant impôt ressort à 10 480 millions de francs (1 598 millions d'euros), en hausse de 27,6 %, et le bénéfice net consolidé à 7 657 millions de francs (1 167 millions d'euros), en hausse de 23 %.

Le résultat net, part du groupe, s'établit ainsi à 7 309 millions de francs (1 114 millions d'euros),

en hausse de 23 % par rapport à 1997. Depuis 1993, année de sa privatisation, le groupe BNP a multiplié son bénéfice net par 7, son bénéfice par action (33,86 francs, soit 5,16 euros) par 5.

Ce résultat traduit une accélération forte de la croissance du groupe :

- Pour la banque de proximité hors zone euro, la BNP a fusionné Bank of the West, sa filiale aux Etats-Unis, avec First Hawaiian Bank pour donner naissance à BANCWEST, un groupe bancaire de l'Ouest américain de 213 agences dont elle est, avec une participation de 45 %, l'actionnaire de référence. De même, elle a porté à plus de 97 % sa participation dans la BNPI qui, rappelons-le, opère en Afrique, au Moyen-Orient et dans les Dom-Tom. On peut noter également que la Banque du Caire et de Paris, dont la part de la BNP au capital a été portée de 49 % à 76 % en 1997, a été intégrée globalement en 1998.
- Pour la banque de grande clientèle et de marchés, le courtage et l'origination d'actions se sont enrichis de l'acquisition de Pasfin (Italie), Ekachart (Thaïlande), Alliance (Singapour) ainsi que des équipes de Peregrine (Grande Chine et Inde) et de Prudential Bache (Australie). Pour les activités de banque privée internationale et de gestion d'actifs, le rachat à 100 % de l'UEB va permettre de renforcer et d'optimiser le dispositif de la BNP en Suisse ; de nouvelles unités de gestion d'actifs ont été créées en Argentine, au Brésil et au Japon.

Entretien



Cette croissance se poursuit en 1999 avec le rachat à la Banque Bruxelles Lambert de sa participation dans la Société Financière pour l'Outre-Mer, la BNP détenant désormais 74 % du capital de cette société qui porte des participations dans 11 banques africaines, notamment les BICI ; en Californie, BANCWEST vient d'acquérir Sierra West Bancorp.

Ce résultat traduit aussi une amélioration profonde et continue des performances de l'entreprise dans ses diverses composantes. S'il a bénéficié de l'amélioration de la conjoncture en France, et de la forte activité des marchés d'actions, il a été obtenu malgré les turbulences des marchés financiers et la détérioration de la situation de plusieurs pays émergents qui a fait peser sur les comptes une charge importante de provisionnement.

Vous venez d'évoquer les turbulences des marchés financiers et la détérioration de la situation de plusieurs pays émergents : pouvez-vous préciser comment ont évolué en 1998 vos engagements sur ces pays sensibles et corrélativement la politique de provisionnement que vous avez fixée ?

Les engagements de la BNP ont continué à diminuer au cours de l'année dans les pays atteints par une crise financière. Hors opérations de court terme commercial, moins exposées par nature, ils atteignent 3,7 milliards de francs (0,5 milliard d'euros) pour la Russie, 3,1 milliards de francs (0,5 milliard d'euros) pour le Brésil et 18,6 milliards de francs (2,8 milliards d'euros) pour la zone sensible d'Asie, où les engagements globaux de la banque ont été fortement réduits depuis le déclenchement de la crise.

Ils ont fait l'objet en 1998 de compléments substantiels de provisions, notamment 1,9 milliard de francs (290 millions d'euros) pour la zone sensible d'Asie, 1 438 millions de francs (219 millions d'euros) pour la Russie et 871 millions de francs (133 millions d'euros) de provisions générales pour d'autres pays.

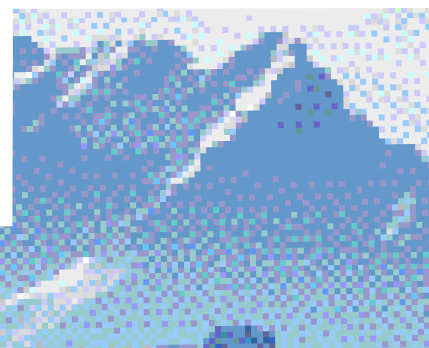
L'encours total des provisions à caractère général pour risques pays atteint 15,2 milliards de francs (2,3 milliards d'euros) à la fin de 1998, en progression par rapport à la fin de l'année 1997. Cette provision couvre largement les besoins de provisionnement résultant des mécanismes de cotation interne du groupe.

Le passage à l'euro a constitué pour les banques un défi d'une ampleur sans précédent : comment s'est effectué ce basculement à la BNP ?

La BNP a fait dès l'origine le pari de l'euro, non seulement en raison des avantages que la monnaie unique présente pour l'Europe et les Européens, mais aussi parce qu'elle est un formidable accélérateur du progrès technologique et du changement culturel dans la banque. Il représente pour la BNP bien plus qu'un grand chantier technique. Il constitue un élément essentiel de son projet d'entreprise, qui l'a conduite à repenser l'ensemble de ses gammes de produits et services à partir des clients et de leurs besoins en euros.

La BNP a achevé l'ensemble de son basculement à l'euro dans la soirée du 1^{er} janvier 1999. Lundi 4 janvier 1999, les clients entreprises et particuliers de la BNP ont pu bénéficier de la totalité des produits et services de la banque en euros, depuis un simple

avec
Michel Pébereau



paiement par carte ou par chèque, jusqu'à la souscription de l'ensemble des crédits, comptes ou produits d'épargne, personnels ou professionnels. Tous les ordres et consultations ont pu s'effectuer en euros, que ce soit dans les agences BNP ou à travers les canaux à distance tels qu'Internet, les guichets automatiques bancaires ou le téléphone.

Pendant la période de transition, les clients entreprises et particuliers pourront utiliser la BNP en euros comme ils l'entendent : entièrement, partiellement ou pas du tout.

Le passage à l'euro a démontré la capacité de la BNP à mettre en place avec succès son infrastructure technique au service de ses objectifs commerciaux. La certification ISO 9002, obtenue en février 1999, illustre la qualité de son dispositif d'exploitation informatique.

Etes-vous prêt pour l'an 2000 ?

Les équipes informatiques de la banque préparent aujourd'hui le passage à l'an 2000. Le degré d'avancement des travaux apparaît satisfaisant au 31 décembre 1998. Nous respectons le planning, avec des processus de qualification qui ont débuté et qui vont se poursuivre cette année. L'an 2000 est à mon sens une échéance très sérieuse pour les acteurs économiques en général et les banques en particulier. Nos équipes sont mobilisées pour l'aborder dans les meilleures conditions possibles.

Vous venez de prendre une initiative qui a surpris le marché, visant à rapprocher la BNP, la Société Générale et Paribas : pouvez-vous nous préciser la logique de cette initiative et ses intérêts stratégiques ?

Avec la création de l'euro, le mouvement de concentration bancaire en Europe s'est accéléré. Dans la plupart des grands pays européens — hormis la France —, de grandes opérations entre banques commerciales à réseau ont donné naissance à de puissants ensembles multimarques.

Doter la France d'un groupe bancaire de taille européenne s'appuyant sur une base nationale solide : tel est le projet de rapprochement que la BNP propose aux actionnaires de la Société Générale et de Paribas.

SBP, nom provisoire formé des initiales de la Société Générale, de la BNP et de Paribas, désigne ce nouveau groupe bancaire de dimension mondiale à base européenne.

SBP s'appuie sur plusieurs grandes enseignes de banque de proximité et dispose d'un portefeuille d'activités équilibré. Ce ne sera pas un groupe monolithique, mais un ensemble d'enseignes et de métiers partageant leurs ressources logistiques et leurs investissements, et obéissant à des exigences communes en matière de rigueur de gestion, de qualité de service et de contrôle des risques. D'emblée créateur de valeur, il constitue la meilleure réponse de

Entretien



l'industrie bancaire française aux opérations similaires réalisées ou à venir chez nos voisins de la zone euro. Cette opération est celle que le marché attend. SBP combine le meilleur des potentiels de chaque équipe dans une grande diversité de métiers. Il dispose d'un business-mix lui offrant une solidité accrue et une résistance naturelle aux aléas et aux risques.

SBP a une capacité bénéficiaire et un potentiel d'appréciation supérieurs à ceux de la BNP, de la Société Générale ou de Paribas seuls. Ce sera un titre de première qualité, donnant aux investisseurs accès à l'une des plus importantes capitalisations boursières européennes.

La création de SBP sera bénéfique pour les clients des trois établissements : elle améliore les ressources d'innovation et la qualité des services ; elle élargit les capacités du maillage mis à disposition des entreprises et des particuliers à leur rendre les services qu'ils attendent. Compte tenu de la stratégie multimarque envisagée, il n'est pas question de réduire le dispositif de points de vente dans les réseaux.

Enfin, SBP offre aux équipes la possibilité de participer à un projet ambitieux, offensif et porteur d'avenir. Fédérant métiers et marques, SBP sera respectueux de l'identité de chacun. Sa création sera un facteur de sécurité de l'emploi et de stabilité.

Mars 1999 : la BNP lance deux offres publiques d'échange sur la Société Générale et sur Paribas

Dates clés

1^{er} février : annonce de l'offre publique d'échange de la Société Générale sur Paribas.

9 mars : dépôts au Conseil des Marchés Financiers (CMF) et à la Commission des Opérations de Bourse (COB) des offres publiques d'échange de la BNP sur la Société Générale et Paribas.

16 mars : décision de recevabilité des offres de la BNP par le CMF.

29 mars : autorisation des offres par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI), visa de la COB sur les notes d'information.

31 mars : publication des notes d'information et ouverture des offres.

6 avril : rejet des offres par le Conseil d'Administration de la Société Générale et le Conseil de Surveillance de Paribas.

14 avril : visa de la COB sur les notes d'information en réponse de la Société Générale et de Paribas.

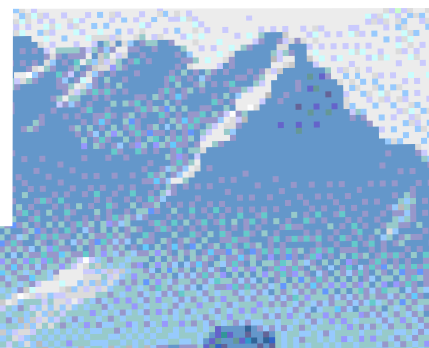
2^e quinzaine d'avril : publication des notes en réponse par la Société Générale et Paribas.

6

Entretien

7

avec
Michel Pébereau



Conseil d'administration au 1^{er} mars 1999

Michel Pébereau

Président-Directeur Général

Patrick Auguste

Cadre de la BNP

Jean-Louis Beffa

Président-Directeur Général de Saint-Gobain

Jacques Friedmann

Président du Conseil de Surveillance d'AXA

Jean Gandois

Président de Cockerill-Sambre (Belgique)

Jean-Marie Gianno

Salarié de la BNP

Philippe Jaffré

Président-Directeur Général d'Elf Aquitaine

Alain Joly

Président-Directeur Général de L'Air Liquide

Philippe Mussot

Salarié de la BNP

Lindsay Owen-Jones

Président-Directeur Général de L'Oréal

David Peake

Ancien Président de Kleinwort Benson Group plc.

Louis Schweitzer

Président-Directeur Général de Renault

René Thomas

Président d'Honneur

Jacques Henri Wahl

Conseiller du Président

Bernhard Walter

Porte-parole du Directoire de Dresdner Bank

Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES

ARTHUR ANDERSEN

représenté par

Christian Chiarasini

et Radwan Hoteit

BEFEC - PRICE WATERHOUSE

Membre de PricewaterhouseCoopers

représenté par Etienne Boris

SALUSTRO REYDEL

représenté par

Edouard Salustro

et Michel Savioz

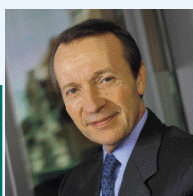
Présidents d'Honneur

Pierre Ledoux

René Thomas

Jacques Calvet

Comité de Direction Générale au 31 janvier 1999



Michel Pébereau
Président-Directeur
Général



Baudouin Prot
Directeur Général



**Georges Chodron
de Courcel**
Directeur Général Délégué



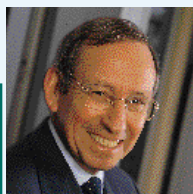
Vivien Lévy-Garboua
Directeur Général Délégué



Jacques Henri Wahl
Conseiller du Président



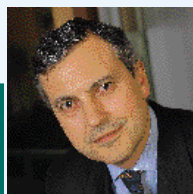
Christian Aubin
Conseiller du Président



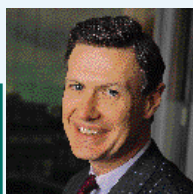
Jean-François Lepetit
Conseiller du Président,
Directeur de la Gestion
Actif - Passif



Bernard Lemée
Directeur Général Adjoint,
Directeur des Relations et
des Ressources Humaines



Alain Moynet
Directeur Général Adjoint,
Directeur des Réseaux France



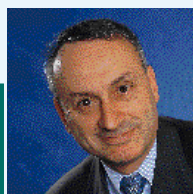
Philippe Bordenave
Directeur du Contrôle
et des Finances



Jacques Desponts
Directeur du Commerce
International



Hervé Gouezel
Directeur de l'Organisation
et des Systèmes
d'Information



Michel Konczaty
Directeur des Financements
Structurés



Marc Lavergne
Inspecteur Général

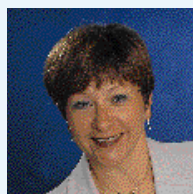
8



Pierre Mariani
Président du Directoire
de la Banexi



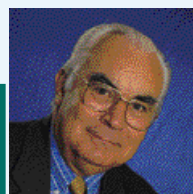
Yves Martrenchar
Directeur de Produits
et Marchés



Chantal Mazzacurati
Directeur des Marchés
Actions

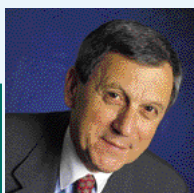


Michel Passant
Directeur des Opérations
et de l'Appui Technique

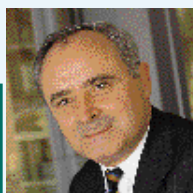


Claude Porcherot
Directeur Central
des Filiales et des
Activités Immobilières

9



Ervin Rosenberg
Directeur Central
des Grandes Entreprises



Edouard Sautter
Directeur des Risques
et des Etudes Industrielles

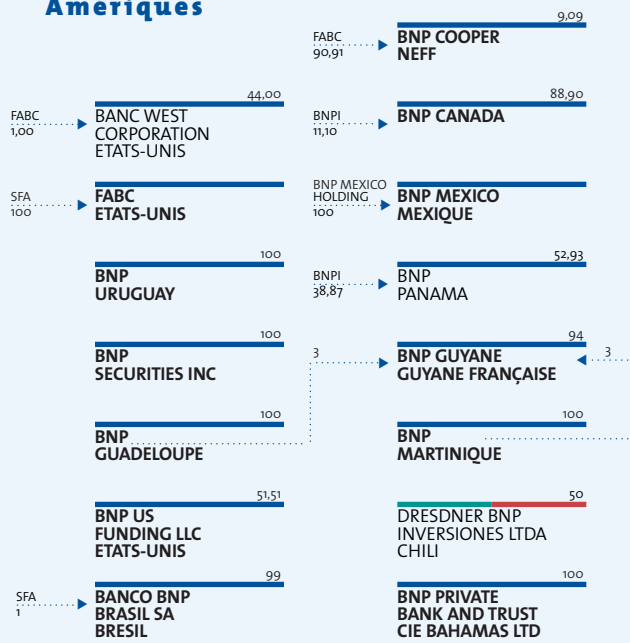


Jean Thomazeau
Directeur Risques (Banque
et Finance Internationales)

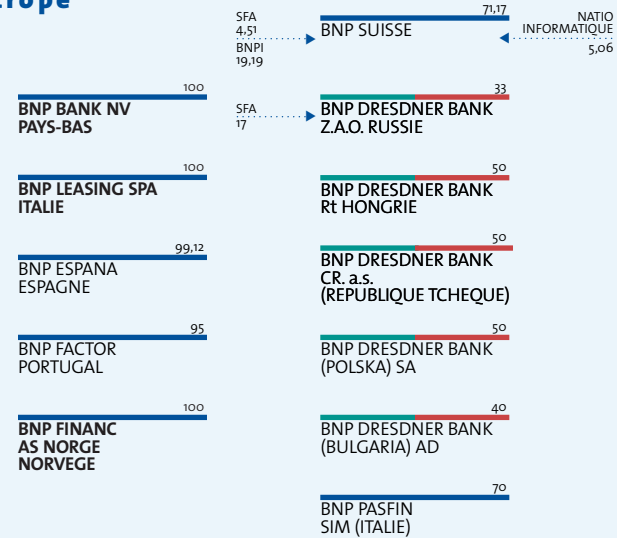


Laurent Tréca
Directeur du Développement

Amériques

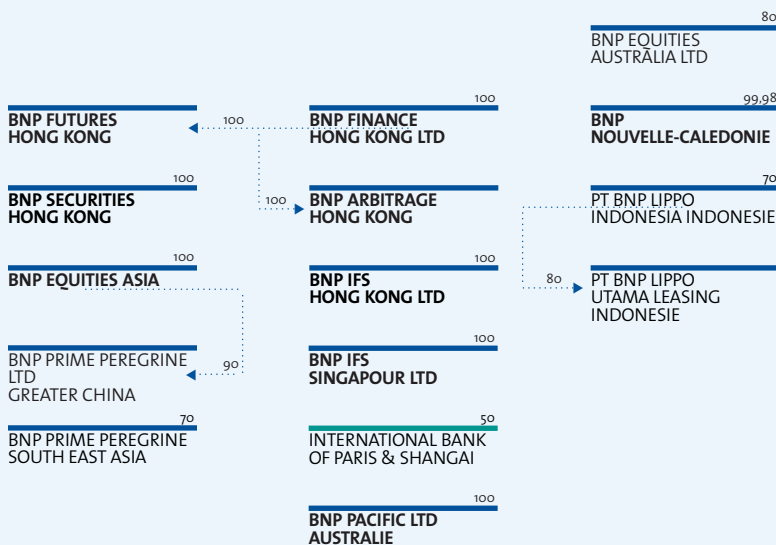


Europe

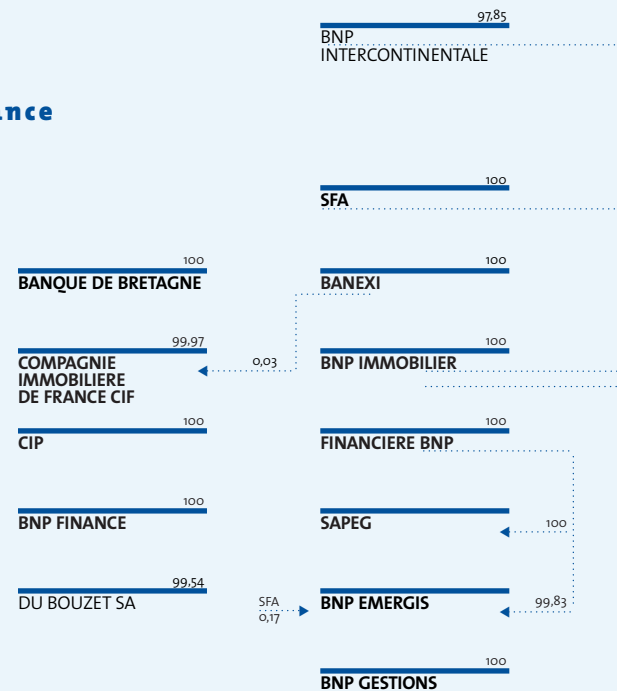


Organigramme du groupe

Asie - Océanie



France



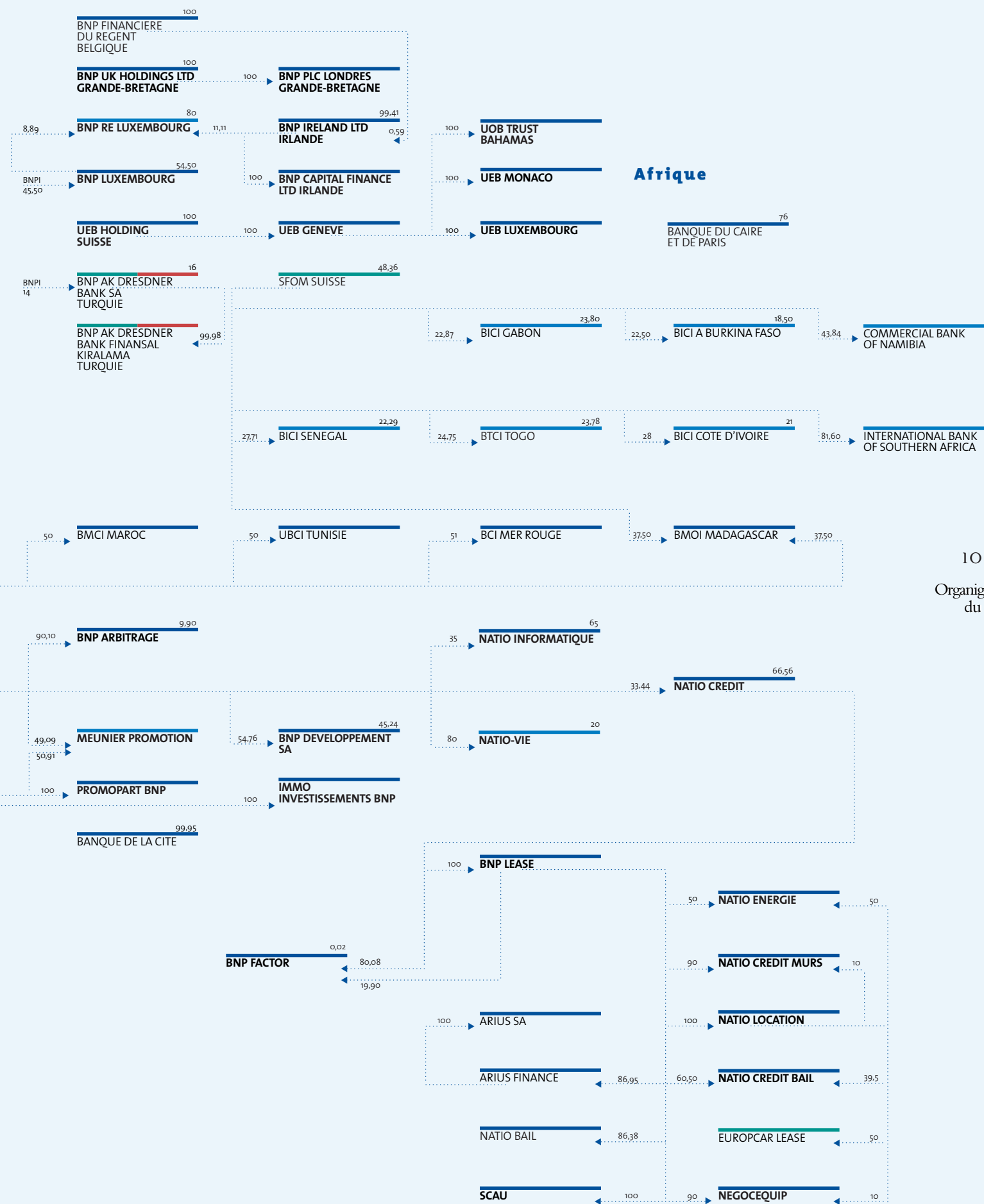
FILIALE INTEGREE GLOBALEMENT

FILIALE INTEGREE PROPORTIONNELLEMENT

PARTICIPATION MISE EN EQUIVALENCE

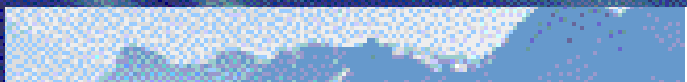
FILIALE EN PARTENARIAT AVEC LA DRESDNER BANK

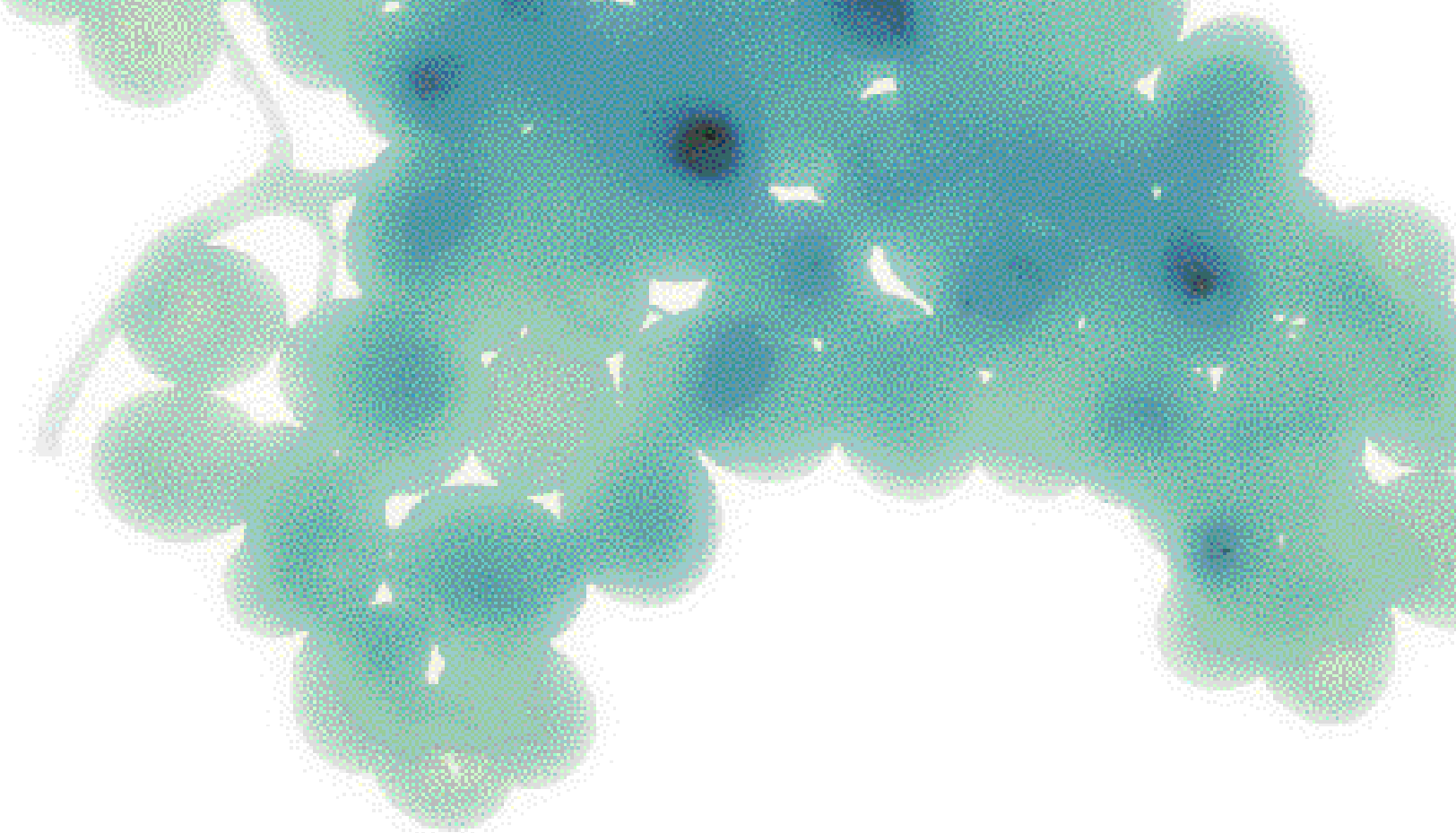
SOCIETES DETENUES A 100 % PAR LE GROUPE BNP DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT





Banque domestique





	Produit net bancaire		Frais de gestion		Revenu brut d'exploitation	
	MdF	variation	MdF	variation	MdF	variation
Réseau France	22,5	+ 2,2 %	18,2	- 0,3 %	4,3	+ 14,8 %
Filiales France	2,6	+ 2,7 %	1,3	+ 1,6 %	1,3	+ 3,7 %
Total banque domestique	25,1	+ 2,3 %	19,5	- 0,2 %	5,6	+ 12,0 %

12
Banque domestique

13

Contexte économique

Amorcée dès 1997, la reprise de la croissance économique s'est confirmée en 1998, pour atteindre environ 3 % sur l'ensemble de l'année. La progression sensible du pouvoir d'achat des ménages a permis une augmentation de la consommation avec un taux d'épargne stable. L'inflation s'est située au niveau le plus faible de l'après-guerre : 0,3 % en croissance annuelle. Les taux d'intérêt ont baissé de plus de 1 % à court terme comme à long terme. Les taux administrés ont été réduits pour leur part au mois de juin, mais dans une moindre mesure, et sont anormalement élevés en termes réels.

Dans ce contexte, la demande de crédits a progressé de 4,5 %. La baisse des taux, notamment, a incité les particuliers à accroître leur recours aux crédits à l'habitat. Les placements dans les produits bancaires et dans les produits d'épargne contractuelle (Livret A, Plan d'Épargne Logement, Plan d'Épargne Populaire, Codevi...) ont connu un certain tassement au profit des placements financiers. Malgré une volatilité accrue des cours, l'activité boursière a enregistré des volumes de transactions exceptionnels.



Un résultat en nette progression

La Banque Nationale de Paris a enregistré une croissance soutenue de ses activités et de ses résultats en France. L'encours des crédits du réseau a atteint 409 milliards de francs en moyenne sur l'année, ce qui représente une part de marché de 10,7 %. Les ressources totales comprenant les dépôts, les actifs gérés et l'assurance-vie se sont élevées en moyenne à 691 milliards de francs, soit une part de marché de 7,3 %.

Même si les marges sur crédit ont pu être légèrement accrues, la baisse des taux d'intérêt continue de peser sur la valeur ajoutée de transformation des ressources à vue. Néanmoins, le produit net bancaire a progressé de 2,3 %, pour atteindre

25,1 milliards de francs. Cette performance provient de la forte hausse des commissions (+ 7,1 %), conséquence des réussites commerciales obtenues par la banque sur les nouveaux produits offerts à la clientèle, les services innovants à valeur ajoutée et le développement de nouveaux canaux de distribution. Les efforts de productivité et de maîtrise des coûts entrepris depuis plusieurs années ont été poursuivis et ont permis à nouveau de contenir les frais généraux et de réduire le coefficient d'exploitation (74,3 %). Enfin, la diminution des provisions pour risques de crédit résulte tant de la politique constante de maîtrise des risques que de l'amélioration de la conjoncture en France.

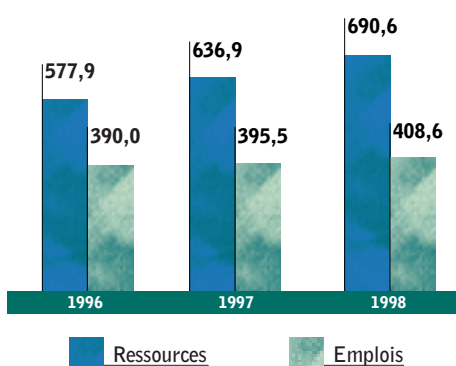
Crédits

Le réseau BNP a accru sa distribution de crédits en 1998, tant auprès des entreprises que des particuliers. La reprise des investissements des entreprises a particulièrement influencé l'évolution du crédit-bail mobilier : le réseau a apporté un volume de production nouvelle de 3,3 milliards de francs à BNP Lease, en progression de plus de 30 % par rapport à 1997. Une légère reprise des crédits d'investissement a été aussi constatée.

La BNP a renforcé son action commerciale sur des créneaux spécifiques, en particulier celui des professions de santé, avec une offre complète axée sur l'informatisation des cabinets médicaux ; ou celui de l'agriculture, avec le développement d'une gamme de produits et services dédiée aux chefs d'exploitations agricoles et une politique de partenariat avec des agro-fournisseurs aux compétences reconnues.

Ressources / Emplois

(en milliards de francs)



Croissance

des crédits en %	Non affectés	Acquéreurs	Total
1997	+ 11,8	- 0,3	1,3
1998	+ 9,8	+ 4,5	5,2

Dans le domaine du crédit à la consommation, les encours de «crédit revolving» ont augmenté de plus de 30 %. A la fin de l'année, la collaboration de la BNP avec Cofinoga s'est traduite par le lancement d'une nouvelle formule pour la Carte «Provisio», ce qui devrait contribuer à prolonger cette tendance favorable en 1999.

Stimulée par l'augmentation du nombre de transactions immobilières portant sur des logements neufs comme anciens, la production de crédits immobiliers a fortement augmenté (+ 11 %).

Dépôts

L'encours des dépôts a progressé de 4,4 % sur l'année pour atteindre 356,5 milliards de francs. Cette évolution provient notamment des ressources à vue qui atteignent en moyenne 143 milliards de francs, soit une part de marché de 8,4 %. Le nombre de comptes à vue de particuliers s'est accru de 36 000 en 1998. Outre la recherche constante d'amélioration des services d'accueil et des outils informatiques, différentes actions ont été menées plus particulièrement en direction des jeunes et des professionnels. En outre, le lancement de nouveaux fonds de placement à destination des PME et des grands investisseurs a largement favorisé la collecte.

Les OPCVM ont également enregistré une forte croissance de leurs encours moyens (+ 18,5 %). La collecte sur les seuls OPCVM de moyen et de long terme a été portée à plus de 20 milliards de francs. Ainsi, l'évolution de la gamme de produits a bien répondu aux attentes de la clientèle, en particulier «Stratégis», qui propose

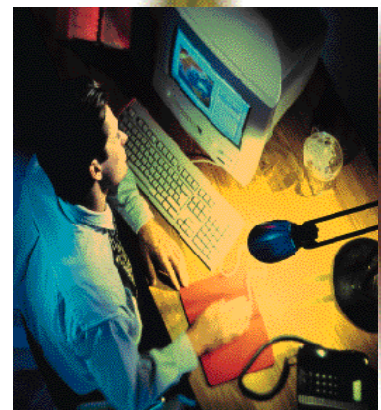
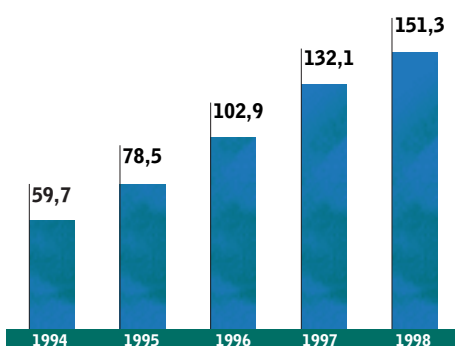
une combinaison originale de gestion déléguée et de choix individuel d'investissement.

«Situation», ensemble de nouveaux relevés de compte lancé en avril 1998, permet aux particuliers d'avoir un suivi dynamique des opérations sur leur compte-chèques et leurs comptes d'épargne et une vision synthétique de leurs placements et crédits. Ce produit novateur a rapidement connu un grand succès auprès de la clientèle de particuliers puisqu'au 31 décembre 1998 635 000 contrats avaient été souscrits. Le réseau s'est également mobilisé sur des actions d'envergure comme le placement des titres France Télécom à l'occasion de la deuxième phase de l'ouverture du capital. La BNP a recueilli plus de 600 000 ordres, soit 21 % du total pour 5,5 milliards de francs de capitaux.

Assurance-vie

Après une année 1997 exceptionnelle, la collecte de l'assurance-vie a connu un certain ralentissement en 1998. Néanmoins, les encours gérés par Natio-Vie ont continué de progresser. Ils atteignent 151,3 milliards de francs au 31 décembre 1998 (+ 20 %). La vente de contrats en unités de compte a été privilégiée (+ 44 %), ce qui a permis à un nombre croissant d'assurés de bénéficier de la bonne tenue des marchés boursiers. Natio-Vie s'est en outre adaptée à l'environnement financier réglementaire en lançant MultiPEP, la gamme Floréal, qui exploite les possibilités offertes par la «loi Strauss-Kahn» sur les contrats en actions, et la gamme Europhonie, adossée aux marchés financiers de l'euro.

Assurance-vie
Evolution de l'encours en fin d'année
(en milliards de francs)



Innovation et nouveaux canaux

La plate-forme téléphonique «BNP en ligne» connaît une évolution rapide en appui du réseau. Les résultats enregistrés tant en réception qu'en émission d'appels (23 000 contacts par mois en moyenne) reflètent le succès de ce nouveau mode de distribution. Le taux de concrétisation en vente des appels sortants de la plate-forme atteint en moyenne 26 %, ce qui traduit l'efficacité commerciale du dispositif.

Au sein même des agences, afin de répondre au mieux aux attentes de la clientèle, la répartition des fonctions commerciales et des missions de production a encore été améliorée. Des services d'accueil téléphonique ont été mis en place dans tous les groupes du réseau afin d'assurer une réponse de qualité à l'appel de nos clients, tout en préservant la disponibilité des commerciaux.

L'offre de banque à domicile sur le réseau Internet, «BNP Net», lancée en avril 1997, s'est régulièrement enrichie de nouvelles options tout au long de l'année. Ce service, aujourd'hui complet, permet au client de suivre et de gérer ses comptes par téléchargement à partir d'Internet, mais aussi de passer des ordres de Bourse ou de souscription d'OPCVM. La BNP se place aujourd'hui parmi les toutes premières banques dans ce domaine, le cap des 30 000 abonnés ayant été franchi au mois de décembre.

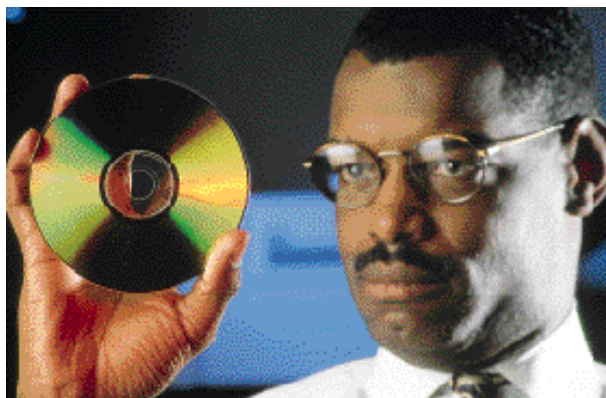
Sur le marché des entreprises, le réseau a poursuivi, avec efficacité, la commercialisation des cartes affaires qui comptent près de

55 000 détenteurs au 31 décembre 1998. La BNP, leader incontesté, détient aujourd'hui plus de 55 % du marché des cartes affaires VISA. La vente du «Poste banque», outil de gestion et de télétransmission pour PME, a aussi progressé fortement en 1998 avec 9 000 clients équipés. Par rapport à un marché total de 40 000 liaisons informatiques, la BNP est clairement à la pointe de cette activité.

La BNP a confirmé sa position dans le commerce et la monnaie électroniques. En association avec d'autres banques françaises, elle a fait émerger un standard de sécurisation des paiements sur Internet utilisant la carte à puce «Cyber-Comm». Par ailleurs, elle est partenaire de France Télécom pour le déploiement de Télécommerce, plate-forme de services destinés aux PME-PMI, afin de leur faciliter la création d'un site commercial sur Internet et la gestion des commandes et des paiements.

Sur le marché de la gestion de trésorerie internationale, la BNP dispose de produits efficaces, avec notamment «Geolink», souscrit par 370 clients dans le monde à la fin de l'année. La capacité de réponse de la BNP dans ce domaine a été renforcée par son alliance avec Dresdner Bank : dès janvier 1999, un produit de centralisation de trésorerie permet de centraliser les flux de tous les comptes d'une même entreprise de l'espace euro, qu'ils soient tenus chez l'une ou l'autre des deux banques.

Enfin, le passage à l'euro a été l'occasion pour la BNP de proposer à sa clientèle



d'entreprises de nouveaux services pour les aider à bénéficier de l'élargissement de leur marché domestique. Ainsi, la commercialisation auprès des PME d'«Itinéraire Euro», support CD-ROM d'information complet et plan d'action personnalisé pour le passage à l'euro, a rencontré un vif succès puisque plus de 2 500 entreprises s'en sont portées acquéreurs en 1998.

Services parabancaires

Dans le marché français des services parabancaires, l'événement majeur de l'année 1998 a été la création de BNP Lease : la fusion de BNP Bail et du Crédit Universel a donné naissance au leader des financements et des services spécialisés proposés aux entreprises et aux professionnels. En outre, cette fusion a permis de consolider l'activité de crédit aux particuliers, et notamment les financements d'automobiles, des deux filiales du groupe. Selon une démarche industrielle, la mise en commun de leurs forces, largement complémentaires, doit rapidement déboucher sur des synergies significatives en matière de marchés, canaux et produits. La production de financements du nouvel ensemble, en progression sur 1997, dépasse 20 milliards de francs.

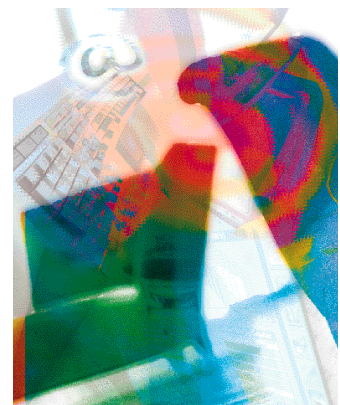
BNP Factor a, de son côté, poursuivi son développement à un rythme très soutenu, se traduisant par une progression de près de 35 % des achats de factures pour le compte de PME-PMI françaises. Cette filiale a confirmé la réussite du lancement de son activité d'affacturage international.

Avec l'avènement de l'euro et du Marché unique, l'horizon de développement du pôle parabancaire BNP s'étend désormais à l'Europe. Cette européanisation se réalise d'abord par la mobilisation de toutes les implantations du groupe BNP dans les pays concernés, sous l'égide de BNP Lease et de BNP Factor chargés d'animer et d'organiser les lignes de produits respectivement pour le crédit-bail et l'affacturage, et de promouvoir une véritable offre commerciale paneuropéenne, cohérente et structurée. Elle se réalise également grâce à des accords passés avec des partenaires locaux, à l'exemple des partenariats avec Griffin et Deutsche Factoring.

Filiales immobilières

L'activité et la rentabilité des filiales immobilières ont été bien orientées en 1998.

Ainsi les métiers de financements et de services aux professionnels de l'immobilier et Meunier Promotion confirment la sortie de la crise et leur capacité à tirer, de manière sélective, le meilleur parti d'une conjoncture aujourd'hui porteuse. Meunier Promotion s'est hissée parmi les trois acteurs majeurs du marché, tant pour le logement (plus de 2 000 logements commercialisés en 1998, pour un chiffre d'affaires de 1,6 MdF en progression de 62 %) que pour les bureaux (près de 110 000 m² vendus, pour un chiffre d'affaires de 2,6 MdF à comparer à 1 MdF en 1997), où la synergie avec la banque a permis de concrétiser de remarquables succès auprès de grands investisseurs étrangers.





Ressources humaines

La gestion des ressources humaines a été conduite en 1998 avec l'objectif d'accélérer l'évolution de la politique de rémunérations et de carrières engagée au cours des années précédentes. Parallèlement, de nouvelles initiatives ont été prises pour renforcer l'adhésion des salariés au projet d'entreprise et les associer plus étroitement à sa réalisation. Enfin, les moyens mis en œuvre pour adapter le niveau de l'emploi ont efficacement contribué à la maîtrise des frais de gestion et à la préparation de l'avenir.


Une politique motivante de rémunérations et de gestion des carrières

Guidée par des principes de sélectivité et d'équité, la politique salariale conduite en 1998 s'est caractérisée par une nouvelle amélioration des méthodes de rémunération, destinées à mieux prendre en considération la performance individuelle des salariés et la rentabilité de l'entreprise. Cette évolution a été particulièrement marquée dans le domaine de la rémunération variable des cadres et du personnel commercial.

Les principes de la gestion des carrières font désormais appel à une méthode d'évaluation professionnelle différenciée selon les responsabilités exercées par les salariés. Ils ont été précisés afin de valoriser l'exemplarité, la responsa-

bilisation personnelle et l'initiative individuelle. Les valeurs qui constituent la «Charte du management» adoptée par la Direction Générale s'affirment ainsi comme les critères de gestion des ressources humaines du groupe. Le dispositif spécifique de gestion des postes clés au niveau mondial est désormais opérationnel ; utilisé de manière prospective, il permet de préparer les relèves avec une anticipation suffisante et d'orienter les jeunes cadres de l'entreprise vers les métiers en développement.

L'effort de formation accompli en 1998 pour préparer l'ensemble du personnel à l'introduction de la monnaie unique est révélateur de l'importance que la BNP attache à l'amélioration des compétences et des capacités de ses salariés. A la fin de l'année, pratiquement tous les collaborateurs de la banque avaient bénéficié d'une formation appropriée à l'euro. L'accélération des évolutions professionnelles et la mondialisation des activités imposent, chaque année davantage, d'internationaliser les actions de formation et de recourir à une véritable ingénierie pédagogique faisant appel aux technologies nouvelles et à toutes les possibilités de formation à distance. Référence de qualité au sein de l'entreprise, le centre de formation de Louveciennes dispose de tous les moyens nécessaires pour réaliser des progrès permanents dans ce domaine.



**Une préoccupation constante
de renforcer l'adhésion des salariés
au projet d'entreprise**

Destiné à produire des effets positifs pour l'ensemble du personnel en cas de réelle amélioration des résultats de l'entreprise, un nouvel accord d'intéressement a été signé en 1998. Cet accord est intervenu à la fin du premier semestre, alors que l'augmentation de capital réservée aux salariés venait de rencontrer un grand succès, confirmant l'intérêt des salariés pour la rentabilité et la valorisation boursière de leur entreprise. Mise en place à l'automne, une formule originale de préparation à la retraite par capitalisation est venue compléter ces nouveaux modes de rétribution, favorables aux salariés et étroitement liés à la profitabilité de la banque.

Le nouveau dispositif de suggestions, lancé en 1998 pour permettre aux salariés d'exprimer leurs propositions d'amélioration du fonctionnement de l'entreprise et du service des clients, a rencontré le succès attendu ; à la fin de l'année, près de 3 500 suggestions ont été recueillies, créant un mouvement positif qui ne faiblit pas.

**Une gestion de l'emploi qui intègre
la nécessité de préparer l'avenir**

La mise en œuvre d'un nouveau Plan d'Adaptation de l'Emploi portant sur les années 1998 et 1999 a permis d'obtenir une forte augmentation du taux de rotation du personnel et, ainsi, de diminuer le niveau des effectifs de 850 personnes, au rythme de la réduction du nombre des postes de travail due au développement de l'informatique et aux progrès de l'organisation.

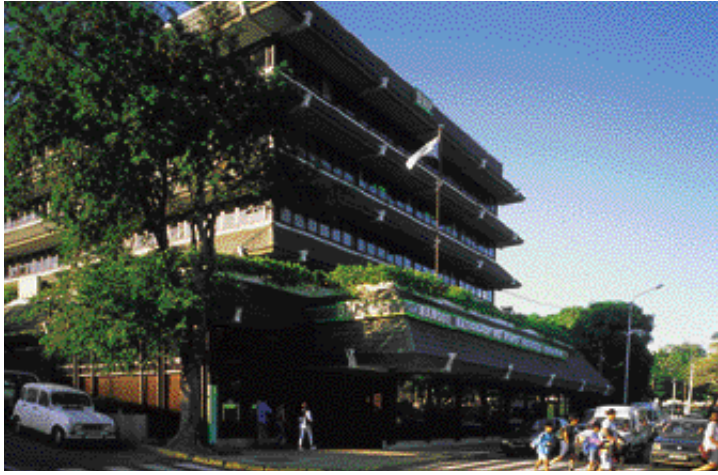
Cette évolution s'est accompagnée d'une forte mobilisation de l'encadrement pour assurer la

reconversion professionnelle de nombreux salariés. Elle a contribué à la maîtrise des frais de gestion. Elle s'est inscrite dans le cadre d'un accord d'entreprise pour l'emploi qui illustre, dans ce domaine essentiel, la qualité du dialogue social et la volonté partagée de le faire encore progresser.

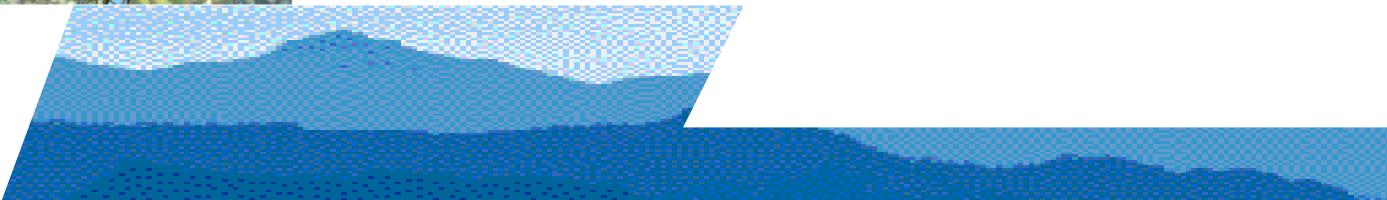
Avec le recrutement, en France, de plus de 1 000 jeunes, pour la plupart diplômés de l'enseignement supérieur, la politique d'emploi conduite en 1998 a également contribué à préparer la relève des générations qui partiront à la retraite dans les cinq ans qui viennent. Ce recrutement irrigue de forces nouvelles les équipes du réseau commercial et renforce les moyens consacrés à l'innovation et au développement. Il se complète de deux actions spécifiques qui seront amplifiées en 1999 : la première concerne la formation en alternance qui aura permis à plus de 250 jeunes de se préparer, dans des conditions opérationnelles, à de futures responsabilités commerciales ; la deuxième est destinée à accueillir de jeunes cadres internationaux diplômés de grandes écoles ou universités étrangères et ayant vocation à rejoindre les activités financières du groupe.

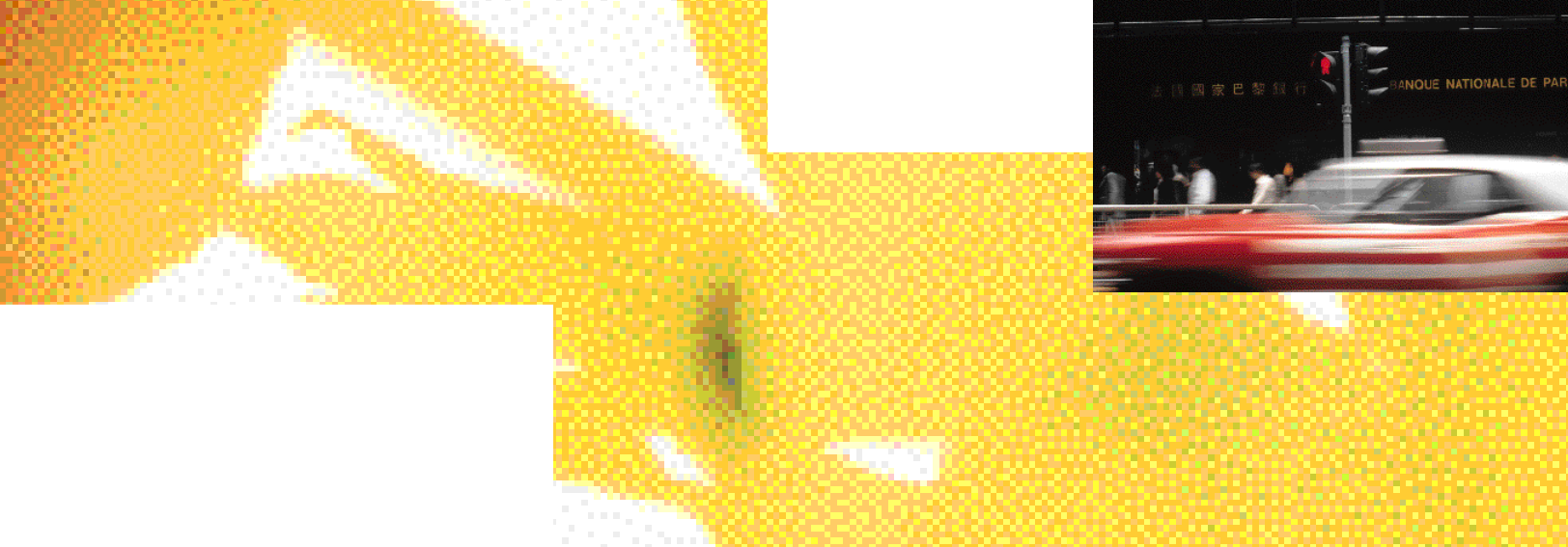
La modernisation de la gestion des ressources humaines sera poursuivie en 1999 dans un contexte professionnel caractérisé par la négociation d'une nouvelle convention collective. Elle intégrera également la nécessité de préparer l'entreprise à l'application de la loi sur l'abaissement de la durée légale du travail dans des conditions définies par un accord de branche pour favoriser l'emploi tout en préservant la compétitivité des banques.





horses





b a n q u e d e p r o x i m i t é

espace euro



20

Hors
espace euro

21

	Produit net bancaire		Frais de gestion		Résultat brut d'exploitation	
	MF	variation	MF	variation	MF	variation
BANCWEST ⁽¹⁾	2 353	+ 40,0 %	1 414	+ 49,1 %	938	+ 28,2 %
BNPI (Afrique, Dom-Tom)	2 453	+ 8,5 %	1 547	+ 4,6 %	906	+ 16,0 %
Total banque de proximité hors euro	4 806	+ 22,0%	2 961	+ 22,0 %	1 845	+ 22,0 %

⁽¹⁾ First Hawaiian Bank n'a été consolidée que sur deux mois en 1998.

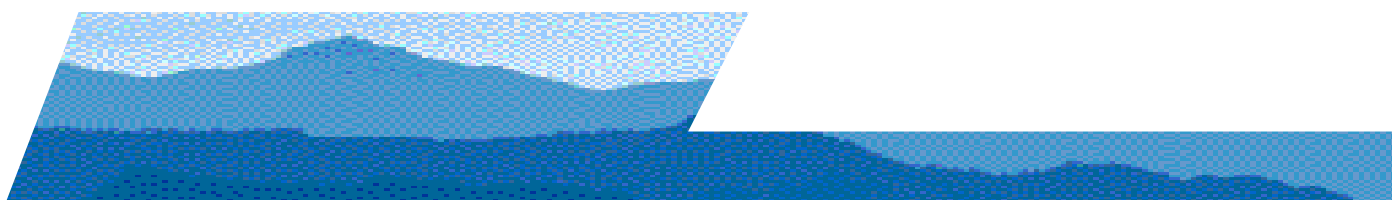
BANCWEST

En 1998, la BNP a manifesté l'importance stratégique qu'elle accorde à la banque de proximité dans son portefeuille d'activités, en élargissant l'assise de son dispositif aux Etats-Unis : le 1^{er} novembre, Bank of the West, filiale californienne de la BNP, a fusionné avec First Hawaiian Bank, l'une des deux principales banques d'Hawaii, implantée également dans les trois Etats du nord-ouest des Etats-Unis. Les deux banques sont devenues filiales à 100 % de BANCWEST CORP., société cotée sur le marché du Nyse, à New York.

Les deux banques continueront d'opérer sous leur marque respective. Elles sont très complémentaires, tant sur le plan géographique que par leurs gammes de produits. Leur fusion sera fortement créatrice de valeurs, car elles pourront réaliser de fortes économies d'échelle sur leurs

frais de gestion grâce à la mise en commun de leurs moyens administratifs. La BNP, qui est l'actionnaire de référence avec 45 % du capital, consolide BANCWEST dans ses comptes par intégration globale.

Le nouvel ensemble devient l'une des principales banques régionales de l'Ouest américain, avec un total de bilan de 15 milliards de dollars et un réseau de plus de 200 agences au service de 800 000 clients. Avec First Hawaiian Bank, il détient 40 % du marché des banques de proximité à Hawaii, Guam et Saïpan, et avec Bank of the West, il dispose de 142 agences en Californie du Nord, Oregon, Washington et Idaho, et peut ainsi poursuivre sur un marché plus large le développement de ses métiers de base : la banque de proximité, certains services financiers spécialisés et le crédit à la consommation.



BNPI (Afrique, Dom-Tom)

En 1998, la BNP a réalisé une offre publique d'échange sur la partie du capital de la BNPI qu'elle ne détenait pas. Cette opération a été une réussite et permet à la BNP de contrôler désormais un peu plus de 97 % du capital de sa filiale. Par ailleurs, les différentes participations financières de la BNPI ont été regroupées pour lui permettre de mobiliser ses ressources et ses équipes sur son activité de banque de proximité et de crédit à la consommation.

La BNPI a continué d'évoluer favorablement en 1998, dans un environnement pourtant très concurrentiel entraînant un rétrécissement souvent sévère des marges d'intermédiation, que

la banque a toutefois réussi à compenser par une forte croissance des commissions. Cette croissance est largement liée au développement de l'offre de produits, spécialement en direction de la clientèle privée.

Les filiales de la BNP dans les Dom-Tom ont connu une année difficile. Pour sa part, BNP Guyane a mis en place un plan industriel et social visant à assurer sa viabilité.

Globalement, les performances de la banque en Afrique et au Moyen-Orient ont été satisfaisantes. Durant l'année 1998, la banque a cédé sa participation minoritaire dans l'UBA (Nigeria).





banque
de grandes
& C
marc

	Produit net bancaire		Frais de gestion		Résultat brut d'exploitation	
	MF	variation	MF	variation	MF	variation
Grandes clientèles	5 797	+ 10,7 %	- 3 579	+ 13,6 %	2 218	+ 6,3 %
Financements spécialisés	1 845	+ 10,1 %	- 898	+ 11,3 %	947	+ 9,1 %
Activités financières	7 180	+ 28,0 %	- 5 660	+ 24,1 %	1 520	+ 45,0 %
Gestion d'actifs	1 274	+ 33,4 %	- 718	+ 52,4 %	556	+ 14,9 %
Portefeuille de participations	655	+ 2,3 %	- 11	- 8,3 %	644	+ 2,5 %
Total	16 751	+ 18,7 %	- 10 866	+ 20,7 %	5 885	+ 15,1 %

Les grandes clientèles

Grandes entreprises

Les activités d'intermédiation se sont améliorées sur la plupart des grands marchés mondiaux et notamment en Asie. Globalement, la grande clientèle a été peu affectée par les crises intervenues en 1998 et son portefeuille de crédits est resté de très bonne qualité. 1998 a été une bonne année en termes d'activité et de rentabilité grâce notamment à des opérations à contenu technique élevé et à l'augmentation des marges. La BNP a continué à développer son rôle de premier plan en termes de gestion de trésorerie

en remportant des mandats prestigieux comme BP/Mobil, Air Liquide et Procter & Gamble.

La banque est également apparue comme un acteur majeur dans le succès du passage à l'euro de la place de Paris. La BNP a créé un groupe d'appui euro qui coordonne les projets complexes de basculement à l'euro de grandes entreprises françaises et étrangères. Parmi celles-ci, une coopération étroite entre la BNP et la Direction Financement Trésorerie d'Elf Aquitaine a permis au groupe pétrolier français d'achever dans les délais la bascule de sa

lientèles chés



trésorerie centrale, qui couvre 150 filiales, et d'être opérationnelle dès le 4 janvier 1999. Elf est ainsi devenu l'un des tout premiers groupes européens dont l'ensemble des flux de trésorerie sont gérés et comptabilisés en euros.

Institutions financières : banques et institutionnels

Face à la fragilité des systèmes bancaires de certains pays émergents, la BNP a su rester sélective tout en préservant une certaine flexibilité et des relations souvent historiques avec des banques correspondantes.

La préparation du passage à l'euro au 1^{er} janvier 1999, pour lequel la clientèle des banques est la plus concernée, a largement mobilisé les équipes tant sur les moyens informatiques de paiement qui ont été mis en place que sur l'offre commerciale. Connectée à tous les systèmes de paiement interbanques existant en Europe, la BNP propose aujourd'hui à sa clientèle une large gamme de produits et de services adaptés à l'euro.

Les investisseurs institutionnels constituent un objectif prioritaire de développement pour la BNP. Le dispositif commercial qui leur est dédié a été fortement structuré en Europe comme aux Etats-Unis, où notre pénétration a bien progressé en 1998.

En revanche, la politique d'engagements vis-à-vis des institutions à fort effet de levier (« hedge funds ») a toujours été très restrictive et elle l'est restée en 1998. Elle consiste à ne pas accorder de crédits à ces institutions et à ne pas effectuer avec elles des opérations de marché sans garanties.

La clientèle privée internationale

Les avoirs confiés à la BNP dans le cadre de ses activités de banque privée internationale ont enregistré une augmentation significative en 1998, pour atteindre 159 milliards de francs. Le groupe a élargi sa gamme de produits et de services et étendu ses activités, confirmant ainsi ses ambitions et son dynamisme dans ce domaine. En particulier, la BNP a porté à 100 % au 1^{er} juillet 1998 sa participation dans l'United European Bank, filiale suisse dont elle ne détenait que 50 % au début de l'année. Elle a également acquis Pasfin Securities SIM, société de participation et de gestion de portefeuilles en Italie, et renforcé son réseau de clientèle privée haut de gamme en Argentine. Décidée à figurer parmi les grandes banques mondiales au service de la clientèle privée fortunée, la BNP a choisi pour l'avenir d'intégrer totalement cette activité dans une structure spécifique dotée de moyens propres adaptés.

Les grands métiers

Financement du commerce international

La BNP est un des grands acteurs mondiaux dans le financement du commerce international et a conservé en 1998 sa position de leader en France pour le financement du commerce extérieur à moyen et long terme avec 21 % de parts de marché, en s'appuyant sur des équipes très expérimentées, présentes dans les principaux pays du monde.

L'activité de financement des exportations a de nouveau progressé par rapport à 1997, qui avait déjà été exceptionnelle. La BNP a en



particulier enregistré une forte croissance de son activité dans les crédits multisources et bénéficié d'une année record dans le secteur de l'aéronautique (15 mandats d'arrangeur).

La BNP a renforcé sa position parmi les premières banques mondiales de financement du négoce international. La grande qualité de son portefeuille et l'accent mis sur le développement en Amérique du Nord dans certains produits lui ont permis de réaliser une bonne année malgré l'environnement difficile créé par la baisse du prix des matières premières et les crises des pays émergents.

Financements structurés et de projets

En matière de financements structurés, la BNP a obtenu 120 mandats d'arrangeur et de conseil. Elle a renforcé ses équipes, portant l'effectif total à plus de 200 spécialistes dans le monde. Elle a réaffirmé son positionnement majeur dans ces métiers, se plaçant notamment au 7^e rang mondial en tant qu'arrangeur d'opérations syndiquées sur le marché des euro-émissions.

La BNP se place aussi au 6^e rang parmi les «most impressive arrangers» (*Euroweek*) pour les crédits syndiqués sur lesquels la banque s'est fortement développée en Europe et aux Etats-Unis (GEC : 6 milliards d'euros, «deal of the year» selon *Euroweek* ; Delphi : 5 milliards de dollars).

L'activité de financement de projets a bien résisté au contexte de baisse d'activité et de montée des risques, la BNP obtenant 17 mandats d'arrangeur-conseil contre 16 en 1997. La BNP a étendu sa compétence et son positionnement en Europe et en Amérique du Nord dans le

domaine des financements de projets de télécommunications (Microcel : 1 milliard de dollars ; Wind : 400 millions de dollars ; Telenet : 400 millions de dollars) et remporté 16 mandats d'arrangeur de financements complexes pour des opérations de montants souvent importants (TSAR Usinor : 1,7 milliard de francs).

1998 aura également vu le démarrage d'une activité de dérivés de crédit, rentable dès la première année avec 200 opérations réalisées.

Marchés de taux et de change

Les marchés de taux et de change ont été caractérisés en 1998 par des volatilités élevées. La BNP a abordé ce contexte en maintenant les risques de marché à un niveau modéré et a géré ses positions avec rigueur, conformément à sa politique de risques. De ce fait, elle a globalement bien traversé la crise des marchés survenue au second semestre.

En Europe, la BNP a enrichi son offre de produits optionnels, structurés et de «spreads», dans la perspective des développements liés à l'euro. Dans le même temps, elle a optimisé la configuration du dispositif de salles européennes, développé les ventes et engagé le regroupement des back-offices afin d'en réduire le coût.

Aux Etats-Unis, la BNP a mis en place une banque d'investissement au sens de la réglementation «section 20» de la SEC (Securities and Exchange Commission), lui permettant d'offrir des services d'investissement à l'ensemble des investisseurs américains, dans le créneau des titres à haut rendement. Cette addition au dispositif



permettra d'élargir la gamme de produits et la base de clientèle de la banque.

En Asie, la BNP a poursuivi sa politique de développement sur les principaux marchés de taux domestiques. Déjà très présente à Hong Kong, Singapour et Taïpei, la banque a étendu cette activité à Séoul, Bangkok et Pékin.

Marchés d'actions

Poursuivant la politique de développement engagée en 1996 et 1997, la BNP a renforcé ses équipes et procédé à plusieurs acquisitions externes. A la fin de l'année 1998, la ligne de métier mondiale actions comptait 1 550 personnes regroupées sous le label BNP Equities.

En Europe, les équipes dédiées au «corporate finance», à la recherche et à la distribution ont été élargies. La BNP a pris le contrôle de 75 % du capital du courtier italien Pasfin. A Londres, elle a développé son activité d'intermédiation et d'origination sur actions. Elle a également poursuivi le développement de son activité sur dérivés actions.

En Asie-Océanie où, à la fin de l'année 1998, elle comptait plus de 700 personnes dans ces activités, la BNP a également renforcé son dispositif opérationnel soit de façon interne (Hong Kong, Tokyo...), soit de façon externe en saisissant les opportunités qui se présentaient au moment de la crise : reprise des équipes du

métier actions de la banque d'investissement Peregrine sur la zone de la «Grande Chine», rachat du courtier thaïlandais Ekachart et enfin, reprise d'une partie des équipes du broker australien Prudential Bache et regroupement des différentes entités de ce pays en une structure BNP Equities Australia, acteur maintenant important sur son marché.

L'activité, développée dans le contexte de volumes exceptionnels en Europe et aux Etats-Unis avec une volatilité élevée, a été très soutenue. La maturité, la compétence et l'expertise des équipes ont permis à la BNP de bien résister aux à-coups du marché et de se montrer très active sur les marchés de comptant comme sur les dérivés.

Dans le même temps, la BNP a maintenu sa place éminente sur le marché français. Au total, elle a réalisé 43 opérations d'origination (privatisations, émissions, introductions), dont 40 syndications, pour près de 140 milliards de francs, contre 36 en 1997. Elle a été à nouveau retenue comme conseil et coordinateur global pour la 2^e tranche d'ouverture du capital de France Télécom.

Banque d'affaires

En France, la Banexi a confirmé son rôle de premier plan dans les opérations de fusions-acquisitions, en conservant sa place de numéro un en nombre d'opérations et en passant de la sixième à la quatrième place en termes de



volume (Banexi a été notamment conseil de Vivendi-Havas, Comptoirs Modernes dans l'opération Carrefour-Comptoirs Modernes, et France Télécom).

Dans le domaine du conseil à l'étranger, l'intégration des équipes de Peregrine a fortement assis la présence de la banque en Asie, principalement en Chine et en Corée où le mandat de la vente de Kia Motors a été obtenu (opération de FRF 40 milliards). En Europe, les équipes ont été renforcées, notamment à Londres, à Francfort et en Italie dans le cadre de la mise en place d'une stratégie tournée vers l'origination.

Investissements et participations

Sur le plan des investissements, 1998 a été une année de grande mutation. Les activités de capital-développement et de gestion des participations non cotées ont été filialisées sous le nom de BNP Private Equity, permettant la création de fonds de capital-risque pour compte de tiers. Un premier fonds Banexi Ventures II, orienté vers les entreprises de hautes technologies, d'un montant de 400 millions de francs, a été créé avec succès en juillet 1998.

En ce qui concerne les participations cotées, profitant d'un marché boursier favorable, la banque a poursuivi en 1998 la gestion active de son portefeuille. Les opportunités de marché ont permis de réaliser à nouveau d'importantes plus-values sur cessions, tout en conservant les

encours du portefeuille à un niveau qui devrait permettre une contribution significative aux résultats futurs de la banque.

S'agissant de la gestion des créances souveraines, après les allègements importants réalisés en 1997, la banque a maintenu globalement en 1998 son portefeuille d'obligations «Brady». Par ailleurs, la BNP a présidé et mis en place les opérations de restructuration de la dette souveraine de la Côte d'Ivoire et du Kenya. Enfin, une opération de rachat de dette par la Guinée a été réalisée avec succès.

Gestion d'actifs

Filialisées en 1997 au sein de BNP Gestions, les activités de gestion pour compte de tiers ont connu de bons résultats en 1998. Une nouvelle fois, la «Corbeille Long Terme», attribuée par *Mieux Vivre Votre Argent*, a salué la qualité et la régularité des performances de la gestion BNP.

La progression des actifs gérés, qui atteignent plus de 560 milliards de francs, en hausse de 25 % sur l'année, a entièrement été réalisée par voie interne. Elle s'est traduite par un développement sur toutes les clientèles : personnes privées, entreprises (directement ou au travers de l'épargne salariale), institutionnels français et internationaux. Dans l'Hexagone, la BNP a été en 1998 le premier vendeur d'OPCVM, sa part de marché passant de 7,7 % à 8,5 % en un an.



L'Europe

La dynamique d'organisation régionale en Europe, engagée en 1997, s'est traduite en 1998 par des actions concrètes :

- un approfondissement des divers métiers exercés par la banque conduisant à une plus grande intégration de ceux-ci au sein d'un dispositif commercial coordonné ;
- une action de formation et de mobilisation de tous les collaborateurs chargés de fonctions commerciales au travers de divers séminaires transeuropéens ;
- des pôles d'action « corporate finance » dans les principaux sites d'exploitation européens, afin de développer encore davantage les métiers financiers spécialisés tels que les financements de projets, les opérations de haut de bilan, le conseil, créateurs de forte valeur ajoutée.

En préparation de l'arrivée de l'euro, la BNP a adapté son approche sur cette zone en organisant la coordination entre la banque domestique et les équipes des sites européens, spécialement dans les domaines de la grande clientèle internationale, des grandes entreprises européennes exportatrices et importatrices à l'intérieur de l'espace euro et de la clientèle privée haut de gamme.

L'offre commerciale a également été renforcée :

- la gestion de trésorerie, déjà opérationnelle en France, a été étendue vers l'espace euro avec une offre très intégrée des moyens de paiement domestiques à l'intérieur de chaque pays de la zone ;

- une offre euro complète a été mise en place, avec tenue de comptes en euros, conversion des comptes en euros sans changement de la numérotation, traçabilité des opérations permettant de retrouver chaque opération dans sa monnaie d'origine, double affichage en euros et dans la monnaie de chaque pays, mais aussi gestion et centralisation de trésorerie, cotations en euros et gestion d'actifs en euros.

Enfin, la BNP a engagé avec vigueur une action de standardisation de ses systèmes d'information, de regroupement de ses plates-formes d'exploitation informatique et de centralisation des back-offices de marchés en Europe.

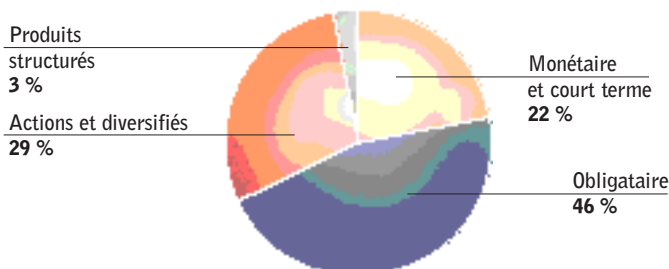
Les risques

Avec la montée des risques pays depuis 18 mois et l'extrême volatilité des marchés, le suivi des risques internationaux comme celui des risques de marché devient, plus que jamais, un facteur clé de rentabilité. A l'issue d'une année jalonnée par de nombreuses défaillances économiques et financières d'Etats et de clients étrangers (Asie, Russie, « hedge funds »...), la politique prudente et rigoureuse suivie depuis plusieurs années dans ce domaine a permis à la Banque Nationale de Paris de figurer parmi les grands créanciers internationaux les moins affectés.

En particulier, la BNP n'avait jamais réalisé que des opérations de marché avec le fonds LTCM,

Répartition des actifs gérés

562 milliards de francs au 31.12.98



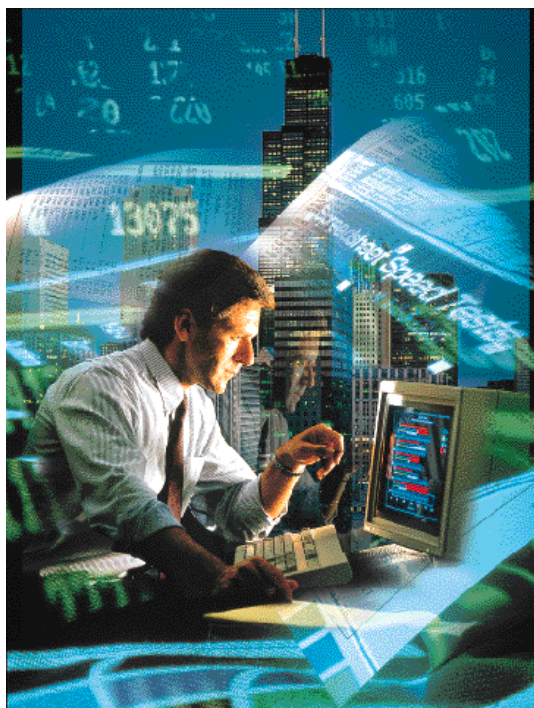
qui s'est trouvé en difficulté dans le courant de 1998, et avait exigé qu'elles soient toutes garanties soit par des titres d'Etat de première qualité des pays occidentaux, soit par du cash avec accord de compensation et appels de marge journaliers. La BNP n'avait aucune participation à son capital, ne lui consentait aucun crédit de trésorerie et n'a pas participé à son plan de recapitalisation. Plus généralement, la BNP n'a pas de risque de crédit significatif sur les institutions à fort effet de levier au 31 décembre 1998.

Lors du déclenchement de la crise financière sur les «GKO» en Russie, la Banque Nationale de Paris ne détenait de tels titres que pour la contre-valeur de 180 millions de francs. L'essentiel de ses engagements sur ce pays consiste en instruments représentatifs de la dette souveraine issue de l'ex-U.R.S.S., libellés en devises, qui font l'objet depuis le début des années 90 d'un provisionnement différencié au sein de l'enveloppe globale des provisions pour risques pays.

Au cours de l'année, de nouveaux progrès ont été accomplis : les structures de la banque ont été adaptées pour accroître encore la séparation entre les fonctions commerciales et le contrôle des risques. Au sein de la banque de grande clientèle et de marchés, les équipes en charge des risques (de crédit comme de marchés) ont été regroupées et renforcées. Un nouveau système de mesure des engagements de la

banque, plus précis et plus rapide, a été mis en place, en particulier sur les pays à risques. Un comité restreint a été créé au plus haut niveau de l'état-major pour traiter les situations de crise et adapter la politique de risques de la banque face à des évolutions brutales, en préservant sa rentabilité.

Ainsi, à la fin de 1998, le montant global des dossiers préoccupants et créances risquées du réseau international, rapporté au total des engagements sur la clientèle, demeure raisonnable.





Gouvernement d'Entre

t prise

La BNP figure parmi les précurseurs en matière de gouvernement d'entreprise : elle a mis en œuvre une organisation répondant aux exigences correspondantes, au lendemain de sa privatisation, avant même les recommandations du rapport CNPF-Afep de juillet 1995. Elle n'a cessé depuis d'adapter et d'améliorer son dispositif, afin de prendre en compte les requêtes les plus pertinentes d'une discipline très évolutive au niveau mondial.

Au 31 décembre 1998, le Conseil d'administration de la banque comprend quinze membres, dont le mandat est d'une durée de six années ; il s'est réuni sept fois en 1998.

Sa composition reflète la qualité, la diversité et la complémentarité des expertises réunies, tant dans le domaine bancaire que dans celui de l'entreprise en France et à l'étranger :

- deux administrateurs, Michel Pébereau et Jacques Henri Wahl, sont membres du Comité de Direction Générale de la banque ;
- dix administrateurs sont extérieurs à la BNP : Jean-Louis Beffa, Jacques Friedmann, Jean

Gandois, Philippe Jaffré, Alain Joly, Lindsay Owen-Jones, David Peake⁽¹⁾, Jürgen Sarrazin⁽²⁾, Louis Schweitzer et René Thomas ; trois d'entre eux sont dirigeants de société sans lien capitalistique avec l'entreprise : Jean Gandois, Président de Cockerill-Sambre, Alain Joly, Président-Directeur Général de L'Air Liquide, et Lindsay Owen-Jones, Président-Directeur Général de L'Oréal. M. René Thomas, Président d'Honneur, suit plus particulièrement les questions soulevées par les actionnaires individuels ;

- trois administrateurs représentent les salariés : Patrick Auguste, Jean-Marie Gianno et Philippe Mussot.

Le Conseil d'administration a adopté en 1997 une **Charte de l'administrateur**, qui constitue son règlement intérieur ; cette Charte codifie notamment les responsabilités des administrateurs, les droits et obligations qui s'attachent à l'exercice de leur mandat, les modalités de répartition des jetons de présence, la quotité des actions de la banque qu'il est estimé souhaitable que chacun détienne.

⁽¹⁾ M. David Peake est également Président (non exécutif) de BNP UK Holdings Ltd ;

⁽²⁾ A démissionné le 31 décembre 1998. Le Conseil d'administration a ultérieurement coopté M. Bernhard Walter, porte-parole du Directoire de Dresdner Bank.



Dès 1994, la BNP a institué, au sein du Conseil d'administration, des comités spécialisés, présidés par des administrateurs «extérieurs» ; depuis 1997, les membres de l'exécutif de la banque n'en sont plus membres, tout en participant naturellement aux séances accompagnés de leurs collaborateurs en tant que de besoin. Ces dispositions vont au-delà des recommandations du Règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif au Contrôle interne.

Le **Comité des comptes** est présidé par Philippe Jaffré et comprend Patrick Auguste, Jean Gandois, Lindsay Owen-Jones, David Peake et René Thomas. Il se réunit au minimum deux fois l'an, notamment pour l'examen des comptes annuels et semestriels, auquel participe le collège des Commissaires aux Comptes. Sa compétence s'exerce sur les principes et les procédures comptables, sur les états financiers et sur l'information comptable et financière du groupe.

Au cours de l'année 1998, le Comité a particulièrement examiné les évolutions du PNB et du RBE par centres de profit, le traitement des résultats à caractère exceptionnel, l'évolution du provisionnement du réseau France et l'adéquation des provisions liées à la crise asiatique et à la crise russe.

Le **Comité du contrôle interne et des risques** comprend six membres : Jacques Friedmann, Président, Jean-Marie Gianno, Philippe Mussot, Jürgen Sarrazin⁽¹⁾, Louis Schweitzer, René Thomas.

Il se réunit deux fois par an au moins. Il exerce sa compétence sur l'ensemble des procédures du contrôle interne, qu'elles soient propres à la BNP ou de nature réglementaire. Il est aussi chargé d'examiner les grandes orientations de la politique de crédit du groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations, qui lui sont communiquées. En 1998, il a analysé le rapport annuel du contrôle interne établi en conformité avec les prescriptions de l'autorité régulatrice, la rentabilité de la nouvelle production du réseau France, les améliorations des dispositifs de contrôle et notamment celui des produits dérivés, la politique d'engagement de la banque sur les secteurs d'activité et les zones géographiques méritant une attention particulière, notamment l'Asie et la Russie, ainsi que les conséquences en termes de résultat des volatilités historiquement exceptionnelles constatées sur les marchés financiers pendant l'été 1998.

Le **Comité des rémunérations et des nominations** est chargé de proposer au Conseil des décisions correspondant à toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux. De même, il prépare les propositions pour les nominations d'administrateurs. Il est composé de trois membres, Alain Joly, Président, Jean-Louis Beffa et Philippe Jaffré. Il s'est réuni en 1998 et a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration qui a approuvé ses propositions.

⁽¹⁾ Jusqu'au 31.12.98, date de sa démission.

La gestion de l'entreprise est exercée de façon collégiale

Le **Comité de Direction Générale**, comprenant 23 membres au 31 janvier 1999, se réunit une fois par semaine et périodiquement en séminaire pour préparer les décisions stratégiques et arrêter les principales orientations de gestion. Ses travaux sont préparés par un comité restreint.

Le **Comité de crédit**, présidé par le Directeur Général, au sein duquel les principales directions sont représentées et où le Directeur des risques dispose d'un droit de veto, statue sur les propositions d'engagement dépassant des seuils fixés selon les différentes catégories de crédit.

Un **Comité de politique générale des risques** a été créé au quatrième trimestre 1998. Il est composé du Président-Directeur Général, du Directeur Général, des responsables de Banque et Finance Internationales, du Directeur des risques et des études industrielles, du Directeur risques (Banque et Finance Internationales) et du Directeur de la gestion actif-passif. Il est convoqué, en général, à la demande du Directeur des risques et des études industrielles pour examiner des thèmes généraux ; il ne prend pas de décision sur des dossiers individuels.

Ce dispositif est complété par **différents comités** de périodicité mensuelle, dont un comité des risques de marché, un comité de gestion actif-passif et un comité de l'organisation et des systèmes informatiques. Ils préparent, dans leur domaine respectif, les propositions à soumettre à la Direction Générale.

La **Charte du management** : les principes retenus par la BNP pour son management sont rassemblés dans un document de référence dont une nouvelle version a été diffusée en 1997. Ce document rappelle l'objectif que s'est assigné la BNP dans son projet d'entreprise : le développement dans la rentabilité. Il guide l'action de ses cadres pour que leur valeur ajoutée personnelle, ainsi que l'exercice de leur responsabilité collective, contribuent efficacement aux performances de la banque.

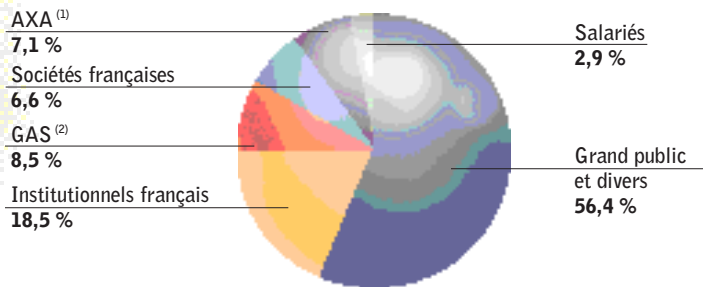
La **Déontologie** : l'évolution des exigences d'ordre éthique a conduit la BNP à renforcer le dispositif déontologique dont elle était déjà dotée. Son objectif, dans ce domaine, est de demeurer exemplaire tant en France que dans les pays étrangers où elle exerce son activité, en défendant les principes du respect de l'intégrité des marchés et de la primauté de l'intérêt de la clientèle. Jacques Henri Wahl, membre du Conseil d'administration et conseiller du Président-Directeur Général, assume la fonction de responsable de la déontologie pour l'ensemble du groupe BNP.

La **conformité à la réglementation** : la multiplication des marchés, l'ouverture internationale, la mise en œuvre des directives communautaires impliquent un souci permanent de mise en conformité des procédures internes. Un **compliance officer** a été nommé au sein de Banque et Finance Internationales pour y veiller.



Composition de l'actionariat

au 31 décembre 1998

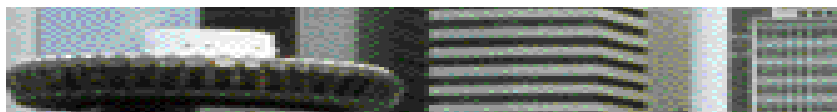


⁽¹⁾ Au 31 décembre 1998, la part du capital de la BNP détenue directement par AXA s'élevait à 7,1 %, en baisse de 1,7 % par rapport au 31 décembre 1997.

⁽²⁾ **Le Groupe des Actionnaires Stables comprend :** Elf Aquitaine, Compagnie de Saint-Gobain, Grande Armée Participation (Groupe PSA), Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, General Electric, BAT Industries. Sogelfa (Groupe Elf) est intégré au Groupe des Actionnaires Stables.

Au cours de l'année 1998, The Public Institution for Social Security of Kuwait, Financière et Immobilière Marcel Dassault, Roche Finance SA, Pechiney et Vivendi sont sortis du Groupe des Actionnaires Stables, comme il leur en était donné l'occasion, lors de la reconduction du pacte d'actionnaires.

la Bnp et ses Actionnaires



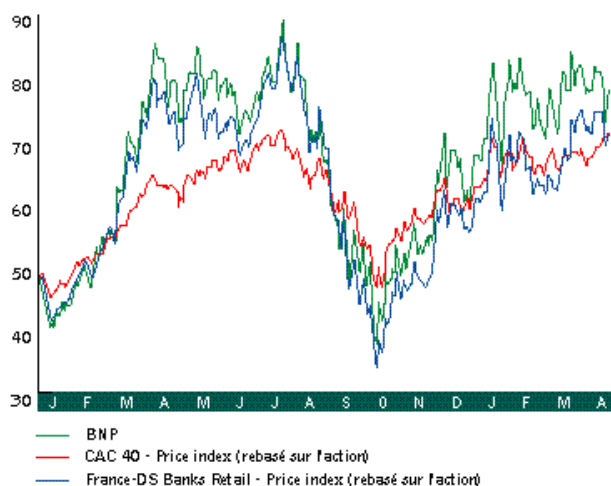
Le marché de l'action

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Mensuel, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation. Le titre est également négocié à Londres sur le SEAQ international et à la Bourse de Francfort. De plus, un programme ADR 144A est actif aux Etats-Unis depuis la privatisation (1 ADR = 1 action BNP), The Bank of New York agissant en tant que banque dépositaire. La BNP fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993.

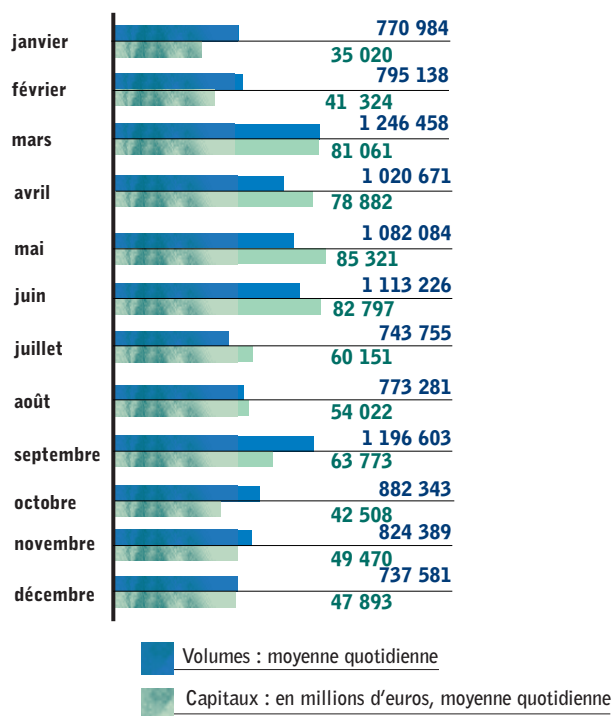
Au 31 décembre 1998, l'action cotait 70,16 euros (460,20 francs), en hausse de 43,90 % depuis le 31 décembre 1997. Au cours de la même période, l'indice CAC 40 progressait de 31,47 % et celui des valeurs bancaires (indice Datastream) de 16,51 %.

La capitalisation boursière de la BNP s'élevait à 15,3 milliards d'euros (100,5 milliards de francs) au 31 décembre 1998, en hausse de 47,3 % depuis le 31 décembre 1997. Les volumes de transactions se sont aussi sensiblement accrus, atteignant 933 944 titres en moyenne quotidienne sur l'année 1998, soit 7 % de plus qu'en 1997.

BNP - Evolution des cours en 1998



Volumes échangés



Le tableau de bord de l'actionnaire

(en euros)

	1998	1997	1996	1995	1994
Nombre de titres au 31 décembre ⁽¹⁾	218 410 671	213 244 188	207 434 993	192 183 938	190 046 159
Résultat net, part du groupe par action ⁽²⁾	5,16	4,31	2,85	1,42	1,36
Actif net par action	45,4	42,2	40,8	38,6	38,6
Dividende global par action ⁽³⁾	2,25 ⁽⁴⁾	1,60 ⁽⁵⁾	1,23	0,82 ⁽⁶⁾	0,73
Taux de distribution (en %)	29,4 ⁽⁴⁾	25,0	29,0	38,9	36,7

⁽¹⁾ Y compris les certificats d'investissement jusqu'en 1993.

⁽²⁾ Sur la base du nombre moyen d'actions de l'exercice.

⁽³⁾ Avoir fiscal compris.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 4 mai 1999.

Sur la base de 218 488 800 actions compte tenu des 78 129 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, souscrites dans le cadre des plans d'options 1994-2001 et 1995-2002.

⁽⁵⁾ Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1997, créées le 29 janvier 1998 à la suite de la souscription de salariés au plan d'option.

⁽⁶⁾ Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'OPE sur les actions BNP España.

Communication

avec les actionnaires

La BNP a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière et homogène, en conformité avec les recommandations des autorités boursières.

Un service **Relations investisseurs** informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du groupe, ses résultats et les développements significatifs. Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des analystes financiers sont organisées deux fois par an, au moment de la publication des résultats annuels et semestriels, et sont l'occasion pour la Direction Générale de présenter le groupe BNP et sa stratégie.

Un service **Relations actionnaires** est à la disposition et à l'écoute des actionnaires individuels. Les actionnaires membres du Cercle BNP reçoivent chaque trimestre une lettre d'information reprenant les principaux développements du groupe et sont invités, en cours d'année, dans différentes villes de France, à des réunions où la politique de la banque est exposée par la Direction Générale.

Depuis 1998, le site **INTERNET BNP** (adresse : <http://www.bnpparibas.fr>, page «Relations investisseurs et Information financière») permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP telles que les communiqués de presse et les chiffres clés. Il est aussi possible de consulter et de télécharger les rapports annuels et semestriels, ainsi que les présentations destinées plus particulièrement aux analystes financiers et

investisseurs institutionnels. Le service **Minitel 3614 BNPACTION** permet aussi bien d'obtenir des informations récentes sur le groupe que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

Le dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 4 mai 1999 un dividende net de 1,50 euro (9,84 francs), soit 2,25 euros (14,76 francs), avoir fiscal compris. Le détachement et la mise en paiement du coupon auront lieu le 25 mai 1999.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 327,7 millions d'euros (2 150 millions de francs), contre 227,6 millions d'euros (1 493 millions de francs) en 1997, soit une augmentation de 44 %.

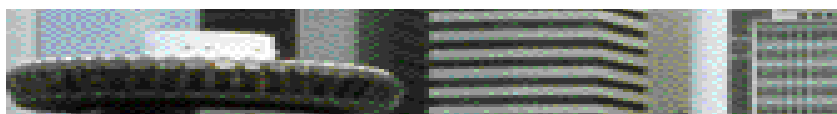
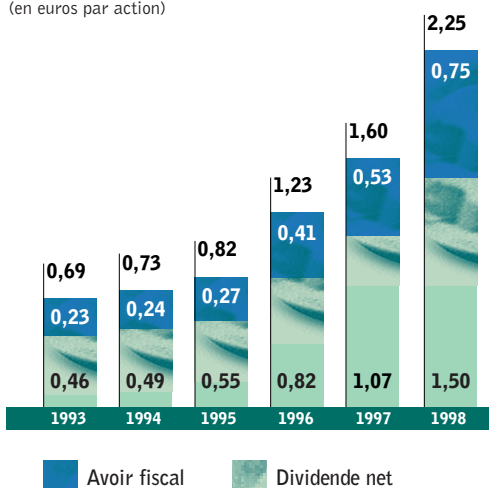
L'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) réunit tous les actionnaires, sous réserve de limitation statutaire, soit au moins dix actions dans le cas de la BNP. Elle se réunit au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.) réunit tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils détiennent. Elle est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des

Evolution du dividende

(en euros par action)



actionnaires présents ou représentés. L'Assemblée Générale Mixte (A.G.M.) regroupe les deux précédentes (A.G.O. et A.G.E.) à une même date, sur une même convocation. La BNP tiendra son A.G.M. le 4 mai 1999 sur deuxième convocation.

A. Comment les actionnaires sont-ils avisés ?

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative depuis un mois au moins avant la date de l'Assemblée sont convoqués par simple lettre qui leur fournit notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions et un formulaire de vote par correspondance.
- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme «au porteur» sont avisés par voie de presse (convocations ou informations dans la presse financière).

B. Comment peuvent-ils assister aux Assemblées Générales ?

Sous réserve de détenir plus de dix actions pour participer à une Assemblée Générale Ordinaire, ou une action pour une Assemblée Générale Mixte ou Extraordinaire, tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres «au porteur», de présenter une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

C. Comment peuvent-ils voter ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à la BNP le formulaire joint à la convocation.

Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire ;
- soit de donner pouvoir au président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

Déclarations des franchissements de seuils statutaires

En complément des seuils prévus par la loi, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société, ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote. Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la société. Il est proposé à l'Assemblée des actionnaires de ramener ce chiffre à 2 %.



DECEMBER

MONDAY

8



Données finan

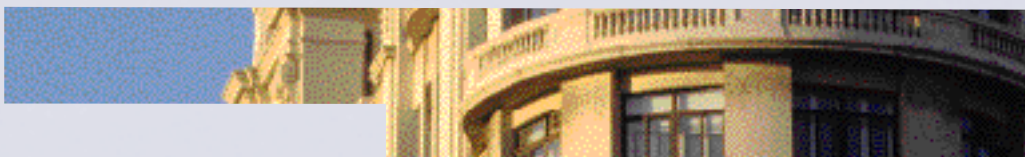
TUESDAY

Immaculate Day

40

41

cières



Sommaire

Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe	p. 44
Annexes	p. 49
L'évolution des résultats consolidés	p. 49
Le produit net bancaire	p. 49
Les frais de gestion	p. 50
Une progression du résultat brut d'exploitation dans les trois pôles d'activité	p. 51
Les dotations annuelles nettes aux provisions pour engagements douteux	p. 52
Le résultat net de la BNP SA	p. 53
La répartition des bénéfices	p. 53
L'évolution du bilan consolidé	p. 54
Les capitaux propres	p. 55
Les ratios prudentiels	p. 56
Adaptation à l'an 2000	p. 57
Le contrôle interne et la maîtrise des risques	p. 58
Principes et organisation de la gestion des risques	p. 59
Orientation stratégique	p. 59
Activités commerciales	p. 59
<i>Les pouvoirs de décision et la chaîne de délégations</i>	p. 59
<i>Le processus général d'octroi des crédits</i>	p. 60
<i>Le processus général de suivi des crédits</i>	p. 60
<i>Le processus général de reporting des risques</i>	p. 61
Activités de marché	p. 61
<i>La séparation des fonctions</i>	p. 61
<i>L'encadrement des risques par des limites</i>	p. 62
Risques de crédit et de contrepartie	p. 63
Risques de crédit	p. 63
<i>Risques spécifiques</i>	p. 64
<i>Risques pays</i>	p. 64
<i>Solidité du bilan</i>	p. 64
Risque de contrepartie	p. 65
Risque de marché	p. 65
La gestion de bilan	p. 67
Gestion de la liquidité	p. 67
Gestion du risque de taux structurel	p. 67
Gestion du risque de change	p. 68
Risque opérationnel	p. 68
Activités commerciales	p. 68
Activités de marché	p. 68
Risque de modèle	p. 69
L'activité des principales filiales françaises	p. 69
Banque de Bretagne	p. 69
BNP Lease	p. 70
Meunier Promotion	p. 70
BNP Gestions	p. 71
Natio-Vie	p. 71
Banexi	p. 72
BNP Factor	p. 72

Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe

Bénéfice net, part du groupe, en hausse de 22,6 % à 7,309 milliards (1,114 milliard d'euros).
Bénéfice net multiplié par 7 et bénéfice net par action multiplié par 5 depuis la privatisation en 1993.
Rentabilité des capitaux propres : 11,8 % (10,4 % en 1997).
Dividende par action : 1,50 euro, soit 2,25 euros avoir fiscal compris.
Bénéfices distribués de 2,150 milliards de francs (327,7 millions d'euros).
Taux de distribution des bénéfices : 29 % (25 % en 1997).

1998 a été une très bonne année pour la Banque Nationale de Paris : le résultat net, part du groupe, a de nouveau sensiblement progressé pour s'établir à 7 309 millions de francs (1 114 millions d'euros), en hausse de 23 % après une hausse de 55 % en 1997. Depuis 1993, année de sa privatisation, le groupe BNP a multiplié son bénéfice net par 7, son bénéfice par action (33,86 F, soit 5,16 euros) par 5. Ce résultat traduit une amélioration profonde et continue des performances de l'entreprise dans ses diverses composantes. S'il a bénéficié de l'amélioration de la conjoncture en France, et de la forte activité des marchés d'actions, il a été obtenu malgré les turbulences des marchés financiers et la détérioration de la situation de plusieurs pays émergents qui a fait peser sur les comptes une charge importante de provisionnement.

Le produit net bancaire du groupe a progressé de 9,6 % pour atteindre 48 315 millions de francs (7 366 millions d'euros). A périmètre et taux de change constants, il augmente de 7,8 %. Les commissions ont de nouveau sensiblement augmenté (+ 12,3 %) et représentent 34,1 % du produit net bancaire en 1998 (33,5 % en 1997), tandis que la valeur ajoutée sur capitaux a crû de 8,3 %. Les frais de gestion ont enregistré une hausse de 7,5 %, reflétant la croissance des activités de banque de proximité hors zone euro et les développements en banque de grande clientèle et de marchés, tandis que l'activité de banque domestique a de nouveau contenu ses coûts (- 0,2 %). Le résultat brut d'exploitation s'inscrit en hausse de 14,6 % à 15 398 millions de francs (2 347 millions d'euros) ; à périmètre et taux de change constant, il augmente de 14,4 %. Le coefficient d'exploitation s'établit à 68,1 % (contre 69,5 % en 1997). Les dotations aux provisions se sont élevées à 7 892 millions de francs (1 203 millions d'euros), en hausse de 16 % par rapport à 1997. Elles incluent de nouvelles dotations de 1 900 millions de francs sur les cinq pays asiatiques à risques, une dotation de 1 438 millions de francs sur la Russie, et un complément de provisions générales pour les autres pays à risque de 871 millions ⁽¹⁾ de francs.

(1) Hors effet des opérations de cession et de titrisation.

Les autres éléments de résultats – cessions et provisions sur immobilisations financières, éléments exceptionnels et divers, résultats des sociétés mises en équivalence – sont positifs à hauteur de 2 974 millions de francs (454 millions d'euros), portant le résultat net avant impôt à 10 480 millions de francs (1 598 millions d'euros), en hausse de 27,6 %. Après la charge d'impôt de 2 823 millions de francs (431 millions d'euros, + 41 %), le résultat net d'ensemble s'est établi à 7 657 millions de francs (1 167 millions d'euros, + 23 %) et le résultat net, part du groupe, à 7 309 millions de francs (1 114 millions d'euros), en hausse de 23 % par rapport à 1997.

Banque domestique

Le réseau bancaire en France a enregistré une croissance soutenue de ses activités et de ses résultats en 1998. L'encours de crédit de réseau a atteint 409 milliards de francs en moyenne sur l'année, ce qui représente une part de marché de 10,6 %, stable par rapport à 1997. Les ressources totales se sont accrues de 10,7 % à 691 milliards de francs.

L'année a été caractérisée par une reprise de la croissance des encours de crédit, notamment des crédits immobiliers acquéreurs (en hausse de 4,5 % à 114 milliards de francs). La BNP s'est attachée à développer les prêts à la consommation (encours de 27 milliards de francs, en hausse de 9,8 %), domaine où sa part de marché a progressé significativement pour atteindre 8,4 %. Dans la distribution de produits d'épargne, elle a privilégié l'assurance-vie (+ 18 % d'encours) et les OPCVM (+ 18,5 % d'encours). La BNP a été ainsi le premier distributeur d'OPCVM en France, avec 29 milliards de francs de collecte. La politique constante de contrôle des risques, jointe à l'amélioration de la conjoncture, a permis de limiter les provisions à 1 582 MF.

Les recettes du réseau bancaire en France s'élèvent à 22 533 MF, en hausse de 2,2 %. Elles sont constituées pour

42,4 % de commissions, grâce au lancement de nombreux produits novateurs. La productivité s'améliore de nouveau avec une baisse des frais de gestion de 0,3 %. Ainsi, le résultat brut d'exploitation progresse de 14,8 % à 4 279 MF. Le RBE des filiales en France progresse pour sa part de 3,7 % à 1 332 millions de francs. Au total, le RBE de la banque domestique augmente de 12 % à 5 611 millions de francs.

Fort d'une gestion active et solidaire de ses ressources humaines, qui lui a permis d'embaucher plus de 1 000 jeunes en 1998, la BNP entend développer ses activités en France et dans la zone euro grâce à ses capacités d'innovation sur les produits et à son avance technologique sur les nouveaux canaux de distribution.

Banque de proximité hors zone euro

En fusionnant sa filiale Bank of the West avec First Hawaiian Bank, la BNP a donné naissance à BANCWEST, un groupe bancaire de l'Ouest américain de 213 agences et 800 000 clients dont elle est, avec une participation de 45 %, l'actionnaire de référence. La BNPI, désormais détenue à plus de 97 % par la BNP, constitue l'autre grand ensemble de banque de proximité hors euro : elle opère en Méditerranée, dans l'océan Indien et dans les Dom-Tom.

La banque de proximité hors zone euro s'affirme comme une activité stratégique et un pôle de croissance du groupe. Elle a réalisé en 1998 un produit net bancaire en progrès de 22 % à 4 806 MF (732,66 M€) pour un résultat brut d'exploitation de 1 845 MF (281,26 M€), lui aussi en hausse de 22 %.

Ce pôle d'activité a vocation à s'élargir dans les prochaines années. Avec le rachat à BBL de sa participation dans la Société Financière pour l'Outre-Mer, la BNP va détenir 74 % du capital de cette société qui porte des participations dans 11 banques africaines, notamment les BICI.

Banque de grande clientèle et de marchés

Le produit net bancaire de la banque de grande clientèle et de marchés a progressé de 18,7 % et atteint 16 751 MF (2 553,67 M€). Son RBE s'est accru de 15,1 % à 5 885 MF (897,16 M€). Ce résultat a été obtenu grâce aux très bonnes performances des activités à valeur ajoutée, dont le développement est prioritaire :

- La BNP a confirmé sa première place en France pour les financements de l'exportation et figure parmi les dix premières banques du commerce international à l'échelle mondiale. 120 mandats d'arrangeur de crédits structurés

ont été obtenus en 1998. Le résultat brut d'exploitation de l'ensemble des financements spécialisés a progressé de 9,1 % ;

- Le courtage et l'origination d'actions se sont enrichis de l'acquisition de Pasfin (Italie), Ekachart (Thaïlande), Alliance (Singapour), ainsi que des équipes de Peregrine (Grande Chine et Inde) et de Prudential Bache (Australie). Les résultats sur dérivés d'actions ont encore vigoureusement progressé en 1998. Les activités de marchés de taux et de change ont bien résisté aux turbulences. Au total, le RBE des activités financières a progressé de 45,0 % malgré la crise qu'ont connue les marchés financiers ;

- Les activités de banque privée internationale et de gestion d'actifs ont poursuivi leur développement. Le rachat à 100 % de l'UEB va permettre de renforcer et d'optimiser le dispositif de la BNP en Suisse. De nouvelles unités de gestion d'actifs ont été créées en Argentine, au Brésil et au Japon. Le résultat brut d'exploitation de ce métier a progressé de 14,9 %.

Les engagements de la BNP ont continué à diminuer au cours de l'année dans les principaux pays émergents faisant face à une dégradation de leur situation économique. Hors opérations de court terme commercial, moins exposées par nature, ils atteignent 3,7 milliards de francs pour la Russie, 3,1 milliards de francs pour le Brésil, 18,6⁽¹⁾ milliards de francs pour la zone sensible d'Asie, où les engagements globaux de la banque ont été fortement réduits depuis le déclenchement de la crise. Ils ont fait l'objet en 1998 de compléments substantiels de provisions, notamment 1,9 milliard de francs pour la zone sensible d'Asie, 1 438 millions de francs pour la Russie et 871 millions de francs de provisions générales pour d'autres pays. L'encours total des provisions à caractère général pour risques pays atteint 15,2 milliards de francs à la fin de 1998, en progression par rapport à la fin de l'année 1997. Cette provision couvre largement les besoins de provisionnement résultant des mécanismes de cotation interne du groupe.

Une informatique performante

La maîtrise des coûts, l'innovation, l'adaptation au contexte concurrentiel exigent une informatique performante. La BNP a relevé ce défi. Le passage à l'euro a démontré sa capacité à mettre avec succès son infrastructure technique au service de ses objectifs commerciaux. La certification ISO 9002 obtenue en février 1999 illustre la qualité de son dispositif d'exploitation informatique.

(1) Dont 1,3 milliard de francs sur la clientèle privée de la zone.

Les équipes informatiques de la banque préparent aujourd'hui le passage à l'an 2000. Le degré d'avancement des travaux apparaît satisfaisant au 31 décembre 1998.

La BNP depuis 1993 : une modernisation en profondeur au bénéfice de ses actionnaires, de ses salariés et de ses clients

Depuis sa privatisation, la BNP s'est profondément transformée.

En portant son retour sur capitaux propres, part du groupe, après affectation du résultat, de 2,2 % à 11,8 %, la BNP est passée au premier rang des grandes banques françaises AFB en termes de rentabilité. Ses actionnaires ont bénéficié d'un doublement du cours de Bourse en cinq ans.

Durant la même période, la gestion solidaire de l'emploi a aussi permis de recruter 3 600 collaborateurs en France, tandis que le turn-over libérait 8 800 postes. Plus de 3 500 salariés ont reçu la formation nécessaire pour être reconvertis de tâches administratives vers des fonctions commerciales.

La BNP a ainsi pu faire face aux disparitions de postes de travail liées aux progrès de l'informatique et de l'organisation en assurant la réduction de ses effectifs en France qui sont passés de 39 600 à 34 400 personnes, sans départ contraint.

Les progrès de l'entreprise ont permis de pratiquer une politique de rétribution motivante : entre 1993 et 1998, le montant global de l'intéressement et de la participation a été multiplié par 7. Le pourcentage de salariés souscrivant aux augmentations de capital augmente régulièrement : 28 % en 1996, 38 % en 1997, 57 % en 1998.

Enfin, la BNP s'est profondément réorganisée pour mieux servir ses clients.

Pour la banque de proximité, les forces de vente se sont accrues de 16 % et se sont de plus en plus spécialisées par segment de clientèle. Un service de recherche et d'innovation de plus de 200 personnes a été créé pour proposer de nouveaux produits et services. Le dispositif d'agences s'adapte constamment sur le terrain pour rester proche de la clientèle. Une démarche qualité a été mise en place ; ses résultats sont évalués par des mesures et des enquêtes de satisfaction régulières.

Pour ses grandes clientèles, la BNP a également constitué des équipes dédiées, organisées au niveau mondial : les équipes en charge des relations avec les grandes entreprises internationales ont été réparties par secteur d'activité, et une organisation semblable a été mise en place pour la clientèle des institutionnels et des banques ; les équipes de banque privée internationale ont été renforcées et fortement structurées pour assurer un service mondial. Enfin, des lignes de métier ont été créées pour mettre à la disposition de ces clientèles une expertise de niveau international dans les différents produits et services à valeur ajoutée offerts par la banque.

Perspectives d'avenir

Avec un ratio de solvabilité de 10,4 %, dont 6,4 % pour le noyau dur, des capitaux propres de 11 milliards d'euros en fin d'année, un fonds pour risques bancaires généraux de 1 milliard d'euros et une provision pour risques sectoriels éventuels de 218 millions d'euros libre de toute affectation, la BNP a un bilan solide sur lequel elle peut construire son avenir. Elle a établi un plan à moyen terme, BNP 2002, par lequel elle entend accroître encore sa rentabilité par une croissance ambitieuse et maîtrisée, nourrie par priorité d'une croissance interne, mais aussi de croissances externes compatibles avec ses valeurs.

Les actionnaires se verront proposer, lors de l'Assemblée Générale, le versement d'un dividende de 1,50 euro (9,84 francs) par action, assorti d'un avoir fiscal de 0,75 euro (4,92 francs), soit au total 2,25 euros (14,76 francs), en hausse de 40 %. Les sommes mises en distribution s'élèveraient ainsi à 327 733 200 euros, en hausse de 44 %. Ce dividende sera détaché de l'action le 25 mai 1999 et payable uniquement en espèces.

Vingt résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 4 mai 1999

Le Conseil propose, en premier lieu, l'adoption de douze résolutions par l'Assemblée Générale Ordinaire :

- La première résolution concerne l'approbation du bilan et du compte de résultats au 31 décembre 1998, après lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes.

- La deuxième résolution propose l'affectation du résultat de l'exercice 1998 et la mise en paiement du dividende. Le bénéfice de la BNP SA, soit 7 070,704 millions de francs, complété du report à nouveau de 1 327,025 millions de francs, représente un total à répartir de 8 397,729 millions de francs. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 327,733 millions d'euros correspondant à une distribution de 1,50 euro (9,84 francs) par action, assortie d'un avoir fiscal de 0,75 euro (4,92 francs) portant le montant global à 2,25 euros (14,76 francs). Il sera mis en paiement, uniquement en espèces, à partir du 25 mai 1999.

Après dotation de la réserve légale pour un montant de 12,916 millions de francs et de la réserve spéciale de plus-values à long terme et des autres réserves pour un montant de 3 425,338 millions de francs, un montant de 2 809,685 millions de francs serait affecté au report à nouveau.

- La troisième résolution propose aux actionnaires, connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes, d'approuver les conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966.
- Il est proposé aux actionnaires, par la quatrième résolution, d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission de tous titres de créances (notamment obligations ou titres assimilés tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée) pour une durée de 5 ans, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 6 milliards d'euros, ou de la contre-valeur en devises. Ces émissions pourraient servir aux besoins de l'entreprise dans le cadre de son développement.
- Dans la cinquième résolution, il est proposé d'autoriser la BNP à procéder à l'achat de ses propres actions jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social, avec fixation d'un prix maximum d'achat de 120 euros par titre et d'un prix de vente minimum de 50 euros par action.

Ces achats pourraient soit servir à la régularisation des cours, soit être effectués en vue de l'attribution ou de la cession aux salariés, ou être destinés à l'annulation ultérieure des actions, ou à une cession ou un transfert, ou encore servir dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière. Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois.

- Les sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions vous demandent de ratifier la nomination de Monsieur Bernhard Walter en qualité d'administrateur, de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Bernhard Walter, Jacques Friedmann, Jacques Henri Wahl et René Thomas, et de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Jean-Marie Messier (en remplacement de Monsieur Jean Gandois dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée) et Monsieur François Grappotte.
- La douzième résolution fixe un nouveau montant maximum de jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration.

Huit résolutions sont ensuite soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Dans la treizième résolution, il est demandé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital (avec maintien du droit préférentiel de souscription), le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pouvant être supérieur à 500 millions d'euros (3,28 milliards de francs) et le montant des titres de créance susceptibles d'être émis ne devant pas excéder 7,5 milliards d'euros (49,20 milliards de francs).
- La quatorzième résolution propose à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces nouvelles valeurs mobilières pourront aussi être destinées à rémunérer les titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une ou de plusieurs autres sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Cette autorisation pourra notamment être utilisée pour réaliser les augmentations de capital au cas où il serait donné suite à l'une et/ou l'autre des offres publiques d'échange initiées par la BNP sur les titres de la Société Générale et de Paribas.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à 2,4 milliards d'euros (15,74 milliards de francs). Dans l'hypothèse où il ne serait donné suite à aucune des offres publiques initiées par la BNP sur les titres de la Société Générale et de Paribas, le montant prévu ci-dessus sera ramené à 600 millions d'euros (3,94 milliards de francs) ;

dans l'hypothèse où il ne serait donné suite qu'à l'une de ces deux offres publiques, le montant prévu ci-dessus sera ramené à 1 500 millions d'euros (9,84 milliards de francs).

En outre, si des titres de créance venaient à être émis dans le cadre de la présente autorisation, leur montant ne saurait excéder 7,5 milliards d'euros (49,2 milliards de francs).

- La quinzième résolution propose aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social par incorporation de réserves, dans la limite d'un montant nominal maximum de 600 millions d'euros (3,94 milliards de francs).
- Par la seizième résolution, il vous est demandé de maintenir les délégations données par les trois résolutions ci-dessus, en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société.
- La dix-septième résolution limite globalement le montant des opérations financières ci-dessus à 10 milliards d'euros (65,59 milliards de francs) pour les titres de créance, et à 2,4 milliards d'euros (15,74 milliards de francs) pour les

augmentations de capital. Lesdites opérations pourraient servir aux besoins de l'entreprise dans le cadre de son développement ainsi, comme cela est précisé, que dans le cas d'offre publique d'achat ou d'échange.

- La dix-huitième résolution propose à l'Assemblée d'autoriser le Conseil, pour une durée de 26 mois, à annuler, par voie de réduction du capital social, les actions acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par la cinquième résolution – dont la présente est le complément –, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.
- Il est proposé aux actionnaires dans la dix-neuvième résolution de modifier l'article 5 des statuts relatif à la déclaration de franchissements de seuils statutaires et légaux, à l'effet de permettre à un groupe d'actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote, et non plus 5 % comme actuellement spécifié, de demander que le non-respect de déclaration de seuil donne lieu à privation des droits de vote.
- Enfin, la vingtième résolution concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales.

Annexes au rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe

L'évolution des résultats consolidés

						Evolution en %
En millions de francs	1998	1997	1996	1995	1994	98/97
Produit net bancaire	48 315	44 066	39 502	37 708	39 311	9,6
Frais de gestion	(32 917)	(30 631)	(28 658)	(28 208)	(28 920)	7,5
Résultat brut d'exploitation	15 398	13 435	10 844	9 500	10 391	14,6
Dotations aux provisions pour engagements douteux	(7 892)	(6 785)	(3 793)	(5 533)	(7 374)	16,3
Résultat courant	7 506	6 650	7 051	3 967	3 017	12,9
Résultat de cessions et provisions sur immobilisations financières	3 133	2 380	(704)	8	(124)	31,6
Eléments exceptionnels	(868)	(1 526)	(1 684)	(828)	(295)	n.a.
Résultat des sociétés mises en équivalence	814	815	537	36	636	(0,1)
Amortissement des écarts d'acquisition	(105)	(103)	(88)	(84)	(126)	1,9
Résultat net avant impôt	10 480	8 216	5 112	3 099	3 108	27,6
Impôt sur les sociétés	(2 823)	(1 997)	(983)	(1 174)	(1 347)	41,4
Résultat net d'ensemble	7 657	6 219	4 129	1 925	1 761	23,1
Résultat net, part du groupe	7 309	5 962	3 856	1 784	1 656	22,6

Au 31 décembre 1998, le bénéfice net s'établit à 7 657 millions de francs pour l'ensemble du groupe et à 7 309 millions de francs pour la part du groupe, en augmentation respectivement de 23,1 % et 22,6 % par rapport à 1997. Ce résultat traduit une amélioration profonde et continue des performances de l'entreprise dans ses diverses composantes.

S'il a bénéficié de l'amélioration de la conjoncture en France, et de la forte activité des marchés d'actions, il a été obtenu malgré les turbulences des marchés financiers et la détérioration de la situation de plusieurs pays émergents qui a fait peser sur les comptes une charge importante de provisionnement.

Le produit net bancaire

						Evolution en %
En millions de francs	1998	1997	1996	1995	1994	98/97
Valeur ajoutée sur capitaux ⁽¹⁾	31 846	29 396	26 586	25 967	26 200	8,3
Commissions et autres ⁽¹⁾	16 469	14 670	12 916	11 741	13 111	12,3
Produit net bancaire	48 315	44 066	39 502	37 708	39 311	9,6

(1) Définitions économiques, y compris les autres produits et charges d'exploitation.

Le produit net bancaire croît de 9,6 % en 1998 à 48 315 millions de francs.

Les recettes de la banque domestique, soit 25 118 millions de francs, progressent de 2,3 %. Les recettes du réseau France ont évolué positivement : elles augmentent de 2,2 %, à 22 533 millions de francs, sous l'effet d'une nouvelle hausse des commissions (+ 636 millions de francs).

Les recettes de la banque de proximité hors euro atteignent

4 806 millions de francs, en progression de 22 %. L'exercice est notamment marqué par l'intégration de First Hawaiian Bank dans les comptes du groupe BNP au 1^{er} novembre 1998. Le progression à cours de change et périmètre constants s'élève à 7,2 %.

Les recettes de la banque de grande clientèle et de marchés s'élèvent à 16 751 millions de francs, en hausse de 18,7 %. A cours de change et périmètre constants, la progression serait de 16,7 %.

Produit net bancaire	Millions de francs	Evolution en %
Grande clientèle	5 797	+ 10,7
Financements spécialisés	1 845	+ 10,1
Activités financières	7 180	+ 28,0
Gestion d'actifs	1 274	+ 33,4
Portefeuille de participations	655	+ 2,3
Banque de grande clientèle et marchés	16 751	+ 18,7

Toutes les activités ont ainsi contribué à cette croissance des revenus. La progression de la banque de grande clientèle est réalisée avec une maîtrise forte des actifs pondérés.

Les commissions

						Evolution en %
En millions de francs	1998	1997	1996	1995	1994	98/97
Opérations sur titres	4 823	3 871	3 377	2 775	4 053	24,6
Opérations avec la clientèle et divers	3 793	3 151	2 792	2 210	2 299	20,4
Produits sur moyens de paiement	2 326	2 093	1 960	1 869	1 745	11,1
Produits d'assurance-vie	822	854	734	713	546	-3,7
Total des commissions (BAFI)	11 764	9 969	8 863	7 567	8 643	18,0
Autres ⁽¹⁾	4 705	4 701	4 053	4 174	4 468	n.s.
Total des commissions et autres (économique)	16 469	14 670	12 916	11 741	13 111	12,3

(1) Ces montants correspondent essentiellement à des produits qui ne sont pas comptablement enregistrés dans les commissions selon la BAFI, mais qui s'assimilent économiquement à des commissions (opérations de change, vente de logiciels, récupérations de frais...), y compris des charges nettes (171 millions de francs en 1998) enregistrées en autres produits et charges d'exploitation.

Les frais de gestion

						Evolution en %
En millions de francs	1998	1997	1996	1995	1994	98/97
Frais de personnel	20 237	18 991	17 920	17 640	17 825	6,6
Autres frais administratifs	10 499	9 538	8 677	8 618	8 978	10,1
Amortissements et provisions sur immobilisations	2 181	2 102	2 061	1 950	2 117	3,8
Frais de gestion	32 917	30 631	28 658	28 208	28 920	7,5

Les frais de gestion progressent de 7,5 % au niveau du groupe et connaissent des évolutions contrastées selon les pôles d'activité :

- Les frais de gestion de la banque domestique diminuent de 0,2 %, soit depuis 1993 une baisse de 5 % en francs courants et plus de 11 % en francs constants. La BNP a

poursuivi sa politique de réduction progressive et continue des effectifs sur la base du volontariat : la diminution est de 1 035 personnes par rapport à fin 1997. Les effectifs du réseau France s'élèvent au 31 décembre 1998 à 29 653 personnes. Ils continuent à s'ajuster en fonction des progrès de l'informatique et des réformes d'organisation, en privilégiant l'accroissement de la force de vente.

Effectifs du groupe

Au prorata du temps de travail au 31 décembre						Evolution en %
	1998	1997	1996	1995	1994	98/97
Banque domestique	31 882	32 917	34 092	35 203	36 049	(3,1)
Réseau France	29 653	30 754	31 984	33 094	33 961	(3,6)
Filiales Métropole	2 229	2 163	2 108	2 109	2 088	3,0
Banque de grande clientèle et marchés et banque de proximité hors euro	21 443	16 671	15 913	15 693	15 505	28,6
France métropolitaine	1 748	1 618	1 623	1 620	1 579	8,0
Filiales métropolitaines	1 215	1 069	816	790	757	13,7
France d'outre-mer	1 079	1 142	1 157	1 209	1 244	(5,5)
Etranger	17 401	12 842	12 317	12 074	11 925	35,8
Europe	4 334	3 636	3 507	3 527	3 565	19,2
Amériques	6 634 ⁽¹⁾	3 331	3 204	3 144	3 021	99,2
Asie-Océanie	3 031	3 288	2 554	2 338	2 267	(7,8)
Afrique et Proche-Orient	3 402	2 587	3 052	3 065	3 072	31,5
Autres	2 961	2 832	2 757	2 704	2 915	4,6
Total	56 286	52 420	52 762	53 600	54 469	7,4

(1) Dont BANCWEST : 5 000 personnes.

- Les frais de gestion de la banque de proximité hors euro progressent de 22,0 % à 2 961 millions de francs. Cette progression s'explique en partie par l'intégration de First Hawaiian Bank (3 170 personnes) et les frais induits par la fusion avec Bank of the West.
- Les frais de gestion de la banque de grande clientèle

et de marchés augmentent de 20,7 %. Cette progression est due pour partie aux effets périmètre liés à l'UEB et à des dépenses de développement (renforcements des équipes et des moyens, notamment informatiques) imputables notamment à BNP Arbitrage, BNP Gestions, BNP Cooper Neff et BNP PrimeEast.

Une progression du résultat brut d'exploitation dans les trois pôles d'activité

Résultat brut d'exploitation par pôle d'activité	1998	1997	Evolution en %
En millions de francs			98/97
Banque domestique	5 611	5 011	12,0
• Réseau France	4 279	3 727	14,8
• Filiales France	1 332	1 284	3,7
Banque de proximité hors euro	1 845	1 512	22,0
Banque de grande clientèle et marchés	5 885	5 115	15,1
• Grande clientèle	2 218	2 087	6,3
• Financements spécialisés	947	868	9,1
• Activités financières	1 520	1 048	45,0
• Gestion d'actifs	556	484	14,9
• Portefeuille de participations	644	628	2,5
Autres activités	2 057	1 797	14,5
Total du résultat brut d'exploitation du groupe	15 398	13 435	14,6

- Le résultat brut d'exploitation du groupe s'élève à 15 398 millions de francs, en progression de 14,6 % par rapport à 1997 (+13,2 % à périmètre constant) et se répartit à hauteur de :
 - 36,4 % pour la banque domestique dont le résultat brut d'exploitation s'élève à 5 611 millions de francs, en progression de 12 % par rapport à 1997 (+14,8 % dans le réseau et + 3,7 % dans les filiales).
 - 12,0 % pour la banque de proximité hors euro dont le résultat brut d'exploitation s'élève à 1 845 millions de francs, en hausse de 22,0 %.
 - 38,2 % pour la banque de grande clientèle et marchés dont le résultat brut d'exploitation s'élève à 5 885 millions de francs, en hausse de 15,1 %, en raison de la bonne performance des activités financières (+ 45 %) et du réseau international.
 - 13,4 % pour les autres activités dont le résultat brut d'exploitation inclut en 1998 le paiement d'arriérés d'intérêts des dettes du Kenya et de la Côte d'Ivoire pour 826 millions de francs (une dotation a été constituée pour un montant équivalent). Des opérations similaires étaient comptabilisées en 1997 à hauteur de 1,3 milliard de francs.

Analyse du résultat brut d'exploitation du « réseau international », tous métiers, par zones géographiques

1998		
	En millions de francs	En pourcentage
Europe (hors France)	1 283	22,6
Amériques	2 160	38,1
Asie-Océanie	1 281	22,6
Afrique et Moyen-Orient	720	12,7
Dom-Tom	229	4,0
Total	5 673	100,0

Le résultat brut d'exploitation du « réseau international » (tous métiers) s'établit à 5 673 millions de francs en 1998, en progression de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent. Il se répartit de manière sensiblement équilibrée sur les différents

continents, avec une part relativement plus importante sur le continent américain, notamment du fait de l'implantation de la BANCWEST dans l'ouest des Etats-Unis dont le réseau de banque de proximité poursuit son développement.

Les dotations annuelles nettes aux provisions pour engagements douteux

	1998					Evolution en %
En millions de francs	1998	1997	1996	1995	1994	98/97
Risques spécifiques	5 223	3 965	4 599	5 828	7 172	31,8
• dont banque domestique	1 582	2 401	3 415	4 774	4 692	(34,1)
• dont 5 pays Asie	1 960	592	-	-	-	x 3,3
Risques pays et assimilés	2 669	2 820	(806)	(295)	202	(5,4)
• dont 5 pays Asie	(60)	2 428	-	-	-	n.a.
Dotations aux provisions pour engagements douteux	7 892	6 785	3 793	5 533	7 374	16,3
• dont 5 pays Asie	1 900	3 020	-	-	-	(37,1)
• dont Russie	1 438	-	-	-	-	-
• dont banque domestique	1 582	2 401	3 415	4 774	4 692	(34,1)

Le résultat net de la BNP SA

Le résultat net d'ensemble s'élève à 7 657 millions de francs. Le résultat net, part du groupe, s'établit à 7 309 millions de francs, en hausse de 22,6 % par rapport à 1997. Il représente plus de sept fois le résultat de 1993, année de la privatisation.

Le rendement des capitaux propres, calculé sur la base du résultat net, part du groupe, rapporté aux capitaux propres moyens, part du groupe, après répartition des résultats de l'exercice, s'élève à 11,8 %, contre 10,4 % en 1997 et 2,2 % en 1993.

Résultat net

	1998	1997	1996	1995	1994	Evolution en % 98/97
En millions de francs						
Produit net bancaire	35 966	34 148	30 346	30 296	31 727	5,3
Frais de gestion	(24 811)	(24 193)	(23 032)	(22 935)	(23 522)	2,6
Résultat brut d'exploitation	11 155	9 955	7 314	7 361	8 205	12,1
Dotations aux provisions pour engagements douteux	(6 382)	(5 506)	(2 008)	(3 154)	(5 201)	15,9
Eléments exceptionnels et divers	2 408	(2 680)	(3 252)	(2 268)	(1 365)	n.a.
Résultat avant impôt	7 181	1 769	2 054	1 939	1 639	x 4
Résultat net	7 071	2 100	2 375	1 777	1 320	x 3

La forte hausse du résultat de BNP SA est la conséquence de l'opération de restructuration de la participation de la

BNP dans Bank of the West, enregistrée dans les comptes sociaux comme une opération d'échange.

La répartition des bénéfices

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice les modalités suivantes de répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 1998, soit 7 070 703 732,19 francs, complété du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 1 327 025 135,03 francs, soit un ensemble d'un

montant de 8 397 728 867,22 francs :

- affectation à la réserve légale : 12 916 207,50 francs ;
- dotation aux autres réserves et au report à nouveau : 6 235 023 793 francs ;
- distribution aux actionnaires d'un dividende total de 2 149 788 866,72 francs.

Répartition des bénéfices en 1998

Débit		Crédit	
Réserve légale	12 916 207,50	Report antérieur	1 327 025 135,03
Solde disponible, ainsi réparti :		Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges	7 070 703 732,19
• Réserves diverses	3 425 338 338,98		
• Attribution aux actionnaires	2 149 788 866,72		
• Report à nouveau	2 809 685 454,02		
Total	8 397 728 867,22	Total	8 397 728 867,22

En millions de francs	1998	1997	1996	1995	1994	1993
Résultat net consolidé, part du groupe	7 309	5 962	3 856	1 784	1 656	1 018
Dividende net total	2 150	1 493	1 120	694	608	552
Taux de distribution	29,4 %	25,0 %	29,0 %	38,9 %	36,7 %	54,2 %
Nombre d'actions au 31 décembre ⁽¹⁾	218 410 671	213 244 188	207 434 993	192 183 938	190 046 159	184 008 556
Bénéfice net en francs par action	33,86	28,26	18,69	9,31	8,95	6,65
Dividende net en francs par action	9,84 ⁽⁴⁾	7,00 ⁽³⁾	5,40	3,60 ⁽²⁾	3,20	3,00

(1) Y compris les certificats d'investissement en 1993.

(2) Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'offre publique d'échange sur les actions BNP España.

(3) Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1997, souscrites dans le cadre du plan d'options 1995-2002.

(4) Sur la base de 218 488 800 actions, compte tenu des 78 129 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, souscrites dans le cadre des plans d'options 1994-2001 et 1995-2002. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale.

Le dividende net par action, hors avoir fiscal, s'élèverait ainsi à 9,84 francs (1,50 euro), en hausse de 40 % par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution du bilan consolidé

En milliards de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996	1995	1994	Evolution en % 98/97
Opérations interbancaires	756,6	752,3	713,1	567,9	487,6	0,6
Opérations avec la clientèle	975,2	888,1	794,0	747,7	731,4	9,8
Opérations sur titres	181,4	173,1	186,2	135,0	116,6	4,8
Autres opérations	201,9	207,5	150,6	125,7	99,4	(2,7)
Actifs immobilisés	15,7	13,9	17,2	17,4	17,2	12,9
Total actif	2 130,8	2 034,9	1 861,1	1 593,7	1 452,2	4,7
Opérations interbancaires	709,1	668,2	623,4	510,8	446,1	6,1
Dépôts de la clientèle	773,8	717,8	638,1	578,1	523,2	7,8
Dettes représentées par un titre	241,1	240,3	255,3	270,7	276,5	0,3
Autres opérations	255,0	270,2	224,7	126,7	99,7	(5,6)
Provisions pour risques et charges	18,7	13,9	12,4	11,6	12,1	34,7
Dettes subordonnées et titres assimilés	54,2	53,9	43,1	36,6	35,9	0,6
FRBG	6,8	6,7	6,6	8,4	8,2	1,3
Capitaux propres (après affectation du résultat)	72,1	63,9	57,5	50,8	50,5	12,8
Total passif	2 130,8	2 034,9	1 861,1	1 593,7	1 452,2	4,7

Le total du bilan consolidé s'établit au 31 décembre 1998 à 2 130,8 milliards de francs, en progression de 4,7 % par rapport au 31 décembre 1997. Cette évolution traduit essentiellement :

A l'actif

- Une hausse du total des opérations avec la clientèle (+ 9,8 % à 975,2 milliards de francs, représentant 45,8 % du total de l'actif contre 43,6 % au 31 décembre 1997) tenant en partie à l'augmentation des opérations de clientèle ordinaires chez BANCWEST CORP. (effet périmètre) et en BNP Métropole, ainsi qu'à la progression des opérations de pension ;
- Une stabilité des opérations interbancaires résultant d'une part de l'augmentation des opérations de pension et

du portefeuille d'effets publics et assimilés, et d'autre part d'une baisse des prêts interbancaires ; le faible risque sur les effets publics et sur les opérations de pension et la décreue des prêts interbancaires entraînent une diminution des actifs pondérés sur les encours interbancaires.

Au passif

- Une progression des opérations interbancaires de 6,1 % (709,1 milliards de francs) du fait des opérations de pension ;
- Une augmentation de 7,8 % (à 773,8 milliards de francs) des dépôts de la clientèle correspondant à l'augmentation de ces opérations chez BANCWEST CORP. (effet périmètre), en BNP Métropole, ainsi qu'à New York et à l'UEB Genève.

Les capitaux propres

L'évolution du capital

L'évolution du capital de 1992 à 1998	Nombre de titres	Capital social (en francs)
Situation au 31 décembre 1992	70 739 443	3 536 972 150
1993		
Doublement du nombre de titres par réduction du nominal par titre de 50 francs à 25 francs	141 478 886	3 536 972 150
Exercice de bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990	12 048 924	301 223 100
Exercice de bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement émis en 1993	30 480 746	762 018 650
Situation au 31 décembre	184 008 556	4 600 213 900
1994 ⁽¹⁾		
Paiement en actions des dividendes	1 685 603	42 140 075
Opération d'apport du capital de la Compagnie Financière Gamma	4 352 000	108 800 000
Situation au 31 décembre	190 046 159	4 751 153 975
1995		
Paiement en actions des dividendes	2 137 779	53 444 475
Situation au 31 décembre	192 183 938	4 804 598 450
1996		
OPE sur les actions de la BNP España	720 280	18 007 000
Paiement en actions des dividendes	1 675 995	41 899 875
OPE sur les actions de la CIP	12 202 336	305 058 400
Souscription réservée aux salariés	652 444	16 311 100
Situation au 31 décembre	207 434 993	5 185 874 825
1997		
OPE sur les actions de la BNPI	1 315 122	32 878 050
Paiement en actions des dividendes	3 574 073	89 351 825
Souscription réservée aux salariés	920 000	23 000 000
Situation au 31 décembre	213 244 188	5 331 104 700
1998		
Souscription aux plans d'options	7 141	178 525
OPE sur les actions de la BNPI	1 702 410	42 560 250
Paiement en actions des dividendes	2 176 932	54 423 300
Souscription réservée aux salariés	1 280 000	32 000 000
Situation au 31 décembre	218 410 671	5 460 266 775
1999		
Souscription aux plans d'options	78 129	(en euros)
Situation au 5 janvier	218 488 800	873 955 200

⁽¹⁾ L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 1994 a décidé de procéder à la reconstitution des certificats d'investissement en actions.

Au 31 décembre 1998, le capital de la BNP SA était de 5 460 266 775 francs et se composait de 218 410 671 actions d'un nominal de 25 francs. Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces valeurs mobilières.

L'augmentation du nombre des actions au cours de l'exercice 1998 résulte des trois opérations suivantes :

- création de 1 702 410 actions nouvelles à la suite de l'offre publique d'échange sur les actions de la BNPI (29 juin 1998) ;

- paiement en actions du dividende de l'exercice 1997, ayant entraîné la création de 2 176 932 actions nouvelles (29 juin 1998) ;

- souscription de 1 287 141 actions nouvelles, réservée aux salariés (29 juin 1998).

Le 5 janvier 1999, suite aux souscriptions dans le cadre du plan d'options et à la conversion du capital en euros avec arrondissement de la valeur nominale à l'entier supérieur, soit 4 euros, le capital de la BNP SA s'élevait à 873 955 200 euros et se composait de 218 488 800 actions.

Les capitaux propres

En millions de francs, au 31 décembre après affectation du résultat						Evolution en %
	1998	1997	1996	1995	1994	98/97
Capitaux propres, part du groupe	65 115	59 040	55 552	48 642	48 160	10,3
Intérêts minoritaires	6 979	4 884	1 882	2 212	2 297	42,9
Capitaux propres, tiers inclus	72 094	63 924	57 434	50 854	50 457	12,8

Le total des capitaux propres s'élève à 72,1 milliards de francs au 31 décembre 1998, en hausse de 8,2 milliards de francs par rapport au 31 décembre 1997. Les capitaux propres, part du groupe, sont de 65,1 milliards de francs, en hausse de 6,1 milliards de francs, en raison :

- d'augmentations de 1,7 milliard de francs consécutives aux augmentations de capital constatées dans l'année, de 5,2 milliards de francs résultant de la mise en réserve

des résultats non distribués de 1998 ;

- d'une réduction de 0,8 milliard de francs provenant des variations des parités de change et divers.

Les intérêts minoritaires augmentent de 2,1 milliards de francs : ils prennent notamment en compte l'effet de la restructuration de la participation dans le groupe BANCWEST CORP. (2,9 milliards de francs).

Les ratios prudentiels

Ratio Cooke

Au 31 décembre	Nouveau Cooke			Ancien Cooke			
En milliards de francs et en %	1998	1997	1997	1996	1995	1994	1993
Risques pondérés	1 182,2	1 193,8	1 164,7	1 129,3	1 022,1	969,7	1 033,4
Fonds propres prudentiels :							
• <i>Noyau dur</i>	76,2	69,0	69,0	60,8	56,1	55,7	57,4
• <i>Eléments complémentaires</i>	47,5	52,0	46,7	42,1	36,7	38,9	40,4
Total des fonds propres prudentiels	123,7	121,0	115,7	102,9	92,8	94,6	97,8
Ratio	10,4 %	10,1 %	9,9 %	9,1 %	9,1 %	9,8 %	9,5 %
dont noyau dur	6,4 %	5,8 %	5,9 %	5,4 %	5,5 %	5,7 %	5,6 %

Le ratio Cooke du groupe BNP (après prise en compte de l'amendement relatif aux risques de marché) s'établit à 10,4 % au 31 décembre 1998 contre 10,1 % au 31 décembre 1997. Cette sensible amélioration provient :

- De la diminution des actifs pondérés (11,6 milliards de francs, soit - 1 %). Cette évolution provient pour l'essentiel de la baisse des risques de crédit, les risques de marché étant globalement stables. La baisse des risques de crédit est elle-même la résultante d'un fort effet périmètre (Bank of the West-First Hawaiian, UEB, Banque du Caire et de Paris) en partie compensé par un effet change et, d'autre part, d'une baisse importante des risques de crédit à périmètre et change constants, particulièrement sur les risques clientèles.
- D'une croissance de 2,2 % des fonds propres prudentiels, soit une hausse de 2,7 milliards de francs, dont 7,2 milliards de francs au titre des fonds propres entrant dans le calcul du noyau dur, qui progressent en ligne avec les capitaux propres, en partie compensé par une baisse de 4,5 milliards de francs au titre des fonds propres entrant dans le calcul des éléments complémentaires, résultant notamment du remboursement d'emprunts subordonnés.

Adéquation des fonds propres

Au 31 décembre 1998, l'exigence de fonds propres pour le groupe BNP, calculée en application des règlements et instructions transposant en France la directive européenne « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit », s'analyse comme suit : le ratio fonds propres disponibles sur fonds propres exigés s'établit, au 31 décembre 1998, à 129 % sans tenir compte des fonds propres supplémentaires (123 % en 1997). Il atteint 136 % en intégrant les fonds propres supplémentaires (130 % en 1997).

Autres ratios

La BNP respecte par ailleurs les normes de contrôle des grands risques, les ratios de liquidité (102 % au 31 décembre 1998) et les coefficients de fonds propres et de ressources permanentes (99,7 % au 31 décembre 1998). Au sein du groupe, les entités ayant le statut de banque respectent les normes réglementaires en matière de liquidité.

Adaptation à l'an 2000

L'ensemble du groupe BNP, qu'il s'agisse des implantations en France ou à l'étranger, est mobilisé pour assurer le passage

à l'an 2000 dans les meilleures conditions pour ses clients et ses actionnaires. Ce projet, engagé depuis plus de deux ans et suivi au plus haut niveau de la banque, a largement profité de l'organisation et des travaux mis en œuvre au titre de l'euro. Il ne se limite pas aux opérations internes, mais prévoit également d'étudier et de valider les interfaces avec les principaux clients, fournisseurs et, plus généralement, interlocuteurs externes de la banque. Il prend naturellement en compte l'ensemble des systèmes interbancaires nationaux et internationaux.

Le projet an 2000 de la BNP comporte quatre étapes principales :

- Une étape, achevée, d'inventaire et de planification a notamment permis de distinguer les objets à adapter selon trois niveaux de criticité (haute, moyenne, basse). Tout objet concourant au service de la clientèle, au domaine interbancaire, à la maîtrise des risques et à l'information comptable et de gestion de la BNP est considéré comme hautement critique et fait l'objet d'un traitement prioritaire.
- Une étape de correction des programmes et équipements, dont l'importance est limitée du fait de l'utilisation depuis plus de 20 ans d'une règle de codage des dates insensible à l'an 2000.
- Une étape de qualification, comprenant de nombreuses séries de tests, notamment de vieillissement (afin de vérifier la validité des corrections sur des séries de dates au-delà de l'an 2000), ainsi qu'une validation globale.
- Une étape de réimplantation au fur et à mesure des qualifications. La certification ISO 9002 des processus de production informatique est à ce stade un gage important de qualité et de maîtrise des risques.

La banque s'est dotée des moyens nécessaires pour mener à bien ce chantier. Sur les 2,2 milliards de francs alloués aux projets euro et an 2000, 550 millions de francs sont particulièrement destinés à l'adaptation des systèmes d'information à l'an 2000. Au 31 décembre 1998, près de 55 % de la charge totale prévisionnelle a été dépensée et au cours de l'année, 1 000 personnes dont 500 spécialistes informatique ont travaillé sur les projets euro et an 2000.

L'état d'avancement du projet est à ce jour satisfaisant. Au 31 décembre 1998, 80 % des équipements considérés comme hautement critiques sont compatibles au passage à

l'an 2000. Le premier semestre 1999 est consacré à la qualification des équipements dont la majeure partie a été corrigée au 31 décembre 1998. La BNP participera, entre avril et septembre 1999, aux répétitions de la place de Paris, ainsi qu'à la répétition mondiale prévue en juin 1999. Le second semestre permettra de valider les plans de continuité d'activité « an 2000 » pour faire face aux défaillances éventuelles. Par ailleurs, au sein du groupe BNP, une répétition générale est prévue en septembre 1999, comme cela avait été fait pour l'euro. Elle permettra de s'assurer de l'état de préparation de la BNP, mais ne saurait garantir un passage sans faute à l'an 2000, pour lequel la banque reste largement dépendante de la bonne préparation des tiers.

Des actions sont menées en parallèle afin de contrôler l'état de préparation de nos principaux clients, correspondants et fournisseurs. Des courriers ont été adressés à tous les grands fournisseurs afin de vérifier la conformité de leurs produits et services et de mettre en place un support adapté pour le passage à l'an 2000. La BNP est également attentive aux travaux entrepris par ses clients. Des questionnaires ont été envoyés aux principaux d'entre eux : grandes entreprises, banques et institutionnels, pour suivre l'état d'avancement de leur chantier an 2000. La situation des autres entreprises et des professionnels est également évaluée en fonction de leurs réponses aux 10 questions du vade-mecum de la « mission an 2000 ». Un dispositif basé sur des entretiens est en cours de généralisation dans le réseau. Enfin, des tests spécifiques sont réalisés avec nos principaux clients et fournisseurs notamment afin de contrôler la compatibilité des données reçues par la banque.

La préparation du passage à l'an 2000 représente une charge lourde et indispensable pour le groupe BNP qui a voulu l'aborder très tôt dans les meilleures conditions. Même si le succès complet ne peut être garanti, toutes les équipes de la banque s'attachent, comme pour l'euro, à profiter de cette opportunité pour mettre en place des méthodologies et des outils qui représenteront un investissement pérenne, au travers notamment des projets transversaux, des différents tests effectués et, d'une manière générale, de la modernisation et de la simplification des parcs de matériels et d'applicatifs.

Le contrôle interne et la maîtrise des risques

Au cours de l'exercice 1998, le groupe BNP a poursuivi l'amélioration de son système de contrôle interne afin d'optimiser la maîtrise des risques inhérents à ses activités. Ce système repose sur quatre principes essentiels

⁽¹⁾ *Risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque comptable, risque administratif, risque informatique (les risques comptable, administratif et*

qui sous-tendent l'organisation de la banque :

- La fonction hiérarchique : les responsables de directions centrales définissent, en coordination avec les autres entités de la banque, leur système de contrôle interne et veillent à son bon fonctionnement. En outre, chaque responsable a le devoir d'un contrôle efficace des activités qui sont placées sous sa responsabilité ;
- La séparation des fonctions : elle se matérialise principalement entre les services qui sont à l'origine des opérations et les services d'exécution qui les mettent en œuvre. La séparation des fonctions permet de garantir un contrôle permanent et indépendant sur les activités développées ;
- La pratique de la délégation : elle constitue le système de décision fondamental de la banque. Chaque délégué doit s'assurer de l'application fidèle de ses décisions par des contrôles ;
- L'existence d'instructions : la politique générale de la banque, les procédures à appliquer, ainsi que les contrôles à exercer sont formalisés et diffusés dans l'ensemble du groupe BNP.

En outre, le groupe BNP s'est doté d'un référentiel du contrôle interne. Articulé autour de huit familles de risques ⁽¹⁾, quatre niveaux de contrôle et tenant compte des liens de tutelle et de prestation existant entre les différentes entités du groupe BNP, ce référentiel définit les responsabilités de chacun en matière de contrôle interne. Ces dernières sont explicitées dans des chartes reprenant pour chaque famille de risques le périmètre et les types de responsabilités déléguées, l'organisation des contrôles et les obligations d'information.

Le système de contrôle interne est par ailleurs animé par un responsable chargé de la coordination et du suivi et évalué par un organe d'audit interne, l'inspection générale, directement rattaché au Président-Directeur Général. Une cellule a été créée afin d'assister le responsable de la coordination et du suivi du contrôle interne.

Cette structure a pour missions principales :

- d'assurer la mise à jour permanente du référentiel ;
- de susciter et d'animer les réflexions des différentes directions en vue d'adapter leur système de contrôle interne aux nouveaux métiers, aux nouvelles réglementations, aux nouvelles technologies ainsi qu'aux nouveaux instruments financiers ;
- de s'assurer de la cohésion des procédures avec le système de contrôle interne.

informatique composent le risque opérationnel), risque commercial et de réputation, risque juridique et fiscal, risque de ressources humaines.

Les directions ont accompli des efforts notables, pour perfectionner leur système de contrôle interne, en clarifiant les responsabilités déléguées, en créant ou en actualisant les référentiels d'instructions et en se constituant, au fur et à mesure, des outils de suivi par famille de risques. Ces démarches seront intensifiées en 1999.

Outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs de décision de l'entreprise, le système de contrôle interne du groupe BNP prend en compte le Règlement 97-02 édicté par la Commission bancaire et entré en vigueur le 1^{er} octobre 1997.

Principes et organisation de la gestion des risques

Au titre de ses activités de crédit et de banque de marché, la BNP est exposée à différentes natures de risques : risque de crédit et de contrepartie, de marché, de liquidité, de transformation, ainsi que le risque opérationnel (comptable, administratif et informatique).

La BNP a mis en place et amélioré de façon continue des procédures de contrôle visant à identifier, à mesurer et à gérer ces différents risques. Ce dispositif met en œuvre trois principes exigeants : une stricte séparation de la fonction commerciale et de l'analyse du risque ; la responsabilité individuelle de la décision d'engagement ; l'imputation des conséquences financières de la décision à l'entité opérationnelle qui la porte sur ses livres. Toutes les entités de la banque participent à la maîtrise des risques et ont comme objectif commun d'assurer le strict respect des procédures et notamment des limites imparties aux centres de profit. Les nouvelles activités et les aménagements majeurs apportés à des activités existantes font l'objet de présentations aux mandataires sociaux afin que les risques les plus significatifs soient correctement identifiés et les procédures appropriées mises en place.

Orientation stratégique

En 1998, la BNP a mis en place une nouvelle instance de décision qui complète le dispositif du Comité de crédit de Direction Générale et du Comité des activités et des risques de marché, sans se substituer à eux, le Risk Policy Committee.

Le Risk Policy Committee est un comité d'orientation et de crise qui se prononce en tant que de besoin sur les stratégies à mettre en œuvre par les comités et responsables d'engagements et de risques de marché vis-à-vis des foyers potentiels de risques en examinant non seulement les risques et les aspects commerciaux, mais aussi les impacts sur le PNB et sur la communication financière.

Il est présidé par le Président-Directeur Général de la BNP et réunit le président du Comité des activités et des risques de marché ainsi que les directeurs de BFI-Risques et de la Direction des risques et des études industrielles.

Activités commerciales

La gestion des engagements pris par la banque relève de la responsabilité de ses deux pôles stratégiques : activités bancaires en France et banque et finance internationales.

Les pouvoirs de décision et la chaîne de délégations

Le Président-Directeur Général délègue ses pouvoirs, avec faculté de les subdéléguer, aux responsables des deux pôles d'activité ; ces délégations sont définies par types de clientèle, selon le niveau de cotation des risques des débiteurs et, de façon ponctuelle, par secteurs économiques d'activité.

Les subdélégations sont organisées de telle sorte que la décision d'engagement soit du ressort unique des directions centrales pour les banques ou les signatures étatiques ou du ressort d'entités spécialisées, elles-mêmes rattachées aux deux pôles de tutelle pour certaines opérations faisant appel à des techniques ou des compétences particulières (financement du négoce international, financements spécialisés et structurés par exemple).

Tout collaborateur de la banque bénéficiant de pouvoirs d'engagements a le droit et le devoir de réduire les concours accordés à un client s'il estime que le risque se détériore et justifie un retrait, même si le dossier n'est pas dans ses pouvoirs.

Le Comité de crédit de la Direction Générale est l'instance de décision pour les décisions d'engagement dont le montant excède la délégation donnée aux responsables des deux pôles d'activité. Présidé par le Directeur Général de la BNP, ce comité comprend des membres permanents, parmi lesquels le responsable de la Direction des risques et des études industrielles qui dispose d'un droit de veto, les responsables des deux pôles d'activité ou leurs représentants et accueille des membres non permanents, représentants de l'Inspection générale, des Affaires juridiques et fiscales ainsi que les présentateurs de dossiers. Il se réunit au moins deux fois par semaine.

Le Comité des débiteurs de la Direction Générale est l'instance de décision pour les décisions relatives aux risques compromis – dotations aux provisions, abandons de créance, apurements – dont le montant excède la délégation donnée aux responsables des deux pôles d'activité, actuellement fixée

à 2,5 millions de francs par dossier. Ce comité est présidé par le Président-Directeur Général de la BNP et comprend des membres permanents parmi lesquels le responsable des Affaires juridiques et fiscales ou celui des Affaires spéciales et recouvrement, le responsable de la Direction des risques et des études industrielles, ou leurs représentants ; les membres non permanents incluent les représentants de l'Inspection générale et les présentateurs de dossiers. Il se réunit une fois par mois.

Dans le domaine spécifique des risques pays, les mandataires sociaux délèguent des pouvoirs aux responsables de Banque et Finance Internationales. Cette délégation est limitée à un seuil défini par la cotation du risque pour le pays en cause ; au-delà de ce seuil, la décision relève du Comité de crédit de la Direction Générale.

Le processus général d'octroi des crédits

Toute décision relative à un nouvel encours prend en considération tous les engagements portés sur l'affaire ou sur le groupe d'affaires par le groupe, qu'ils soient mis en place par une direction ou par une filiale de la banque. Le principe de séparation des pouvoirs implique toujours un débat contradictoire entre le chargé d'affaires et l'analyste de crédit ou le censeur de risques ; le recours conjoint à l'arbitrage de l'autorité supérieure est toujours possible.

Pour toute décision d'engagement, la banque procède à une analyse globale du risque et lui affecte une cotation associée à une plage de probabilité de défaut. Le système de cotation s'applique intégralement aux entreprises et à la clientèle bancaire ; il est simplifié pour le cas des professionnels, et, pour les particuliers, il lui est substitué une approche de « scoring » en tant qu'aide à la décision.

La cotation classe les risques sains en six catégories distinctes, dont deux, au regard de certaines circonstances ou appréciations particulières, sont considérées comme sensibles ou préoccupantes. La cotation identifie deux catégories de risques compromis : il s'agit, d'une part, des engagements qualifiés de douteux et qui comprennent à la fois les créances impayées – provisionnables ou non – et toutes les créances justifiant la constitution de provisions et, d'autre part, des créances en recouvrement qui s'appliquent aux clients avec lesquels la banque a rompu la relation commerciale pour se placer en position de créancier.

La cotation propre aux risques pays relève de la responsabilité de Banque et Finance Internationales, qui agit en étroite concertation avec les Etudes économiques. Lors d'un

examen biennuel, mais dont la fréquence peut varier en fonction des nécessités, il est procédé à la cotation de tous les pays avec lesquels la banque est en relation.

La conception des méthodes d'identification et de mesure des risques liés aux activités commerciales ou de marché de la banque est du ressort de la Direction des risques et des études industrielles, rattachée aux mandataires sociaux. Cette même direction participe également aux décisions d'engagement selon trois modalités : son avis préalable est obligatoire pour tous les dossiers relevant du Comité de crédit de Direction Générale ; il en est de même pour les dossiers relatifs à un certain nombre de secteurs économiques, qu'ils fassent ou non l'objet d'une présentation au Comité de crédit ; son expertise peut également être demandée par toute entité de la banque pour éclairer toute décision ou pour contribuer à toute définition de politique de la banque en matière d'engagements.

Le processus général de suivi des crédits

Il met en œuvre les différents niveaux de contrôle définis par la procédure générale de contrôle interne de la banque.

Le premier niveau de suivi est celui des centres de profit. Ils assurent la surveillance des opérations inscrites dans leurs livres et procèdent à des contrôles périodiques et au suivi d'indicateurs d'alerte qui déterminent la réaction de la banque en cas d'éléments importants pour la sécurité des engagements.

Le processus est dans l'ensemble identique pour les agences en France et pour les filiales et succursales dans le réseau international, compte tenu dans ce dernier cas des usages locaux et des réglementations bancaires propres au pays d'implantation.

L'agence dispose quotidiennement d'un état des dépassements ; mensuellement, un état de synthèse est établi sur le fonctionnement du compte de chaque client et est communiqué à l'agence ; il mentionne les plus forts débits, la fréquence des dépassements des autorisations... Trimestriellement, chaque agence est tenue d'établir la liste des engagements susceptibles d'être décotés ainsi que des risques compromis. A partir des informations obtenues par les indicateurs d'alerte, il est de la responsabilité du directeur de l'entité concernée, ou de son niveau hiérarchique supérieur, de décider d'un changement ou non de la cotation de risque.

Tous les 18 mois pour les meilleures cotations, annuellement pour les autres cotations, tous les dossiers avec engagements sont revus par l'instance dans les pouvoirs de laquelle ils sont placés. Dans ce cadre, tous les dossiers du ressort du

Comité de crédit de Direction Générale sont revus périodiquement par ce comité.

Dès lors qu'un client est coté préoccupant ou compromis, sa gestion fait l'objet d'un suivi spécifique par un chargé d'affaires dédié, selon l'importance des engagements, avec ou sans l'assistance de la Direction des affaires juridiques et fiscales ou de la Direction des affaires spéciales et recouvrement.

La filière de recouvrement en France est animée et contrôlée par Affaires spéciales et recouvrement qui intervient directement ou dans le cadre de délégations consenties tant au réseau métropolitain et filiales françaises qu'à des prestataires extérieurs en tant que de besoin.

Les dossiers relatifs à des risques compromis sont revus annuellement par l'instance dans les pouvoirs de laquelle ils sont placés. Dans ce cadre, le Comité des débiteurs de la Direction Générale examine annuellement tous les dossiers compromis dépassant les 100 millions de francs d'engagements.

Au deuxième niveau, les pôles engagements d'Activités Bancaires en France et de Banque et Finance Internationales doivent s'assurer du bon usage des pouvoirs qu'ils ont subdélégués par des contrôles périodiques, sur place ou à distance.

Le troisième niveau de contrôle est assuré par la Direction des risques et des études industrielles afin d'identifier les risques de concentration excessive.

Rattachée au Président-Directeur Général, l'Inspection générale intervient au **quatrième niveau**, en s'assurant de la bonne application des directives de la Direction Générale, évaluant les risques pris lors des missions qu'elle effectue et la cohérence du dispositif de gestion des risques dans les différentes entités de la BNP.

Le processus général de reporting des risques

Un tableau de bord des risques par cotation et par type de clientèle est établi et inséré dans les informations de gestion de la Direction Générale du groupe, mensuellement pour ABF et trimestriellement pour BFI. Des états de suivi des risques sur des groupes d'affaires, des banques ou des secteurs économiques particuliers sont établis afin d'en suivre l'évolution au niveau de la Direction Générale. Les engagements cotés préoccupants sont examinés chaque semestre et dans leur ensemble par le Comité des préoccupants de Direction Générale, comité présidé par le Directeur Général de la BNP qui fonctionne comme le Comité de crédit de Direc-

tion Générale. Les engagements cotés douteux et en recouvrement sont examinés chaque semestre et dans leur ensemble par le Comité des débiteurs de Direction Générale.

Activités de marché

Associés aux activités de marché, les principaux risques dont la banque doit assurer la maîtrise résultent de la défaillance éventuelle de la contrepartie, des possibilités de perte sur les positions portées au bilan ou hors bilan en conséquence de variations des prix de marché, ainsi que des risques de liquidité et des risques opérationnels.

La BNP continue à mettre en œuvre de façon progressive les recommandations du Groupe des Trente relatives aux politiques de gestion des risques liés aux transactions de gré à gré sur les produits dérivés, à la valorisation des positions, au compte rendu des revenus liés à ces activités, à la mesure des risques qu'elles impliquent (contrepartie, taux, change, actions, options...) et aux aspects opérationnels de leur gestion. Les principales recommandations du Groupe des Trente se rattachent à deux domaines :

La séparation des fonctions

Elle est érigée en principe par la BNP pour toutes ses activités à risques ; elle implique une totale distinction des fonctions et de l'exercice des responsabilités entre l'approche commerciale et l'analyse du risque, mais aussi entre les opérateurs d'un côté et les titulaires des contrôles et responsables de la production administrative et comptable de l'autre ; la fonction de « contrôle des risques » indépendante des hiérarchies opérationnelles que sont les lignes de métier mondiales, créée depuis plusieurs années, a évolué pour s'exercer aujourd'hui aux quatre niveaux fondamentaux du contrôle interne.

- **Au premier niveau**, le contrôle est assuré par le « middle office », appelé suivi d'activité, chargé de faire le reporting détaillé des utilisations et qui relève hiérarchiquement du secrétariat général de Banque et Finance Internationales ;
- **Au deuxième niveau**, le contrôle est confié à Risques de marché, service spécialisé au sein de Banque et Finance Internationales qui assure la centralisation des risques de marché, le contrôle effectif, notamment par des visites sur place, tant du respect des limites fixées aux responsables des salles de marché que de la bonne transmission des comptes rendus de toute nature aux échelons hiérarchiques concernés, le reporting – hebdomadaire aujourd'hui, quotidien demain lorsque la banque aura installé son modèle interne – centralisé, l'audit et l'appui sur le terrain ;

- **Au troisième niveau**, le contrôle est assuré par la Direction des risques et des études industrielles, qui a, pour les opérations de marché, la même vocation à identifier, définir et mesurer les risques que celle qu'elle exerce vis-à-vis des activités commerciales de la banque, ainsi que par le Comité des activités et des risques de marché, instance de surveillance générale des risques de marché du groupe BNP, chargée de définir la doctrine du groupe BNP en matière d'activités de marché, valider les méthodes d'identification et les normes d'évaluation des risques de marché proposées par la Direction des risques et des études industrielles, de même que les procédures de contrôle des risques de marché, et mettre en place les limites par grandes activités. Ce comité, dont le secrétariat est assuré par la Direction des risques et des études industrielles, permet de réunir toutes les compétences fonctionnelles et opérationnelles de la banque pour que ses décisions s'imposent à l'ensemble du groupe BNP.

Présidé par un conseiller du Président-Directeur Général, le Comité des activités et des risques de marché se réunit deux fois par mois ;

- **Au quatrième niveau**, le contrôle est confié à l'Inspection générale qui veille, dans le cadre de ses missions, à la cohérence et au bon fonctionnement des contrôles de toute nature et en rend régulièrement compte aux mandataires sociaux.

Ce principe de séparation entre les fonctions de prise de risques, de production administrative et de contrôle des risques est appliqué à toutes les lignes de métier mondiales de la banque, à tous les sites et à tous les niveaux. Les contrôleurs locaux des risques de marché, notamment, ne dépendent pas uniquement de leur directeur local, mais aussi de Risques de marché, organe de contrôle de deuxième niveau. Les services d'exécution (back-offices) et comptables sont rattachés à un organe de coordination central, le secrétariat général de Banque et Finance Internationales, auquel ils rapportent, ce qui permet de mettre en évidence les risques administratifs ou opérationnels et de les couvrir par des procédures appropriées. L'organisation des activités de marché par lignes de métier mondiales s'est accompagnée de la mise à disposition en temps réel, aux responsables de ces lignes, des positions prises dans les différents centres de profit.

Au total, la séparation des fonctions, conjuguée avec des systèmes de remontée d'information appropriés, permet à la Direction Générale de la banque d'être informée de façon régulière et transparente du niveau

des risques pris et de tout événement remarquable.

L'encadrement des risques par des limites

Conformément aux recommandations du Groupe des Trente, la banque utilise des limites globales et ponctuelles, destinées à encadrer la prise de risque, cohérentes avec sa mesure des risques et bien comprises tant par les dirigeants que par les opérateurs.

- **Le risque de contrepartie fait l'objet d'autorisations de lignes par contrepartie.** L'activité marché des capitaux avec ses lignes de métier mondiales ne dispose pas de pouvoirs délégués en matière de risque de perte sur les contreparties de la banque, à l'exception de pouvoirs spécifiques relevant du risque sur les meilleurs émetteurs de titres de propriété ou de créance. Les directions centrales ou les centres de profit chargés des relations avec les contreparties présentent les demandes à l'échelon de décision adéquat. Les lignes autorisées sont fixées dans le cadre général de la maîtrise du risque de crédit.

La banque dispose d'un système informatique lui permettant de traiter des volumes importants : plus de 180 000 opérations en vie, près de 31 000 autorisations et environ 28 000 contreparties. Une centralisation mondiale et un suivi permanent de l'utilisation des lignes autorisées sont ainsi rendus effectifs. Les principales fonctionnalités de ce système permettent de centraliser les autorisations de risque de contrepartie, d'assurer le suivi des opérations et des positions des salles et sites, de calculer les utilisations des lignes de risque de contrepartie (y compris sur les émetteurs et pour le risque de livraison), de gérer les dépassements et les irréguliers, de marquer au marché les opérations, directement ou indirectement, et d'assurer, à partir des back-offices des salles et sites, la remontée des opérations de marchés, afin de satisfaire aux exigences réglementaires (Règlement 95-02 et CAD).

Pour assurer la sécurité juridique de ses opérations sur produits dérivés, la banque applique une politique systématique de signature d'accords-cadres en s'appuyant sur les conventions de place (par exemple ISDA ou AFB) : un contrat conclu avec une contrepartie dans le cadre d'une telle convention permet en cas de défaillance de la contrepartie de compenser les valeurs de remplacement des diverses opérations en cours, seul un solde restant dû. Les accords de compensation permettent ainsi de réduire fortement le risque sur une contrepartie. Pour les produits dérivés longs ou à forte volatilité, le groupe n'accepte que les meilleures signatures. A fin janvier 1999, la banque avait signé des accords

multiproduits avec 388 de ses 500 plus importantes contreparties, qui représentaient alors respectivement 92,5 % et 96 % du total des encours hors bilan reportés.

- **Le risque de marché est encadré par des limites globales et opérationnelles.** Le Comité des activités et des risques de marché est chargé de proposer annuellement aux mandataires sociaux une enveloppe d'autorisations de limites de risque général de marché, à l'intérieur de laquelle le groupe BNP exerce ses activités de marché durant l'année accompagnée d'une répartition par activité de marché et par classe de risques : taux, change, actions, options, matières premières. Parallèlement, dans un souci d'appréciation par les mandataires sociaux du couple rentabilité / risque, il porte à la connaissance des mandataires sociaux les objectifs de rentabilité des entités déléguaires d'autorisations de limites.

Le Comité des activités et des risques de marché s'assure que les autorisations de limites demandées respectent un équilibre et une diversification satisfaisante des risques de marché, en particulier parmi les plus grandes places financières et au niveau des diverses zones géographiques où œuvrent les entités ou sites de la banque habilités à traiter des opérations de marché. Dans cette tâche, le processus de décision prend en considération l'expertise de la banque dans les risques proposés, les moyens logistiques de suivi, de contrôle et de reporting disponibles et les rentabilités passées et attendues des risques proposés.

L'augmentation des limites et la modification de leur répartition relèvent des mandataires sociaux, au-delà des marges de dépassement par classes de risques déléguées au président du Comité des activités et des risques de marché, à partir des demandes provenant des entités ou sites de la banque exerçant des activités de marché.

Le Comité des activités et des risques de marché rend compte semestriellement de l'utilisation de cette enveloppe aux mandataires sociaux qui, à leur tour, en informent le Conseil d'administration.

- **Le Comité des activités et des risques de marché est l'instance de surveillance générale des risques de marché :** il contrôle mensuellement le niveau d'utilisation des limites de risque général de marché et les résultats qui en sont issus. Le contrôle implique une analyse des utilisations par site et par ligne de métier mondiale et un suivi de l'activité du contrôle de second niveau dans les salles de

marché. Par ailleurs, le Comité des activités et des risques de marché examine mensuellement les gains ou pertes remarquables déclarés par les sites ou par les lignes de métier mondiales.

Les règles de déclaration des gains ou pertes remarquables fixent entre autres les seuils au-delà desquels les gains ou pertes doivent être déclarés dès leur détection, les entités de la banque auxquelles il convient de les déclarer, les conditions dans lesquelles ces entités peuvent donner, si nécessaire, des instructions au site déclarant et les informations qui doivent être fournies pour expliquer les gains ou pertes déclarés.

Les pertes remarquables, comme les gains remarquables, déclarées au Comité des activités et des risques de marché doivent être classées dans l'une des quatre catégories suivantes : celles qui découlent normalement des activités de marché lorsque ces dernières connaissent des variations, plus ou moins importantes, liées aux fluctuations des facteurs de risques ; celles qui, relevant du risque de modèle, découlent d'un défaut de méthodologie, qu'il s'agisse d'une norme manquante ou d'une inadéquation entre la réalité des marchés et une norme existante ; celles qui, relevant du risque de ressources humaines, mettent en évidence des dysfonctionnements tels qu'un dépassement de limites, le non-respect de dispositions précédemment arrêtées... ; celles qui, relevant du risque opérationnel, mettent en évidence des risques de nature comptable, administrative ou informatique.

Risques de crédit et de contrepartie

Risques de crédit

Une défaillance dans le respect par un client de ses obligations expose la banque à un risque de pertes, le risque de crédit. En l'absence de défaut, la perte est potentielle : elle devient réelle lorsque le défaut se matérialise. La probabilité de défaut et son évolution future s'évaluent dans un contexte caractérisé, pour un client, essentiellement par des facteurs qui lui sont propres (situation financière, qualité des dirigeants, situation concurrentielle...) et qui servent à apprécier le risque que la perte potentielle devienne une perte réelle.

Le risque de crédit sur une transaction ou une affaire, un portefeuille d'affaires ou un secteur économique, est aujourd'hui mesuré de façon conservatrice par la seule exposition de la banque vis-à-vis de cette transaction ou de cette affaire, de ce portefeuille ou de ce secteur, c'est-à-dire

par le total des utilisations (crédits par caisse et crédits par signature) et des autorisations pour les crédits confirmés et engagements donnés logés en hors-bilan.

Le projet RECORD (REntabilité COrrigée des Risques sur Débiteurs) permettra à partir de fin 1999 d'affiner l'évaluation des risques de crédit. Visant tout d'abord à couvrir la clientèle commerciale d'Activités bancaires en France (PME et professionnels), RECORD sera ensuite étendu aux grandes entreprises, puis aux autres catégories de clientèle. Ce programme, qui satisfait aux exigences de contrôle interne, constitue un outil d'aide à la gestion, permettant d'identifier les paramètres d'optimisation du couple rendement / risque, et un outil de gestion en appréciant le risque de

concentration et en mesurant les performances de chaque fonds de commerce.

La couverture des risques de crédit

En application des principes et de l'organisation de la gestion des risques de crédit, la BNP a maintenu en 1998 la qualité de ses actifs à un niveau élevé :

Risques spécifiques

Le taux de provisionnement de l'ensemble des risques spécifiques en France et à l'étranger était de 53 % à la fin de l'année 1993, année de la privatisation. Il atteint 63 % à fin décembre 1998.

Taux de couverture de l'ensemble⁽¹⁾ des risques spécifiques douteux du groupe BNP

En milliards de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996	1995	1994	1993
Encours douteux	64,2	61,8	63,5	63,2	68,4	67,9
Provisions ⁽²⁾	40,2	39,5	40,1	38,0	37,2	35,8
Taux de couverture	63 %	64 %	63 %	60 %	54 %	53 %

(1) Comprenant les risques de crédit (créances, titres et engagements hors bilan) sur la clientèle (dont les risques immobiliers) et sur les établissements de crédit.

(2) Hors la provision pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des risques douteux représente 64,2 milliards de francs, soit 6,3 % des prêts bruts à la clientèle, contre 6,7 % à fin 1997 et 8,5 % à fin 1993. Rapporté aux prêts bruts à la

clientèle, le stock de provisions couvrant les risques spécifiques atteint 4,0 %, contre 4,2 % à fin 1997.

Poids relatif des risques spécifiques douteux dans les prêts bruts consolidés

En milliards de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996	1995	1994	1993
Prêts bruts à la clientèle	1 013,6	929,5	834,1	786,2	771,1	799,9
Encours des risques spécifiques douteux/ prêts bruts à la clientèle	6,3 %	6,7 %	7,6 %	8,0 %	8,9 %	8,5 %
Encours de provisions sur risques spécifiques/ prêts bruts à la clientèle	4,0 %	4,2 %	4,8 %	4,8 %	4,8 %	4,5 %

Risques pays

En 1998, dans un contexte de détérioration de la situation de plusieurs pays émergents, la banque a en permanence réapprécié l'ensemble de ses risques sur les pays concernés.

Au 31 décembre 1998, le stock de provisions générales affectées aux risques pays atteint 15,2 milliards de francs, contre 14,5 milliards au 31 décembre 1997. Il comprend 2 368 millions de francs au titre des cinq pays asiatiques (Indonésie, Thaïlande, Philippines, Corée du Sud, Malaisie) contre 2 428 au 31 décembre 1997.

Les opérations de restructurations de dettes de la Côte d'Ivoire et du Kenya, réalisées en 1998, n'ont pas d'impact sur le résultat net.

Solidité du bilan

Les fonds pour risques bancaires généraux : ils ont été constitués en 1993, conformément aux normes édictées par la Commission bancaire. Au 31 décembre 1998, les fonds pour risques bancaires généraux s'élèvent à 6 807 millions de francs, en hausse de 89 millions de francs par rapport au 31 décembre 1997 du fait de dotations de filiales du réseau international.

Les dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité :

le personnel des différentes sociétés du groupe BNP bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels tels que les indemnités de départ à la retraite ainsi que d'autres avantages liés à l'ancienneté. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les provisions constituées au titre de ces engagements s'élèvent au 31 décembre 1998 à 4 215 millions de francs.

La provision pour risques sectoriels éventuels :

depuis 1994, le groupe BNP a pris des dispositions pour se protéger de l'apparition de risques sectoriels éventuels en constituant une provision. Au 31 décembre 1998, la provision pour risques sectoriels éventuels s'élève à 1 430 millions de francs et est libre de toute affectation à des risques spécifiques.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie lié aux activités de marché résulte des risques de pertes provoquées par une défaillance du débiteur sous l'exécution de ses obligations ; il s'assimile à un risque de crédit lorsque l'obligation principale de la contrepartie est de rembourser ; il s'y ajoute un risque de règlement / livraison lorsque la banque a satisfait à son obligation avant d'avoir pu s'assurer que la contrepartie a honoré la sienne.

Pour ces deux manifestations du risque de contrepartie, la banque en assure la maîtrise comme elle le fait pour le risque de crédit, avec une spécificité propre au risque de règlement / livraison suivi à partir de la décomposition par échéance des flux des opérations réalisées avec chaque contrepartie.

La détention de titres négociables (actions et obligations principalement) fait courir à la banque un autre type de risque de contrepartie, le risque émetteur, c'est-à-dire le risque de pertes liées aux variations de prix des titres qui résultent de facteurs spécifiques aux émetteurs de ces titres, à savoir leur appartenance à un secteur économique donné, la perception des marchés quant à leur qualité de signature, etc. Ce risque relatif à un émetteur donné est aujourd'hui mesuré à tout instant par la valeur au prix de marché du stock de titres détenus et émis par cette entité, y compris les positions à terme. Avec la mise en place du modèle interne de risques de marché, la mesure de ce risque prendra en compte le risque circonstanciel lié à l'occurrence possible d'événements affectant particulièrement l'émetteur, le risque lié à l'appartenance à un secteur économique ou encore à une zone géographique particulière, le risque de liquidité lié aux

titres émis et celui lié à la détérioration de la cotation de l'émetteur et à sa défaillance éventuelle.

Enfin, la réalisation par la banque d'une opération de marché avec une contrepartie a pour effet de générer des flux monétaires, certains ou conditionnels, qui vont s'échanger à terme entre la banque et la contrepartie pour des montants et dans un sens qui sont fonction des prix des instruments financiers qui matérialisent la transaction.

Le risque induit de position est le risque de perte auquel s'expose la banque lorsqu'à la fois la contrepartie vient à faire défaut et l'évolution des prix de marchés, entre la conclusion de l'opération et le moment où la défaillance de la contrepartie est constatée, s'est faite en faveur de la banque. Dans cette situation, la banque est alors privée de flux monétaires futurs dont l'évaluation au prix de marché à tout instant fournit la « valeur de remplacement » de la transaction. A tout moment, le risque induit de position se mesure par la valeur de remplacement de la transaction à laquelle une majoration est ajoutée pour tenir compte des évolutions futures des prix de marché entre ce moment et celui du défaut éventuel. Aujourd'hui, la BNP évalue cette majoration par instrument et en fonction de la volatilité des prix de marché sur la durée restant à courir de l'opération.

La généralisation des accords-cadres multiproduits permettant de compenser toutes les positions de la banque, contrepartie par contrepartie, conduit à aller au-delà de cette mesure forfaitaire, fondée sur des majorations qui, bien que spécifiques aux produits, sont statiques et difficilement additives.

Afin de mesurer le risque induit de position, la banque développe le projet Valrisk qui a pour objectif de produire, en temps réel et pour chaque contrepartie, un profil de risque entre la date de la mesure et l'extinction de la plus longue des opérations conclues avec cette contrepartie.

Ce modèle Valrisk, actuellement en test opérationnel pour la clientèle bancaire de la ligne de métier IRDG (Interest Rate Derivative Group), a vocation à s'étendre en 1999 à l'ensemble de la ligne de métier taux-change puis à la ligne de métier actions.

Risque de marché

Le risque général de marché est mesuré sur la base d'une Valeur en Risque (en anglais, Value at Risk ou VaR) appelée Risque Notionnel de Perte (RNP) et définie comme la sensibilité d'une position, d'un portefeuille, d'un livre... à une

certaine évolution des prix de marché. Il représente une perte maximale déterminée en fonction du type de position (change, taux, actions) et d'hypothèses d'évolutions adverses et « fortes » des conditions de marché. Cette évolution « forte » est obtenue par classement des volatilités historiques de prix de marché, constatées sur une période de 5 jours ouvrés, de telle façon qu'elle couvre au moins 95 % des mouvements observés sur l'échantillon statistique retenu. Ce dernier est constitué sur la base d'historiques de 5 ans, les 12 derniers mois étant de plus examinés selon les mêmes critères pour vérifier que la volatilité n'a pas récemment varié dans de plus grandes proportions.

De plus, un jeu très limité d'évolutions fortes est retenu par classe de risque : un ou deux chiffres correspondant à l'évolution la plus forte sur des facteurs de risque très globaux (court terme et long terme pour les taux, groupe euro, groupe des autres devises flottantes et groupe de toutes les autres devises, notamment administrées, pour les changes...).

Afin de maîtriser ses risques en situation de crise majeure, la banque procède aussi à des simulations historiques sur ses Risques Notionnels de Pertes.

Dans le cadre du projet « Modèle Interne », la BNP a poursuivi la transition méthodologique nécessaire pour passer d'une mesure des risques de marché fondée sur le Risque Notionnel de Perte à une mesure fondée sur une nouvelle Valeur en Risque (VaR) calculée sur une période de détention de 1 jour et un intervalle de confiance de 99 % et permettant, contrairement au Risque Notionnel de Perte, de comparer et d'agrèger les risques de marché entre eux. La mesure des risques de marché dépend de la conjonction de deux phénomènes, l'incertitude liée aux évolutions des facteurs de risque, phénomène incontrôlable pour la Direction Générale d'une banque, et l'exposition de la banque à cette incertitude, phénomène contrôlable par la Direction Générale d'une banque à l'aide d'un système de limites et sur la base des fonds propres correspondant aux activités de marché. Il en résulte une double approche de la mesure des risques de marché : disposer d'une mesure du risque courant dépendant de la seule incertitude liée aux évolutions des facteurs de risque et d'une mesure du risque maximum autorisé, donc de l'exposition au risque, qui dépend d'une décision de la Direction Générale de la banque. Pour assurer l'homogénéité demandée par le régulateur dans le Règlement CRB 97-02 du contrôle interne, entre mesure de l'exposition au risque et mesure du risque

lui-même, c'est l'ordre de grandeur de l'incertitude liée aux évolutions des facteurs de risque qui fait la différence : d'une part, la Direction Générale de la banque doit autoriser une incertitude maximale, d'autre part elle doit mesurer à tout moment l'incertitude réelle telle que la vivent les marchés. La VaR exprimant à la fois un montant et la probabilité de perdre ce montant dans un contexte décrit à l'aide de divers paramètres, la BNP caractérise trois environnements différents pour décrire ce contexte dans son modèle interne :

- un premier pour le risque courant qui se réfère à tous les rendements et corrélations observés ;
- un deuxième pour l'exposition au risque qui se réfère à des rendements et corrélations caractérisant une dispersion maximale autorisée ;
- et enfin, un troisième pour l'analyse de crises qui se réfère aux seuls rendements observés dans des conditions extrêmes de marché, permettant de caractériser une dispersion extrême au-delà de laquelle la banque ne peut s'engager.

A chaque centre de décision et en son sein chaque opérateur, éventuellement chaque livre, sont imparties des limites maximales de pertes exprimées en Risque Notionnel de Perte ou en VaR pour chaque type de position (change, taux, actions) et par devise. Chaque site se voit en outre fixer des limites de positions en volume, plus aisées à suivre quotidiennement. Des règles supplémentaires pour les risques du second ordre (par exemple, décorrélation entre le prix de deux instruments similaires mais non identiques) complètent le dispositif d'ensemble des limites. Sur la base d'une méthode de scénarios, un suivi particulier a été mis en place pour les options, en raison de la complexité de ces produits liée à la non-linéarité des risques qu'ils présentent. Actuellement, l'ensemble d'autorisations de limites de risques de marché qualifiée d'enveloppe maximale de risque général de marché, fixée par les mandataires sociaux sur proposition du Comité des activités et des risques de marché et présentée au Conseil d'administration, est répartie sur les différents livres, par souci de prudence, sans tenir compte d'éventuelles compensations ou corrélations.

Au 31 décembre 1998, le montant de l'enveloppe était de 5,8 milliards de francs et, durant l'année 1998, les utilisations se sont élevées en moyenne à 3,1 milliards de francs, ce qui représente de l'ordre de 54 % de l'enveloppe.

La gestion de bilan

La Direction de la gestion actif-passif a la responsabilité de la maîtrise du risque de marché au titre de la gestion des risques financiers structurels du groupe BNP. Elle doit identifier les opérations et les risques de marchés liés à l'exploitation bancaire, établir un système de Taux de Cessions Internes et adosser en conséquence les grandes masses du bilan. La Direction assure le funding, la liquidité de la banque et le pilotage des flux de trésorerie ; elle gère les risques résiduels de marchés. Bien que son objectif principal ne soit pas de maximiser ses profits, elle est organisée de façon à pouvoir mesurer ses résultats.

La Direction de la gestion actif-passif exerce cette responsabilité dans le cadre de trois comités :

- Un comité Direction Générale-Gestion Actif-Passif / Activités Bancaires en France, chargé des décisions liées aux principes de transformation et d'adossement des grandes masses du bilan de la banque commerciale et de la gestion des risques de taux qui lui sont associés. Le comité assure le suivi des résultats de cette politique ainsi que des résultats liés aux risques de marchés résiduels (adossements imparfaits, options implicites) gérés sous la responsabilité directe de la Direction Générale-Gestion Actif-Passif.
- Un comité Direction Générale-Actif-Passif / Banque et Finance Internationales, en charge de la gestion d'un portefeuille de type propriétaire, suivi et encadré comme toutes les activités de marchés par le Comité des Activités et des Risques de Marchés, selon ses méthodes et procédures habituelles.
- Un comité Direction Générale-Actif-Passif / Contrôle et Finances, ayant la responsabilité des décisions et de leur suivi en matière de grands équilibres du bilan (liquidité, funding) et du pilotage de l'ensemble des ratios réglementaires.

En 1998, la structure du bilan des opérations avec la clientèle non financière n'a pas enregistré de déformation notable : la reprise de la demande de crédit a été en ligne avec la progression des ressources clientèle. La gestion du bilan a donc consisté principalement à restructurer l'échéancier afin de réduire la sensibilité des résultats et des fonds propres.

Gestion de la liquidité

Les besoins de financement du groupe sont restés stables. La légère croissance observée en métropole a été compensée par la baisse des besoins des réseaux extérieurs.

Les émissions de ressources à moyen et long terme ont, pour l'essentiel, visé à remplacer les amortissements des emprunts

en stock. Le montant total des nouvelles émissions a été de 7 milliards de francs dont un peu moins de 3 milliards sous forme subordonnée. La moitié du montant a été émise en franc et en monnaies «in» et l'autre moitié en dollar US. Il n'y a pas eu de nouvelles émissions d'actions de préférence.

La politique de transformation de la banque est restée contenue dans des limites prudentes. La grande stabilité des ressources – l'ensemble des dépôts à vue, d'épargne et à terme de la BNP en France provient d'un peu plus de 10 millions de comptes de particuliers et d'entreprises – conforte cette politique.

La BNP dispose aussi d'actifs liquides ou rapidement négociables : avoirs à vue, bons du Trésor, valeurs reçues en pension, créances négociables, fonds d'Etat et titres à revenu fixe ou variable en diverses monnaies. La solidité financière du groupe lui assure un accès aisé aux marchés monétaire et financier dans de très bonnes conditions.

Gestion du risque de taux structurel

L'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, futures et conditionnelles, est pris en compte pour le suivi et l'analyse du risque de taux. La Direction de la gestion actif-passif définit les règles méthodologiques d'adossement pour l'ensemble du groupe et gère le «livre de taux» des opérations commerciales et des fonds propres de BNP Métropole.

La position de taux née des opérations en francs du réseau métropolitain revêt un caractère structurel. Le métier d'une banque universelle consiste, en effet, en une activité de transformation d'une fraction des dépôts de la clientèle en des opérations de prêts à moyen et long terme aux entreprises et aux particuliers.

La forte déformation de la structure du bilan enregistrée au cours des deux années précédentes s'est sensiblement infléchie en 1998. Les dépôts à vue ont continué à progresser à un rythme soutenu, en revanche, la croissance des dépôts à taux réglementé (PEL, Livrets) a été nettement plus modérée.

Les encours de crédit à taux fixe ont, pour la première fois depuis trois ans, enregistré une progression nettement positive en dépit du maintien d'un haut niveau de remboursements anticipés. Les prêts à l'habitat ont été le moteur principal de cette croissance.

Ces évolutions ont entraîné un allongement de la durée des actifs clientèle tandis que la durée des passifs a peu augmenté. Afin de réduire la sensibilité des fonds propres, la Direction de la gestion actif-passif a légèrement réaménagé

la structure par échéance des couvertures de taux des opérations en franc et devises « in ».

Pour les opérations libellées en devises « out », la position de taux est de faible ampleur. Les variations de taux jouent en effet de façon parallèle sur les emplois et les ressources, pour l'essentiel indexés sur les mêmes taux directeurs. Pour éliminer le risque de taux, lorsqu'elles sont à taux fixe, les émissions obligataires en devises font l'objet d'opérations de swap.

Gestion du risque de change

Les positions de change liées aux résultats rapatriables des filiales et succursales étrangères sont désormais gérées de manière centralisée par la Direction de la gestion actif-passif qui effectue les couvertures mensuellement.

La position de change structurelle est restée stable par rapport à 1997.

Risque opérationnel

A la BNP, le risque opérationnel est considéré comme regroupant les risques administratif, comptable et informatique. Il y est adjoint le risque de fraude qui, dans le cadre du référentiel de contrôle interne de la banque, fait partie du risque de ressources humaines.

Le risque opérationnel est contrôlé à différents niveaux :

- **au premier niveau**, le contrôle est effectué de façon permanente, par l'opérateur lui-même ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques ;
- **au deuxième niveau**, le contrôle est effectué périodiquement, sur sites ou à distance, en s'appuyant sur un système de Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) ou contrôles à caractère obligatoire limités en nombre et évolutifs sur le plan des thèmes et des méthodologies réalisés par l'échelon hiérarchique et destinés à couvrir les risques considérés comme majeurs ;
- **au troisième niveau**, le contrôle fonctionnel s'assure du respect des normes et procédures établies par les directions fonctionnelles ;
- **au quatrième niveau**, l'Inspection générale intervient dans ses missions classiques ou spécifiquement, à l'occasion, notamment, des enquêtes spéciales qu'elle diligente à partir des réclamations de la clientèle et des contrôles de deuxième ou de troisième niveau effectués par l'encadrement qui font apparaître des fraudes.

Activités commerciales

En 1997, la direction des réseaux France a validé les procédures qualitatives, reposant sur la mise en place après identification de Points de Surveillance Fondamentaux (PSF), de plans d'audits locaux s'appuyant sur la méthodologie KEOPS (Kit d'Evaluation des OPérations sur Sites) commune à Activités Bancaires en France et à l'Inspection générale, et le reporting consolidé par groupe d'exploitation, par direction de réseau et au niveau de la Direction des réseaux France.

Les activités de Banque et Finance Internationales sont contrôlées par un service d'audit rattaché aux directeurs généraux qui intervient à la fois à Paris et sur les sites étrangers. Une centralisation est organisée selon un guide méthodologique établi par BFI-Audit qui définit les informations que les sites étrangers doivent lui adresser périodiquement. Cette centralisation comporte actuellement un ensemble d'informations sur l'organisation et le bilan de l'activité du service d'audit local, l'exercice du contrôle des contrôles, permettant de s'assurer que les PSF sont bien réalisés, notamment à l'aide de la déclaration des incidents dépassant un certain seuil de préjudice.

Activités de marché

Le suivi et le contrôle du risque opérationnel reposent sur plusieurs principes : la responsabilisation de la hiérarchie, l'existence de procédures écrites décrivant notamment la chaîne des contrôles et la piste d'audit, la rationalisation permanente des logiciels de traitement, un dispositif de déclaration et de traitement des incidents et des missions de vérification par des services d'audit spécialisés.

Les déclarations mensuelles au Comité des activités et des risques de marché identifient les pertes et les gains remarquables provenant d'un risque opérationnel (cf. infra).

L'ensemble des équipes d'organiseurs bancaires et informatiques de la banque – depuis la Direction de l'organisation et des systèmes informatiques, dont la vocation est globale, jusqu'à Banque et Finance Internationales avec son département Systèmes et avec l'ingénierie des back-offices, chargés de l'organisation des services d'exécution – est impliqué dans la recherche de la sécurité des procédures. Ces entités ont commencé de réaliser un programme important de certifications « qualité » actuellement en cours. Dans la mesure où la partie prévisible du risque opérationnel est assimilable à un coût d'exploitation, ce programme va permettre d'envisager éventuellement de recourir à l'assurance.

La mise en œuvre de ces principes, en raison des mutations rapides des marchés, exige une adaptation permanente des circuits et des applications informatiques. Le développement des nouveaux produits et des nouvelles activités intègre la prise en compte du risque opérationnel.

Risque de modèle

Pour la BNP, le risque de modèle est le risque de perte qui résulte de l'utilisation inadéquate d'outils à des fins de calcul de prix, de réévaluation, de couverture de positions, de gestion de risques, mettant en cause des modélisations sous-jacentes ou l'usage qui en est fait.

Depuis 1998, la Direction des risques et des études industrielles a été chargée de définir et de mettre en place une méthodologie générale de maîtrise du risque de modèle à la BNP, au titre du contrôle de troisième niveau du contrôle interne, en commençant par le risque de modèle sur les activités de marché.

En 1998, l'équipe «Risque de modèle» de la Direction des risques et des études industrielles a procédé à une estimation quantitative globale de l'impact du risque de modèle sur activités de marchés et à une évaluation technique de plusieurs modèles utilisés dans les lignes de métier actions et taux.

Sur ses bases, ses objectifs à court terme sont de procéder à une estimation par ligne de métier de l'étendue de l'exposition au risque de modèle sur activités de marché pour les stratégies les plus exposées.

A moyen terme, ses objectifs sont de mettre en place des programmes de maintenance et de recherche permettant de détecter les dégradations éventuelles de qualité et de prendre en compte les données les plus récentes, tout en développant les procédures de gestion de recherche et développement pour ces modèles et en procédant, si nécessaire, à une révision du système de provisionnement du risque de modèle.

L'activité des principales filiales françaises Banque de Bretagne

En millions de francs	Evolution en %								
	1998	1997	1996	1995	1994	98/97	97/96	96/95	95/94
Emplois clientèle									
(encours moyens)	6 174	5 779	5 356	5 083	4 303	6,8	7,9	5,4	18,1
Production nouvelle	1 689	1 813	1 387	1 458	1 530	- 6,8	30,7	- 4,9	- 4,7
Ressources clientèle									
(encours moyens)	5 497	5 185	4 876	4 866	4 324	6,0	6,3	0,2	12,5

Avec un effectif de 620 personnes et 68 points de vente dont 62 en Bretagne, la Banque de Bretagne qui fête son 90^e anniversaire en 1999 est la plus ancienne banque régionale bretonne et la seule privée «non mutualiste» depuis le rachat du CIC par le groupe Crédit Mutuel.

Fidèle à sa région, elle a fortement contribué à son développement et demeure, dans un environnement suburbancarisé et dominé par les réseaux mutualistes, la première banque des PME et PMI de Bretagne, selon une étude Dun & Bradstreet de février 1998.

Banque de proximité à taille humaine, la Banque de Bretagne offre tous les services d'une grande banque en

partenariat avec les filiales du groupe BNP : BNP Lease, BNP Gestions, Natio-Vie, Médiforce...

En 1998, la banque a poursuivi la modernisation de son réseau d'agences par une politique de rénovation et de repositionnement de certains points de vente et par l'implantation de 15 guichets distributeurs automatiques et la création de 2 nouveaux points de vente.

La banque, qui dispose de moyens informatiques autonomes, a parfaitement respecté le calendrier de l'euro. Elle a également poursuivi sa politique d'innovation en mettant à la disposition du réseau un crédit scoré pour l'attribution immédiate des prêts à la consommation.

BNP Lease

En millions de francs	Evolution en %						
	1998	1997	1996	1995	98/97	97/96	96/95
Encours financier fin de période	54 497	52 758	51 286	48 959	3,3	2,9	4,8
- dont mobilier	24 429	22 278	21 258	20 496	9,7	4,8	3,7
- dont immobilier	21 206	21 417	21 365	20 846	- 1,0	0,2	2,5
Production nouvelle	20 208	19 873	18 470	17 245	1,7	7,6	7,1
- dont contrats mobiliers	12 773	11 103	10 261	9 101	15,0	8,2	12,7
- dont contrats immobiliers	2 075	2 608	2 064	3 432	- 20,4	26,4	- 39,9

Proforma BNP Bail + Crédit Universel, hors Arius et Europcar Lease.

En unissant le 28 mai 1998 ses deux filiales BNP Bail et Crédit Universel pour former BNP Lease, le groupe BNP se dote d'un atout majeur à l'heure où le secteur parabancaire est soumis à des conditions de concurrence très rudes et se restructure.

Aujourd'hui, BNP Lease dispose d'une palette complète de produits de financement : crédit, location, crédit-bail mobilier, immobilier et énergie, location longue durée de véhicules (Europcar Lease), gestion évolutive et financement de parcs informatiques courte et longue durées (Arius) sur le marché des entreprises et des particuliers. BNP Lease constitue aujourd'hui un ensemble puissant et bien positionné sur des marchés très concurrentiels où le succès passe par le dynamisme et le professionnalisme accrus des équipes.

L'année 1998 a été marquée par une demande intérieure et une reprise de l'investissement productif en progression de 6 à 7 %.

La production nouvelle de BNP Lease dépasse les 20 milliards de francs, en augmentation de 1,7 %. Les opérations de location et de crédit-bail mobilier progressent de 15 % dans un marché porteur. L'activité crédit enregistre un retrait de 13 %, principalement dans sa composante automobile soumise à un marché extrêmement concurrentiel. Dans un marché rendu plus difficile par l'attente du vote du projet de loi de finances sur la baisse des droits de mutation en 1999, la production en crédit-bail immobilier et énergie, après une forte progression en 1997 qui incluait les signatures de deux importants contrats pour 570 MF, baisse de 20,4 %, quelques contrats importants étant reportés sur 1999.

Dans ce contexte, l'encours financier sain progresse de 3,3 % à 54,5 milliards de francs, l'évolution de ses composantes reflétant la variation des volumes de production nouvelle.

Meunier Promotion

En millions de francs	Evolution en %										
	1998	1997	1996	1995	1994	1993	98/97	97/96	96/95	95/94	94/93
Immobilier d'entreprise	2 595	1 019	954	1 574	2 561	949	x 2,5	+ 6,8	- 39,4	- 38,5	n.s.
- dont maîtrise d'ouvrage déléguée	2 595	978	662	1 431	1 729	520	x 2,7	+ 47,7	- 53,7	- 17,2	n.s.
Immobilier habitat	1 649	1 020	517	520	1 007	1 061	+ 61,7	+ 97,3	- 0,6	- 48,4	- 5,1
Chiffre d'affaires des SCI gérées	4 244	2 039	1 471	2 094	3 568	2 010	x 2,1	+ 38,6	- 29,8	- 41,3	77,5

L'exercice 1998 a permis à Meunier de confirmer sa présence au sein des premiers promoteurs nationaux :

- sur le secteur de l'habitat, avec 2 000 logements lancés et un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de francs ;
- en immobilier d'entreprises, avec une activité importante, tant dans le lancement de bureaux (110 000 m²) que dans la commercialisation (2,6 milliards de francs de chiffre d'affaires), et sans prise de risque financier, puisque Meunier intervient en maîtrise d'ouvrage déléguée, et n'assume donc que le seul risque technique.

Par ailleurs, le groupe a poursuivi le développement de son activité d'administration de biens au travers de ses filiales spécialisées : celles-ci assurent pour le compte de propriétaires investisseurs la gérance d'immeubles de bureaux et de logements, ainsi que la gestion de syndicats de copropriété.

Ainsi, l'ensemble des métiers exercés par le groupe Meunier ont contribué au retour à un bon niveau de rentabilité.

BNP Gestions

En milliards de francs	1998	1997	1996	Variation
Gestion collective	222	177	175	+ 25,2 %
Gestion institutionnelle	231	189	167	+ 22,6 %
Gestion privée sous mandat	109	84	68	+ 30,7 %
	562	450	410	+ 25,0 %

Les activités de gestion institutionnelle et collective en France filialisées au travers de BNP Gestions emploient 260 personnes en France et enregistrent des résultats satisfaisants.

Cette année, les performances de nos produits, reflet de la qualité de la gestion, ont de nouveau été récompensées (« Corbeille Long Terme » décernée par le magazine *Mieux Vivre Votre Argent*, et les « lauriers d'or », par le magazine

Investir pour la gestion globale à cinq ans). L'internationalisation de cette activité se poursuit, avec l'obtention de huit nouveaux mandats de banques centrales ou de grands investisseurs internationaux.

Le total des actifs sous gestion du groupe BNP incluant la gestion Natio-Vie et la gestion privée s'élève à près de 562 milliards de francs, soit une augmentation de 25 % par rapport à 1997.

Natio-Vie

En millions de francs	Evolution en %								
	1998	1997	1996	1995	1994	98/97	97/96	96/95	95/94
Encours gérés (fin de période)	151 338	132 072	102 867	78 532	59 682	14,6	28,4	31,0	31,6
Production nouvelle (y compris Assu-Vie)	19 480	29 306	23 792	20 841	16 070	- 33,5	15,3	14,1	29,7
Nombre de contrats (en milliers)	1 550	1 490	1 390	1 320	1 244	4,0	7,2	5,3	6,1
Part de marché :									
• globale	4,3 %	5,7 %	5,1 %	4,9 %	4,0 %				
• guichets	7,5 %	9,3 %	8,6 %	8,6 %	7,1 %				

1998 a été pour Natio-Vie une année de consolidation où, à la suite des modifications de la fiscalité, la collecte a marqué le pas. Dans ce contexte difficile, Natio-Vie a su améliorer ses résultats et renforcer son bilan.

La vente de contrats en unités de compte aux particuliers a connu une forte progression (+ 44 %) grâce au lancement de produits attractifs (MultiPEP, Floréal, Europhonie), qui ont permis à de nombreux assurés de bénéficier de la bonne performance des marchés boursiers.

Un faible taux de sortie et le poids relatif de la collecte ont permis une bonne progression des encours (+ 15 %) qui ont atteint 151,3 milliards de francs à la fin de l'année.

Natio-Vie a dégagé un résultat net de 475 MF en hausse sensible (+ 17,3 %) et continué à renforcer son bilan puisque l'ensemble « réserve de capitalisation et provision pour participation aux excédents » représente désormais les deux tiers de ses fonds propres, soit plus du double du chiffre de 1995.

Ces réserves associées aux importantes plus-values latentes constituent un gage pour la pérennité d'une rémunération satisfaisante des assurés.

Le lancement de l'assurance maladie complémentaire devrait intervenir cette année et s'ajouter aux autres diversifications déjà entreprises vers la prévoyance décès et la retraite collective.

Banexi

	1998	1997	1996	1995	1994
Nombre de participations en portefeuille	293	362	380	362 ⁽¹⁾	566
Valorisation du portefeuille (en millions de francs)	4 811	4 627	4 427	4 694	3 749
Hors fonds gérés	3 797	3 801	3 553	3 880	3 089
Investissements de l'exercice (en millions de francs)	734	721	383	2 344	655
Nombre d'opérations de fusions-acquisitions	66	62	57	72	84

(1) Après sortie de BNP Développement du périmètre de la Banexi et intégration de CFJPE.

La Banexi exerce les trois métiers de la banque d'affaires : l'investissement et les prises de participations pour compte propre et pour compte de tiers ainsi que le conseil en ingénierie financière et fusions-acquisitions.

La Banexi a parachevé en 1998 une réorganisation visant à garantir l'indépendance de la gestion des investissements non cotés pour compte de tiers, confiée à sa filiale BNP Private Equity.

Après un premier fonds de capital-risque, Banexi Ventures II, lancé mi-98, qui a levé 400 millions de francs, BNP Private Equity envisage de lancer en 1999 un fonds généraliste de capital-développement et deux fonds spécialisés, l'un dans les télécommunications et l'autre dans les financements mezzanine avec pour objectif de tripler les fonds gérés.

En qualité de sponsor, la Banexi accompagne chaque fonds créé en souscrivant de 20 % à 30 % des capitaux levés et en co-investissant directement si la taille des dossiers le justifie.

En dépit de l'attractivité des nouvelles structures de cotations, en particulier du Nouveau Marché, la Banexi a investi un montant légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent. Sur un total de 734 millions de francs investis, 593 millions de francs concernent des investissements industriels, principalement dans les télécommunications, l'agro-alimentaire, l'automobile, et 141 millions de francs dans divers fonds d'investissement non cotés.

La gestion active du portefeuille a permis de réduire le nombre de lignes et de dégager 497 millions de francs de plus-values pour un volume de cessions de 816 millions de francs.

Le métier de conseil et d'ingénierie financière a amélioré ses positions dans un marché marqué par une forte croissance des opérations et une vive concurrence anglo-saxonne.

Avec 66 opérations finalisées, la Banexi confirme encore une fois sa position de leader et progresse de la 6^e à la 4^e place pour ce qui est du volume des transactions, estimé à 89 milliards de francs.

En 1998, la Banexi a notamment conseillé les actionnaires de Comptoirs Modernes lors de l'OPA Carrefour, a procédé aux évaluations de France Télécom pour la 2^e ouverture du capital et d'Alstom lors de l'introduction en Bourse, et a conseillé Vivendi lors de la fusion avec Havas.

BNP Factor

BNP Factor offre aux entreprises clientes du groupe BNP son savoir-faire en matière d'affacturage en France comme à l'international. Elle se charge du recouvrement des créances commerciales que les entreprises lui confient, de leur financement partiel ou total, et elle en garantit la bonne fin en cas de défaillance de leurs clients. Ces prestations sont complétées par des services informatiques et télématiques innovants.

Depuis cette année, BNP Factor est responsable de l'animation de la ligne de métier mondiale factoring du groupe BNP. Elle a également mis en place un accord de réciprocité commerciale avec un affactureur allemand et un affactureur britannique.

Le marché français de l'affacturage, très concentré et toujours aussi concurrentiel, a poursuivi en 1998 sa forte expansion avec un taux de croissance comparable à celui de l'exercice précédent (20 %).

En liaison étroite avec le réseau d'agences, son principal apporteur d'affaires, BNP Factor continue d'accroître son chiffre d'affaires à un rythme soutenu puisque les achats de factures à la clientèle des PME-PMI ont augmenté de 34 %. A la fin de l'exercice, le parc de contrats actifs approchait les 1 200.

Volume de factures de BNP Factor en millions de francs et taux de croissance annuel

	1998	1997	1996	1995	1994
MF	15 568	13 937	10 917	9 874	6 108
% variation ⁽¹⁾	+ 12	+ 28	+ 11	+ 62	-

(1) BNP Factor a été créée en 1994.

Eléments financiers

Bilan consolidé	p. 74
Compte de résultats consolidé	p. 76
Tableau de financement consolidé	p. 77
Notes annexes	p. 78
Note 1 - Principes comptables et de présentation des états financiers consolidés	p. 78
Note 2 - Périmètre de consolidation	p. 85
Note 3 - Opérations interbancaires et assimilées	p. 90
Note 4 - Opérations avec la clientèle	p. 91
Note 5 - Opérations sur titres de transaction, de placement et d'investissement	p. 92
Note 6 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées.	p. 94
Note 7 - Provisions pour créances douteuses et risques pays	p. 96
Note 8 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	p. 99
Note 9 - Immobilisations financières	p. 100
Note 10 - Immobilisations incorporelles et corporelles	p. 100
Note 11 - Comptes de régularisation et autres actifs	p. 101
Note 12 - Ecarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées	p. 102
Note 13 - Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires	p. 102
Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables	p. 103
Note 15 - Emprunts obligataires	p. 104
Note 16 - Comptes de régularisation et autres passifs après répartition	p. 105
Note 17 - Provisions pour risques et charges	p. 105
Note 18 - Dettes subordonnées	p. 106
Note 19 - Fonds pour risques bancaires généraux	p. 107
Note 20 - Capitaux propres consolidés après affectation du résultat	p. 108
Note 21 - Engagements hors bilan	p. 111
Note 22 - Opérations sur instruments financiers à terme	p. 112
Note 23 - Exposition du groupe BNP aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers	p. 115
Note 24 - Echéances des emplois et des ressources et autres instruments de taux d'intérêt	p. 117
Note 25 - Régimes de retraite et de prévoyance	p. 118
Note 26 - Produit net bancaire	p. 120
Note 27 - Produits et charges sur opérations avec les établissements de crédit	p. 121
Note 28 - Produits et charges sur opérations avec la clientèle	p. 121
Note 29 - Produits de portefeuilles-titres	p. 122
Note 30 - Commissions	p. 123
Note 31 - Frais de personnel	p. 124
Note 32 - Plans d'options d'achat et de souscription d'actions	p. 125
Note 33 - Résultat de cessions et provisions sur immobilisations financières	p. 125
Note 34 - Produits et charges exceptionnels	p. 126
Note 35 - Informations sectorielles	p. 128
Note 36 - Impôt sur les sociétés	p. 129
Note 37 - Effectif moyen	p. 130
Note 38 - Compte de résultats consolidé réglementairement publiable	p. 130
Les implantations du groupe	p. 132
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	p. 134

Bilan consolidé du groupe BNP

Actif

Au 31 décembre	1998 en M€	1998 en MF	1997 en MF	1996 en MF
	€			
Opérations interbancaires et assimilées (note 3)				
Caisse, banques centrales, CCP	3 666	24 050	11 863	15 115
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	40 394	264 965	248 496	154 692
Créances sur les établissements de crédit	71 283	467 582	491 905	543 260
Total des opérations interbancaires et assimilées	115 343	756 597	752 264	713 067
Opérations avec la clientèle (notes 4 et 7)				
Créances sur la clientèle	139 415	914 506	832 432	741 513
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	9 258	60 726	55 651	52 473
Total des opérations avec la clientèle	148 673	975 232	888 083	793 986
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	16 615	108 982	113 450	119 319
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	6 569	43 095	32 639	36 470
Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 6)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1 691	11 091	10 398	6 619
Participations et parts dans les entreprises liées	1 779	11 673	11 298	19 316
Total des titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	3 470	22 764	21 696	25 935
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (notes 8 et 9)				
Financières	144	946	920	821
Non financières	846	5 545	4 436	3 729
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	990	6 491	5 356	4 550
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 10)	2 397	15 725	13 883	17 168
Comptes de régularisation et autres actifs (note 11)	30 560	200 460	206 982	150 380
Ecarts d'acquisition (note 12)	215	1 412	518	178
Total de l'actif	324 832	2 130 758	2 034 871	1 861 053
HORS BILAN				
Engagements de financement donnés (note 21)	67 682	443 965	397 044	324 530
Engagements de garantie donnés (note 21)	31 562	207 034	189 316	174 641
Engagements sur titres (note 21)	5 956	39 066	63 593	55 543
Opérations sur instruments financiers à terme (note 22)	2 572 897	16 877 099	14 490 145	11 516 390

Passif

Au 31 décembre	1998 en M€	1998 en MF ⁽¹⁾	1997 en MF	1996 en MF
		Avant affectation du résultat	Après affectation du résultat	Après affectation du résultat
Opérations interbancaires et assimilées (note 13)	€			
Banques centrales, CCP	3 399	22 295	22 295	23 926
Dettes envers les établissements de crédit	104 695	686 756	686 756	644 313
Total des opérations interbancaires et assimilées	108 094	709 051	709 051	668 239
Comptes créditeurs de la clientèle (note 14)	117 965	773 799	773 799	717 741
Dettes représentées par un titre				
Bons de caisse (note 14)	4 863	31 901	31 901	17 647
Titres du marché interbancaire (note 13)	172	1 125	1 125	1 753
Titres de créances négociables (note 14)	24 614	161 457	161 457	169 208
Emprunts obligataires (note 15)	6 996	45 893	45 893	50 881
Autres dettes représentées par un titre	108	708	708	759
Total des dettes représentées par un titre	36 753	241 084	241 084	240 248
Comptes de régularisation et autres passifs (note 16)	38 503	252 560	255 039	270 244
Provisions pour risques et charges (note 17)	2 853	18 714	18 714	13 889
Dettes subordonnées (note 18)	8 258	54 170	54 170	53 868
Fonds pour risques bancaires généraux (note 19)	1 038	6 807	6 807	6 718
Capitaux propres (note 20)				
Capital souscrit	833	5 460	5 460	5 331
Primes d'émission et d'apport	3 421	22 441	22 441	20 877
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence				
Part du groupe	4 886	32 055	37 214	32 832
Part des intérêts minoritaires	1 061	6 960	6 979	4 884
Total des capitaux propres	10 201	66 916	72 094	63 924
Résultat de l'exercice				
Part du groupe	1 114	7 309		
Part des intérêts minoritaires	53	348		
Résultat net	1 167	7 657		
Total du passif	324 832	2 130 758	2 130 758	2 034 871
HORS BILAN				
Engagements de financement reçus (note 21)			24 864	9 909
Engagements de garantie reçus (note 21)			153 101	158 759
Engagements sur titres (note 21)			56 438	52 172

(1) L'affectation du résultat a été déterminée sur la base du projet de répartition soumis aux Assemblées Générales de la BNP et des filiales consolidées.

Compte de résultats consolidé

	1998 en M€	1998 en MF	1997 en MF	1996 en MF
PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE	€			
Intérêts et produits (charges) assimilés				
Opérations avec les établissements de crédit (note 27)	(436)	(2 859)	(64)	(1 096)
Opérations avec la clientèle (note 28)	4 233	27 763	26 124	28 577
Opérations de crédit-bail et assimilés	661	4 338	4 196	4 326
Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre (note 26)	(2 915)	(19 121)	(18 612)	(19 258)
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 29)	2 067	13 560	11 605	11 263
Revenus des titres à revenu variable (note 29)	128	841	902	1 028
Total des intérêts et produits assimilés	3 738	24 522	24 151	24 840
Commissions : produits nets (note 30)	1 794	11 764	9 969	8 863
Gains nets sur opérations financières (note 26)	1 627	10 671	8 489	4 467
Autres produits nets d'exploitation bancaire	207	1 358	1 457	1 332
Produit net bancaire (note 26)	7 366	48 315	44 066	39 502
Charges générales d'exploitation				
Frais de personnel (note 31)	(3 085)	(20 237)	(18 991)	(17 920)
Autres frais administratifs	(1 601)	(10 499)	(9 538)	(8 677)
Total des charges générales d'exploitation	(4 686)	(30 736)	(28 529)	(26 597)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(333)	(2 181)	(2 102)	(2 061)
Résultat brut d'exploitation	2 347	15 398	13 435	10 844
Charge nette aux provisions pour engagements douteux (note 7)	(1 203)	(7 892)	(6 785)	(3 793)
Résultat courant	1 144	7 506	6 650	7 051
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières (note 33)	478	3 133	2 380	(704)
(Dotations) reprise nette des provisions aux fonds pour risques bancaires généraux et risques divers	(3)	(23)	(135)	1 733
Charges exceptionnelles nettes (note 34)	(129)	(845)	(1 391)	(3 417)
Résultat net avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence et amortissement des écarts d'acquisition	1 490	9 771	7 504	4 663
Impôt sur les bénéfices (note 36)	(431)	(2 823)	(1 997)	(983)
Résultat des sociétés mises en équivalence	124	814	815	537
Amortissement des écarts d'acquisition	(16)	(105)	(103)	(88)
Résultat net	1 167	7 657	6 219	4 129
Part du groupe	1 114	7 309	5 962	3 856
Part des intérêts minoritaires	53	348	257	273
Résultat net, part du groupe, par action en francs ⁽¹⁾	5,16	33,86	28,26	18,69

(1) Le résultat net, part du groupe, par action est déterminé en conformité avec les règles internationales sur la base d'un nombre moyen pondéré d'actions qui s'inscrit à 215 888 583 en 1998, 210 951 379 en 1997 et 206 264 600 en 1996.

Sur la base du nombre d'actions créées au 31 décembre de chaque exercice tel qu'il était précédemment établi, le résultat net, part du groupe, par action se serait élevé à 33,46 francs au 31 décembre 1998 pour 218 410 671 actions contre 27,96 francs au 31 décembre 1997 pour 213 244 188 actions et 18,59 francs en 1996 pour 207 434 993 actions le 31 décembre 1996.

Tableau de financement consolidé

En millions de francs	1998	1997	1996
RESSOURCES EN CAPITAUX PERMANENTS			
Capitaux propres			
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation			
Résultat net consolidé	7 657	6 219	4 129
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	2 181	2 102	2 061
Dotations nettes aux comptes de provisions	7 607	3 655	7 047
Résultats des sociétés mises en équivalence	(814)	(815)	(537)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	16 631	11 161	12 700
Distribution externe	(2 479)	(1 603)	(1 197)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves			
Sur la part du groupe	22	(1 321)	4 168
Sur les intérêts hors groupe	2 076	2 855	(526)
Augmentation des ressources en capitaux permanents	16 250	11 092	15 145
Augmentation (Diminution) des fonds pour risques bancaires généraux	89	138	(1 773)
Augmentation des dettes subordonnées	302	9 353	6 498
Augmentation des ressources en capitaux permanents	16 641	20 583	19 870
Autres ressources			
Augmentation des opérations interbancaires	40 812	44 861	112 581
Augmentation des dépôts de la clientèle	56 058	79 692	59 987
Augmentation (Diminution) des dettes représentées par un titre	836	(15 028)	(15 461)
(Diminution) Augmentation des autres comptes financiers	(4 438)	(8 353)	72 836
Augmentation des autres ressources	93 268	101 172	229 943
Augmentation de l'ensemble des ressources	109 909	121 755	249 813
Emplois			
(Diminution) Augmentation des prêts interbancaires	(11 918)	(52 326)	75 529
Augmentation des prêts consentis à la clientèle	92 120	99 521	51 660
Augmentation des opérations sur titres	15 224	11 064	101 274
Augmentation des immobilisations financières	10 460	64 679	19 512
Augmentation (Diminution) des immobilisations corporelles et incorporelles	4 023	(1 183)	1 838
Augmentation de l'ensemble des emplois	109 909	121 755	249 813

NOTES ANNEXES

Note 1 - Principes comptables et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la banque et de ses principales filiales et sociétés associées. Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultats consolidés suivent les principes comptables et de présentation du plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des filiales et des sociétés associées consolidées, préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, sont retraités afin de se conformer aux principes comptables et aux règles de présentation du groupe.

Principes et méthodes de consolidation

Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Nationale de Paris et de toutes les filiales et participations dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou dont le résultat net en valeur absolue est supérieur à 3 millions d'euros et dans lesquelles la BNP possède directement ou indirectement 20 % ou plus du capital.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

- **Sociétés intégrées globalement**

Seuls les établissements de crédit, les établissements financiers, les sociétés holding à caractère bancaire et les entreprises dont l'activité principale constitue un prolongement de l'activité de ces établissements sont intégrés globalement lorsque la BNP contrôle directement ou indirectement un pourcentage du capital égal ou supérieur à 50 % ou lorsque le groupe y exerce une influence dominante en vertu soit de dispositions statutaires ou conventionnelles, soit du pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, et que le total du bilan de ces filiales est supérieur à 15 millions d'euros.

- **Sociétés intégrées proportionnellement**

Les comptes des sociétés que le groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. En l'absence de contrôle exclusif, une société est considérée comme contrôlée de manière conjointe lorsque son capital est détenu par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires qui désignent conjointement les organes de direction dans la perspective de définir et de mener une politique commune.

- **Sociétés mises en équivalence**

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participa-

tion inférieure à 50 % mais suffisante pour lui permettre d'exercer une influence notable sur la gestion politique et financière, laquelle est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote, sont mises en équivalence. Il en est de même des établissements de crédit et des établissements financiers dans lesquels le groupe détient une participation égale ou supérieure à 50 % et dont le total du bilan est compris entre 10 et 15 millions d'euros ainsi que des filiales dont l'activité n'est pas bancaire (sociétés d'assurances, entreprises de services bancaires auxiliaires). Lorsque l'influence est jugée dominante ou le contrôle conjoint, les sociétés sont intégrées globalement ou proportionnellement ainsi qu'il est mentionné dans les paragraphes précédents.

- **Exclusions**

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation consolidable du groupe, celle-ci est exclue du périmètre de consolidation. La valeur de la participation dans ces entreprises est reclassée à la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

- **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

En cas de variation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation, la quote-part de situation nette afférente à cette variation est portée en variation des capitaux propres.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux des entités implantées dans des pays à forte inflation

dont les valeurs immobilisées et les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques. Les éléments du compte de résultats des sociétés et succursales étrangères sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période, sauf dans les pays à forte inflation où ils sont convertis aux taux de clôture.

Les monnaies de l'espace euro ont été converties à l'aide des parités annoncées le 31 décembre 1998, fixées de manière définitive à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'euro le 1^{er} janvier 1999.

Les écarts de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui proviennent de l'évolution des cours des devises sont portés dans une rubrique des réserves consolidées intitulée «Ecart de conversion». Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères.

Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

• Survaleurs

La différence positive dégagée, lors de l'acquisition de titres de filiales et de participations consolidés, entre le prix de revient et la part de l'actif net comptable revenant au groupe, est répartie entre des corrections de valeur d'éléments identifiables du bilan de l'entreprise consolidée et un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une période, qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie, en fonction des conditions particulières à chaque acquisition. La fraction de la survaleur affectée est traitée selon les règles communes applicables aux actifs correspondants.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence sont présentés sous la rubrique «Ecart d'acquisition». La part de la différence de première consolidation affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique «Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence».

• Opérations réciproques

Les titres émis par l'une des sociétés intégrées globalement du groupe BNP rachetés par le groupe et détenus durablement par celui-ci font l'objet de retraitements destinés à les annuler, à l'exclusion de ceux émis par la BNP et détenus en application de la réglementation liée au plan d'options d'achat consenti au personnel du groupe.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, ont été éliminés lorsqu'ils concernaient des filiales ayant fait l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

• Opérations de crédit-bail

Les revenus résultant des opérations de crédit-bail sont comptabilisés comme des produits financiers, conformément à la nature économique de ces opérations. Les immobilisations données en crédit-bail à la clientèle figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces derniers font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à refléter l'amortissement financier du capital investi. Les amortissements ainsi modifiés sont enregistrés dans la rubrique «Produits et charges des opérations de crédit-bail». Un effet d'impôt différé n'est calculé que partiellement sur ce retraitement afin de tenir compte de la pérennité attachée à la moitié, au moins, des réserves ainsi constituées.

Autres principes et méthodes comptables

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères ne sont pas constatés en résultats.

Emprunts obligataires

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires, notamment), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables –, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre isolés à l'actif du bilan consolidé.

• Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique « Titres de transaction » et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de l'exercice de ce portefeuille.

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultats dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant au groupe BNP, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus de titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values de cession sont enregistrées dans la rubrique

« Gains et pertes sur opérations financières » du compte de résultats. Les provisions pour dépréciation de titres passées en charges ou reprises en compte de résultats sont enregistrées dans cette même rubrique.

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en « titres d'investissement » lorsque existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » de même qu'au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultats dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices, ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et, le cas échéant, consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus de titres à revenu variable ».

• Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. Pour les titres non cotés, elle est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières » du compte de résultats.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus de titres à revenu variable ».

• Titres mis en équivalence

Les variations de situation nette des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence » et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Réserves consolidées ». La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part de l'actif net revenant au groupe lors de l'acquisition des titres est également inscrite sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

Instruments financiers à terme

Le groupe BNP intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt, de change et de titres à revenu variable, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change

des actifs et des passifs de certaines des sociétés du groupe et du groupe dans son ensemble.

Le groupe BNP intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

• Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultats, dans la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

• Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de « trading ». Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

• Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats

sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

- **Instruments composites**

L'évaluation des instruments composites, également appelés instruments synthétiques, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant.

Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspond un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultats consolidé.

- **Détermination de la valeur de marché des instruments financiers**

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques financiers autres que les établissements de crédit et sont ventilés en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements donnent lieu, par le débit du compte de résultats, à la constitution de provisions pour créances douteuses.

Ces principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier, étant précisé que la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires restant à engager ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultats, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Charge nette aux provisions pour engagements douteux ».

Provisions pour risques pays

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable, et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées dans le compte de résultats consolidé sous l'intitulé « Charge nette aux provisions pour engagements douteux ».

Fonds pour risques bancaires généraux

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultats sous la rubrique « Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux ». La dotation initiale à ces fonds a été effectuée par prélèvement sur les réserves dans les conditions décrites dans la note 19.

Provisions pour risques divers

Le groupe constitue des provisions pour risques divers afin de couvrir des risques identifiés dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprise lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

Immobilisations

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale la Compagnie

Immobilière de France l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant d'une part des immeubles en pleine propriété, et d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier, consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou aux réglementations locales pour certaines filiales étrangères.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles ».

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, suivant le mode linéaire.

La BNP et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultats en « Dotations aux amortissements ».

Réévaluation légale

En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP et certaines de ses filiales françaises ont procédé à la réévaluation de leurs terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et toujours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants.

A la même date, les titres de participations et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extériorisé au bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice.

L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à cette occasion, a été incorporé au capital.

Impôts sur les sociétés

Les sociétés du groupe BNP sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéficiaires est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 10 % du capital ou lorsque le montant de la participation est supérieur à 150 millions de francs.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 dont la durée d'application est indéterminée et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997, expirant fin 1999, cette dernière contribution étant toutefois ramenée à 10 % pour l'exercice 1999. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires, tel que rappelé par le Conseil national de la comptabilité dans son avis du 15 septembre 1997.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du groupe BNP comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Toutefois, la provision pour impôt différé déterminée sur les réserves latentes afférentes aux opérations de crédit-bail est déterminée sur la partie des réserves susceptibles d'être soumises à l'impôt dans un avenir prévisible, celles-ci ne pouvant être, en tout état de cause, inférieures à la moitié des réserves latentes existantes.

En application des règles internationales généralement admises, le groupe comptabilise depuis 1997 les actifs d'impôts différés en tenant compte de leur probabilité de récupération sans les limiter aux impôts différés passifs constatés.

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, la BNP et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultats de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique « Frais de personnel ».

Régimes des pensions de retraites allouées aux anciens salariés

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des

régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- La caisse de retraites de la BNP et les caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des caisses et par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

Engagements sociaux

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, la banque est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

Note 2 - Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Etablissements de crédit		
Banexi ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banque de Bretagne ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banque de la Cité ⁽¹⁾	99,95	99,95
Banque de Wallis-et-Futuna	51,00	51,00
BNPI	97,85	97,85
BNP Factor (France) ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Finance ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Guadeloupe ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Guyane	100,00	100,00
BNP Lease ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Martinique ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Nouvelle-Calédonie	100,00	100,00
Natiobail	73,93	73,93
Natiocrédibail	100,00	100,00
Natiocrédimurs	100,00	100,00
Natioénergie	100,00	100,00
Natiolocation ⁽¹⁾	100,00	100,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Arius Finance	86,95	86,95
Banexi Communication SA ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banexi Société de Capital-Risque	100,00	100,00
BNP Arbitrage ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Développement SA	100,00	100,00
BNP Gestions ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Immobilier ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Emergis ⁽¹⁾	100,00	100,00
Compagnie d'Investissement de Paris «CIP»	100,00	100,00
Codexi	99,91	99,91
Du Bouzet SA ⁽¹⁾	99,54	99,54
Financière BNP ⁽¹⁾	100,00	100,00
Immo Investissements BNP ⁽¹⁾	100,00	100,00
Natiocrédit ⁽¹⁾	100,00	100,00
Natioinformatique	100,00	100,00
Promopart BNP ⁽¹⁾	100,00	100,00
Société Auxiliaire de Participations et de Gestion «SAPEG» ⁽¹⁾	100,00	100,00
Société Bridoise de Participations	100,00	100,00
Société Cristolienne de Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
Société Française Auxiliaire «SFA» ⁽¹⁾	100,00	100,00
Autres entreprises à caractère financier		
Arius SA	100,00	86,95
Compagnie Immobilière de France «CIF» ⁽¹⁾	100,00	100,00
Fleurantine de Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
Négocéquip	100,00	100,00
SNC Goya	100,00	100,00
SNC Immobilier Haussmann 1	100,00	100,00
SNC Meunier Barjac	100,00	100,00
Société de Courtage d'Assurance Universel	100,00	100,00
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
Europe		
BNP Bank NV (Pays-bas)	100,00	100,00
BNP España (Espagne)	99,12	99,12
BNP Finans A/S Norvège (Norvège)	100,00	100,00
BNP Ireland Ltd (Groupe)	100,00	100,00
BNP Luxembourg	100,00	99,02
BNP Plc Londres (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Suisse	99,86	99,22
Groupe United European Bank UEB (Suisse)	100,00	100,00

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de la BNP SA au 1^{er} janvier 1998.

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Amériques		
Banco BNP Brasil SA	100,00	100,00
Groupe BANCWEST CORP. (EU)	45,00	45,00
BNP (Canada)	100,00	99,76
BNP (Mexico) SA	100,00	100,00
BNP (Panama) SA	91,80	90,96
BNP (Uruguay) SA	100,00	100,00
BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd	100,00	100,00
Asie		
BNP Arbitrage Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP PrimeEast Securities (Hong Kong)	100,00	90,00
Afrique		
Banque Malgache de l'Océan Indien BMOI (Madagascar)	55,78	54,83
Banque pour l'Industrie et le Commerce (Comores)	51,00	49,90
BCI Mer Rouge (république de Djibouti)	51,00	49,90
BMCI (Maroc)	50,00	48,93
UBCI (Tunisie)	50,00	48,93
Banque du Caire et de Paris (Egypte)	76,00	76,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Europe		
BNP Capital Finance Ltd (Irlande)	100,00	100,00
BNP Factor (Portugal)	95,00	95,00
BNP Financière du Régent (Belgique)	100,00	100,00
BNP Leasing Limited (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Leasing Spa (Italie)	100,00	100,00
BNP SIM SA Milan (Italie)	100,00	100,00
BNP Pasfin SIM (Italie)	70,00	70,00
BNP UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Cipango Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Interconti - Finance (Irlande)	100,00	100,00
Amériques		
BNP Cooper Neff (EU)	100,00	100,00
BNP Cooper Neff Advisors (EU)	100,00	100,00
BNP Leasing Corporation Dallas (EU)	100,00	100,00
BNP Mexico Holding (Mexique)	100,00	100,00
BNP Securities INC (EU)	100,00	100,00
BNP US Funding LLC (EU)	100,00	100,00
French American Banking Corporation - FABC (EU)	100,00	100,00
Asie - Océanie		
BNP Equities Asia	100,00	100,00
BNP Equities Australia Ltd	80,00	80,00
BNP Finance Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP Futures HKG	100,00	100,00
BNP IFS Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP IFS Singapour Ltd	100,00	100,00
BNP Pacific Ltd (Australie)	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine (South East Asia)	70,00	70,00
BNP Prime Peregrine Ltd (Greater China)	90,00	90,00
BNP Securities HKG	100,00	100,00
BNP Vila Ltd (Vanuatu)	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Indonesia (Indonésie)	70,00	70,00
Pt BNP Lippo Utama Leasing (Indonésie)	80,00	56,00
Afrique		
BMCI Offshore (Maroc)	100,00	48,93
Interleasing Maroc	71,83	35,15
Union Tunisienne de Leasing (Tunisie)	56,64	37,05
Autres entreprises à caractère financier		
Asie - Océanie		
90 William Street Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
CFJPE	50,00	50,00
Europcar Lease	50,00	50,00
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
Europe		
BNP AK Dresdner Bank AS (Turquie)	30,00	29,70
BNP Dresdner Bank AD (Bulgarie)	40,00	40,00
BNP Dresdner Bank CR/AS (République tchèque)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank Z A O (Russie)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank (Polska) SA	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank RT (Hongrie)	50,00	50,00
Amérique		
Dresdner Banque Nationale de Paris Chile (Chili)	44,15	44,15
Inversiones Dresdner BNP Chile (Chili)	50,00	50,00
Asie - Océanie		
International Bank of Paris and Shangaï (république populaire de Chine)	50,00	50,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Europe		
BNP AK Dresdner Finansal Kiralama AS (Turquie)	30,00	29,70
Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer - SFOM (Suisse)	48,36	48,36
Amérique		
Dresdner BNP Chile Corredores de Bolsa (Chili)	27,50	27,50

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Béarnaise de Participations	98,86	98,86
Chinonaise de Participations ⁽¹⁾	100,00	99,54
DGC Participations	100,00	100,00
Euromezzanine SCA	28,29	28,29
Euromezzanine SCA 2	27,83	27,83
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
Afrique		
BICI Côte d'Ivoire (Groupe)	34,54	34,54
BICIA du Burkina Faso	29,38	29,38
BICI du Gabon	34,86	34,86
BICI du Sénégal	35,69	35,69
BTCI Togo	35,75	35,75
International Bank of Southern Africa - SFOM Ltd (Afrique du Sud)	39,46	39,46
The Commercial Bank of Namibia Ltd CBON (Namibie)	21,20	21,20
Union Africaine de Crédit UFAC (Maroc)	99,09	48,48
Asie		
BNP PrimeEast Indonesia	70,00	49,00

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de la BNP SA au 1^{er} janvier 1998.

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Amérique		
BNP Canada - Valeurs mobilières	100,00	99,76

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Assurance		
Natio-Vie (groupe) ⁽¹⁾	100,00	100,00
Immobilier		
Cimoxi ⁽¹⁾	100,00	100,00
Meunier Promotion (groupe) ⁽¹⁾	100,00	100,00
Société Française de Développement Immobilier ⁽¹⁾	100,00	100,00
Services		
Société Française du Chèque de Voyage	21,00	21,00
SOCIETES ETRANGERES		
Assurance		
BNP Ré Luxembourg	100,00	99,91

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de la BNP SA au 31 décembre 1998.

Le périmètre de consolidation a évolué en 1997 et 1998 comme suit :

En 1997

- Cinq sociétés créées, Banco BNP Brésil, BNP PrimeEast Labuan Holding, BNP US Funding LLC (Etats-Unis), BNP Arbitrage Hong Kong et Arius Finance, ainsi que deux sociétés acquises, BNP PrimeEast Securities Hong Kong et BNP Private Bank Trust Bahamas, sont consolidées par intégration globale. Il en est de même pour BNP Gestions, BNP Mexico Holding, BMCI Offshore (Maroc), Codexi et Arius SA, répondant désormais aux critères de consolidation par intégration globale.
- Une société nouvellement créée, Euromezzanine SCA2, une société acquise, BNP PrimeEast Indonesia, et une société ayant franchi le seuil de consolidation, BNP Canada Valeurs Mobilières, sont mises en équivalence.
- Deux sociétés précédemment consolidées par mise en équivalence, Dresdner BNP Chile et Europcar Lease, ainsi que trois autres sociétés ayant franchi le seuil de consolidation, Inversiones Dresdner BNP Chile, Dresdner BNP Chile Corredores Bolsa et UOB Trust Bahamas, sont consolidées par intégration proportionnelle.

- Ne sont plus consolidées globalement les sociétés Delloise de Participations, BNP Securities Hong Kong, BNP Securities Australia et BNP Capital Markets, ces sociétés ne répondant plus aux critères de consolidation ; de même, BNP Asset Finance BV n'est plus mise en équivalence.
- Les sociétés Compagnie Financière Jean-Paul Elkann et Hautmontoise de Participations ont fait l'objet d'une fusion-absorption respectivement par la Société Financière de Participations (rebaptisée CFJPE) et par BNP Finance.
- Ont été cédées les sociétés Crédifimo et Mauritius Leasing Company précédemment consolidées par mise en équivalence.

En 1998

- Quatre sociétés créées, BNP Emergis, BNP Equities Asia, BNP Prime Peregrine Holding (South East Asia) et BNP Prime Peregrine Ltd (Greater China), ainsi qu'une société acquise, BNP Pasfin SIM (Italie), sont consolidées par intégration globale.
- Deux sociétés précédemment mises en équivalence, BNP Financière du Régent (Belgique) et la Banque du Caire

et de Paris (Egypte), cinq sociétés précédemment consolidées par intégration proportionnelle, UEB Holding, UEB Genève, UEB Monaco, UEB Luxembourg et UOB Trust Bahamas, ainsi que BNP Cooper Neff Advisors, BNP Futures HKG et BNP Securities HKG ayant franchi les seuils de consolidation, sont désormais consolidées par intégration globale, ainsi que la Société de Courtage d'Assurance Universel précédemment sous-consolidée par le Crédit Universel.

- BNP Bail et Crédit Universel ayant fait l'objet d'une fusion, désormais reprises sous la raison sociale BNP Lease et Locafinance, absorbée par Natiolocation, restent consolidées par intégration globale.
- Après échange de la participation détenue dans BANCWEST CORP., société holding détenant les

titres de Bank of the West, contre une participation de 45 % dans la société holding détenant les titres de First Hawaiian Bank, et de Bank of the West, les sous-groupes Bank of the West et First Hawaiian Bank sont consolidés par intégration globale sous la raison sociale groupe BANCWEST CORP. L'effet de ce changement de périmètre est détaillé en note 34.

- Une entité précédemment mise en équivalence, BNP Dresdner Bank Bulgaria, est désormais consolidée par intégration proportionnelle.
- Ne sont plus consolidées globalement BAI SA et BAI Asset Management, ces deux sociétés ayant cessé leurs activités, ainsi que KB Norge ne répondant plus aux critères de consolidation.

Note 3 - Opérations interbancaires et assimilées

En millions de francs, au 31 décembre	1998		1997		1996
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP					
Caisse et Comptes Chèques Postaux	5 864	-	5 864	3 947	2 876
Banques centrales	18 182	(16)	18 166	7 904	12 227
Créances rattachées	20	-	20	12	12
Total Caisse, banques centrales, CCP	24 066	(16)	24 050	11 863	15 115
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	265 147	(182)	264 965	248 496	154 692
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes ordinaires	26 700	(229)	26 471	26 541	28 394
Comptes et prêts ⁽¹⁾					
- avec les banques centrales	31 584		31 584	10 429	16 810
- avec les autres établissements	150 696	(4 573)	146 123	200 074	349 067
- avec créances rattachées	8 489	(133)	8 356	9 092	7 088
Total des comptes et prêts	190 769	(4 706) ⁽²⁾	186 063	219 595	372 965
Opérations de pension					
Titres reçus en pension livrée	240 810		240 810	234 338	132 602
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme					
- avec les banques centrales				-	77
- avec les autres établissements	13 497	-	13 497	10 918	8 827
- créances rattachées	22		22	42	37
Total des opérations de pension	254 329	-	254 329	245 298	141 543
Prêts subordonnés	719	-	719	471	358
Total des créances sur les établissements de crédit	472 517	(4 935)	467 582	491 905	543 260
Total des opérations interbancaires et assimilées	761 730	(5 133)	756 597	752 264	713 067
<i>Dont intérêts courus non échus</i>			11 391	11 511	8 013

(1) Les «comptes et prêts» enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 7).

(2) Provisions au titre du risque pays.

Note 4 - Opérations avec la clientèle

En millions de francs, au 31 décembre	1998			1997	1996
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Créances sur la clientèle					
Créances commerciales					
- Opérations d'escompte et assimilées	13 137	-	13 137	18 090	22 293
- Cession de créances professionnelles	3 070	-	3 070	2 421	1 653
- Autres créances commerciales	26 910	(2)	26 908	15 713	10 434
Total des créances commerciales	43 117	(2)	43 115	36 224	34 380
Comptes débiteurs	72 796	-	72 796	70 576	62 834
Autres concours à la clientèle					
- Crédits de trésorerie	150 506	-	150 506	150 206	144 844
- Crédits à l'habitat	140 005	-	140 005	134 264	128 101
- Crédits à l'équipement	104 152	-	104 152	103 430	95 335
- Crédits à l'exportation	24 611	(1 475)	23 136	20 110	17 935
- Autres crédits à la clientèle	281 807	(56)	281 751	243 570	215 156
Total des autres concours à la clientèle	701 081	(1 531) ⁽¹⁾	699 550	651 580	601 371
Créances douteuses	54 118	(35 189)	18 929	16 456	19 457
Créances rattachées sur la clientèle	4 695	-	4 695	4 423	3 686
Titres et valeurs reçus en pension	74 121	-	74 121	52 367	18 707
Prêts subordonnés ⁽²⁾	1 528	(228)	1 300	806	1 078
Total des créances sur la clientèle ⁽³⁾	951 456	(36 950)	914 506	832 432	741 513
Opérations de crédit-bail et assimilées	62 107	(1 381)	60 726	55 651	52 473
Total des opérations avec la clientèle	1 013 563	(38 331)	975 232	888 083	793 986
<i>Dont intérêts courus non échus</i>	<i>6 071</i>	<i>-</i>	<i>6 071</i>	<i>5 602</i>	<i>4 393</i>

(1) Provisions au titre du risque pays.

(2) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique «Prêts subordonnés» s'élèvent au 31 décembre 1998 à 1 100 millions de francs contre 509 millions de francs au 31 décembre 1997 et 684 millions de francs au 31 décembre 1996.

(3) Les créances éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent à 67 538 millions au 31 décembre 1998 contre 65 510 millions de francs au 31 décembre 1997 et 82 120 millions de francs au 31 décembre 1996.

Note 5 - Opérations sur titres de transaction, de placement et d'investissement

En millions de francs, au 31 décembre		1998		1997		1996		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction								
Effets publics et valeurs assimilées	132 633		132 633	132 633	119 181	119 181	93 561	93 561
Obligations et autres titres à revenu fixe	40 910		40 910	40 910	46 186	46 186	45 311	45 311
Actions et autres titres à revenu variable	40 721		40 721	40 721	31 392	31 392	31 544	31 544
Actions propres détenues par le groupe	43		43	43	11	11	44	44
Total des titres de transaction	214 307		214 307	214 307	196 770	196 770	170 460	170 460
Dont actions et obligations non cotées	1 965		1 965	1 965	3 898	3 898	99	99
Titres de placement								
Effets publics et valeurs assimilées	7 994	(182)	7 812	7 779	8 847	8 927	12 418	12 482
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par les organismes publics	5 904	(2 684)	3 220	3 729	3 399	4 360	4 114	4 835
émis par les autres émetteurs	23 191	(1 260)	21 931	22 071	25 557	25 977	31 841	32 253
	29 095	(3 944)	25 151	25 800	28 956	30 337	35 955	37 088
Actions et autres titres à revenu variable	2 383	(52)	2 331	2 667	1 236	1 537	4 576	4 948
Actions propres détenues par le groupe			-	-	-	-	306	342
Total des titres de placement	39 472	(4 178)	35 294	36 246	39 039	40 801	53 255	54 860
Dont actions et obligations non cotées	11 282	(3 914)	7 368	7 837	4010	4131	5 286	5 338
Titres d'investissement								
Effets publics et valeurs assimilées	124 520		124 520	127 771	120 468	121 974	48 713	50 303
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par les organismes publics	11 971		11 971	11 223	10 982	10 959	8 374	7 460
émis par les autres émetteurs	30 997	(47)	30 950	31 442	27 326	27 972	29 679	29 863
	42 968	(47)	42 921	42 665	38 308	38 931	38 053	37 323
Total des titres d'investissement	167 488	(47)	167 441	170 436	158 776	160 905	86 766	87 626
Dont obligations non cotées	4 643	(11)	4 632	4 632	1 988	1 986	1 941	1 948
Total des titres de transaction, de placement et d'investissement ⁽¹⁾								
Dont								
Effets publics et valeurs assimilées	265 147	(182)	264 965	268 183	248 496	250 082	154 692	156 346
Obligations et autres titres à revenu fixe	112 973	(3 991)	108 982	109 375	113 450	115 454	119 319	119 722
Dont obligations non cotées	15 397	(3 902)	11 495	11 944	8 834	8 947	5 211	5 235
Actions et autres titres à revenu variable	43 147	(52)	43 095	43 431	32 639	32 940	36 470	36 878
Dont actions non cotées	2 493	(23)	2 470	2 490	1 062	1 068	2 115	2 151

(1) Les parts d'OPCVM détenues par le groupe s'élevaient à 2 655 millions de francs au 31 décembre 1998 (742 millions de francs au 31 décembre 1997 et 1 580 millions de francs au 31 décembre 1996). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 650 millions de francs dont 152 millions de francs d'origine française (347 millions de francs en 1997 dont 278 millions de francs d'origine française et 992 millions de francs au 31 décembre 1996 dont 912 millions de francs d'origine française).

Au cours des trois derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice (en millions de francs)		
		1998	1997	1996
Titre de transaction	Titre de placement	1 525	2 235	10 108
Titre de placement	Titre d'investissement	3 720	36	611
Titre d'investissement	Titre de placement	10	516	24
Titre de transaction	Titre d'investissement	80	1 909	5 005

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 1998 à 1 003 millions de francs (1 798 millions de francs au 31 décembre 1997 et 465 millions de francs au 31 décembre 1996) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 1998 à 2 684 millions de francs (2 379 millions de francs au 31 décembre 1997 et 3 991 millions de francs au 31 décembre 1996).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 4 317 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 4 256 millions de francs au 31 décembre 1997 et 2 822 millions de francs au 31 décembre 1996.

Un certain nombre de pays en développement ont conclu avec leurs banques créancières un accord sur leur dette externe. Le groupe a depuis 1990 apporté aux opérations de conversion un ensemble de créances échangées contre des obligations à taux fixe ou révisable d'une durée de 15 à 30 ans dont certaines, résultant de la levée d'une option de réduction d'intérêt, sont garanties à l'échéance par des obligations à zéro coupon du Trésor américain et du Trésor français, et

bénéficient d'une garantie glissante de 14 mois à 18 mois d'intérêts.

L'encours brut total de ces titres au 31 décembre 1998, 1997 et 1996 s'élevait respectivement à 7 164 millions de francs, 6 156 millions de francs et 7 658 millions de francs. Au 31 décembre 1998, 4 235 millions de francs sont présentés sous la rubrique « Titres de placement » (contre 3 202 millions de francs au 31 décembre 1997 et 3 672 millions de francs au 31 décembre 1996) et 2 929 millions de francs (2 954 millions de francs au 31 décembre 1997 et 3 986 millions de francs au 31 décembre 1996) en titres d'investissement.

Conformément à la résolution prise par l'Assemblée Générale, autorisant la BNP à procéder à des interventions pour régularisation de marché sur ses propres actions, le groupe BNP a, au cours de l'exercice 1998, vendu 1 737 296 titres au cours moyen de 312,49 francs et acheté 1 733 808 titres au cours moyen de 312,79 francs. Les trois filiales du groupe ayant échangé en 1996 les titres de la Compagnie d'Investissement de Paris lors de l'opération publique d'échange CIP-BNP (note 20) ont cédé, au cours du 1^{er} semestre 1997, les 1 572 905 actions BNP comptabilisées en titres de placement au 31 décembre 1996. En outre, une des filiales du groupe intervenant sur des opérations d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 1998, 65 934 actions émises par la BNP SA comptabilisées en titres de transactions.

Note 6 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées

En millions de francs, au 31 décembre	1998		1997		1996		
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur estimative	Valeur nette comptable	Valeur estimative	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Titres non cotés							
Portefeuille évalué d'après la situation nette	607	411	468	191	263	145	225
Portefeuille évalué d'après la valeur d'usage	2 736	1 352	1 576	1 309	1 490	1 423	1 556
Portefeuille évalué au prix d'acquisition	403	377	404	446	452	464	530
Titres cotés ⁽¹⁾							
Portefeuille évalué par référence au dernier cours de Bourse	1 047	1 032	1 214	194	286	280	423
Portefeuille évalué par référence au cours de Bourse moyen des deux derniers exercices clos	8 172	7 919	11 909	8 258	10 701	4 307	5 079
Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	12 965	11 091	15 571	10 398	13 192	6 619	7 813
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées							
Parts dans les entreprises liées non consolidées ⁽²⁾	2 845	1 900	2 020	1 389	1 509	1 305	1 382
Titres de participation							
Titres non cotés ⁽²⁾	5 371	4 442	5 409	2 843	3 283	2 243	2 849
Titres cotés ⁽¹⁾							
Portefeuille évalué par référence au dernier cours de Bourse	199	186	413	203	400	930	1 085
Portefeuille évalué par référence au cours de Bourse moyen des deux derniers exercices clos	825	798	1 477	869	1 182	5 257	5 754
Portefeuille évalué selon d'autres méthodes	4 424	4 347	4 365	5 994	5 997	9 581	9 607
Total des titres de participation	10 819	9 773	11 664	9 909	10 862	18 011	19 295
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	13 664	11 673	13 684	11 298	12 371	19 316	20 677
Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	26 629	22 764	29 255	21 696	25 563	25 935	28 490

(1) La valeur estimative des titres cotés de participation et de l'activité de portefeuille est déterminée par référence au cours de Bourse moyen des deux derniers exercices clos ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

(2) La valeur estimative des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 809 millions de francs et 386 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 1 329 millions de francs et 253 millions de francs au 31 décembre 1997 et 1 070 millions de francs et 314 millions de francs au 31 décembre 1996.

Afin de traduire l'évolution intervenue dans la gestion de certaines lignes de titres, le groupe a procédé durant l'exercice 1997 à un reclassement en «Titres immobilisés

de l'activité de portefeuille» des lignes faisant l'objet d'une gestion plus active jusqu'alors conservées en «Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées». Ce reclassement a porté sur un montant de 5 743 millions de francs.

Les principales entreprises composant le poste «Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées» dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 250 millions de francs sont les suivantes :

En millions de francs	Siège social	Montant des ⁽¹⁾ capitaux propres consolidés en 1997	Résultat consolidé de l'exercice 1997	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %				
Axa	Paris	78 670	7 920	4 346
Vivendi	Paris	44 911	5 392	1 571
Saint-Gobain	La Défense	55 194	5 628	1 389
Elf Aquitaine	Courbevoie	82 796 ⁽¹⁾	5 602	1 173
Péchiney	La Défense	16 321	1 814	801
Rhône-Poulenc	Courbevoie	42 002	(4 991)	606
Dresdner Bank	Francfort	63 421	5 555	553
Renault	Boulogne-Billancourt	43 917	5 247	513
Peugeot SA	Paris	52 999	(2 768)	310
Lafarge	Paris	26 121	2 432	286
Air France	Roissy-en-France	15 786 ⁽²⁾	1 874 ⁽²⁾	286
Lagardère	Paris	11 899	1 380	278
Bouygues	St-Quentin-en-Yvelines	8 222	755	268
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %				
Cofinoga	Paris	2 065	373	310
CIBC Inc	Etats-Unis	⁽³⁾	⁽³⁾	281

(1) Selon normes françaises.

(2) Chiffre de l'exercice clos le 31 mars 1998.

(3) Nouvelle entité créée en 1998.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse de l'exercice, s'élève à 12 001 millions de francs au 31 décembre 1998 (7 723 millions de francs au

31 décembre 1997 et 2 847 millions de francs au 31 décembre 1996).

Sur l'ensemble des portefeuilles repris en notes 5 et 6, les plus-values potentielles nettes totales s'élèvent à 15 948 millions de francs au 31 décembre 1998, créances titrisées comprises, contre 11 614 millions de francs au 31 décembre 1997 et 5 312 millions de francs au 31 décembre 1996.

Note 7 - Provisions pour créances douteuses et risques pays

En millions de francs	Encours de provisions au 31 décembre 1997	Excédent des dotations constituées sur les provisions reprises	Utilisations	Autres variations ⁽¹⁾	Encours de provisions au 31 décembre 1998
Provisions ⁽²⁾ inscrites en déduction de l'actif					
Sur opérations avec les établissements de crédit ⁽³⁾	6 717	(152)	(199)	(1 415)	4 951
Sur opérations avec la clientèle (note 4)	41 439	3 801	(3 887)	(3 022)	38 331
Sur titres ⁽³⁾	2 940	2 208	(974)	(196)	3 978
	51 096	5 857	(5 060)	(4 633)	47 260
Provisions inscrites au passif					
Sur les engagements par signature	2 553	1 133	(314)	259	3 631
Pour créances risquées et assimilées	2 545	(248)	-	3 761	6 058
	5 098	885	(314)	4 020	9 689
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	56 194	6 742	(5 374)	(613)	56 949
Provisions ⁽²⁾ inscrites en déduction de l'actif					
Au titre des risques pays	13 393	2 278	(732)	(4 934)	10 005
Au titre des risques spécifiques	37 703	3 579	(4 328)	301	37 255
	51 096	5 857	(5 060)	(4 633)	47 260
Provisions inscrites au passif					
Au titre des risques pays	1 146	-	-	4 034	5 180
Au titre des risques spécifiques et bancaires	3 952	885	(314)	(14)	4 509
	5 098	885	(314)	4 020	9 689
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	56 194	6 742	(5 374)	(613)	56 949

(1) Les variations liées aux fluctuations des cours de change s'élèvent à - 822 millions de francs.

(2) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

(3) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 3) porteurs d'un risque pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, soultes et écarts d'acquisition relatifs aux risques souverains s'établit à 15 185 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 14 539 millions de francs au 31 décembre 1997 et 13 138 millions de francs au 31 décembre 1996.

En millions de francs	1998	1997	1996
Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises	6 742	5 874	5 380
Dotation aux provisions pour risques sectoriels éventuels comprises dans les résultats exceptionnels (note 34)	-	-	(1 788)
Annulation de reprise (dotation) de provisions sur intérêts impayés comprises dans le produit net bancaire	852	505	(193)
Pertes sur créances et abandons de créances	6 162	6 982	5 128
Provisions utilisées pour amortissement de crédits jugés irrécouvrables et pour pertes sur cessions de créances	(5 374)	(6 133)	(4 260)
Récupérations sur créances amorties	(490)	(443)	(474)
Charge nette des provisions pour créances douteuses et risques pays	7 892	6 785	3 793
dont			
• Charge nette au titres des risques spécifiques	5 223	3 965	4 599
• Charge nette au titre des risques pays	2 669	2 820	(806)

Risques sur les pays jugés sensibles

En 1998, le contexte économique de plusieurs pays a été marqué, à des degrés divers, par des perspectives de forte récession et des taux d'intérêt très élevés, par la dépréciation des monnaies locales et la chute des Bourses régionales.

Ces phénomènes ou certains d'entre eux se sont d'abord concentrés à partir de 1997 sur cinq pays asiatiques (Corée du Sud, Indonésie, Thaïlande, Malaisie et Philippines) avant de s'atténuer en partie au cours du second semestre 1998. A partir de mi-1998, des évolutions analogues ont affecté la Russie puis le Brésil. La Russie s'est ainsi trouvée techniquement en défaut de paiement. Dans ce contexte, la banque a en permanence réapprécié l'ensemble de ses risques sur ces pays.

Les engagements recensés sur ces pays comprennent : les risques de bilan et de hors-bilan, les crédits de toute maturité, y compris le court terme et les opérations de

négoce, les titres en portefeuille y compris le trading (sauf lorsque leurs nominaux sont garantis à l'échéance par des obligations à zéro coupon du Trésor américain et du Trésor français), les crédits en devises et en monnaie locale. Ils incluent l'ensemble de ces opérations faites au profit des Etats, des banques et des entreprises – hors filiales de sociétés multinationales originaires de pays non sensibles ; ils excluent la partie des risques garantis en dehors des pays sensibles par les institutions publiques (Coface...) et internationales, ou par des sûretés en espèces formellement nanties. Les créances commerciales dont la durée initiale est inférieure à dix-huit mois sont prises en compte. Les opérations ne présentant qu'un risque de livraison des marchandises financées et dont le remboursement est assuré hors des pays sensibles ne sont pas retenues.

Pays asiatiques

Engagements directs au 31 décembre	1998			1997			
	Entreprises	Banques	Etat et secteur public	Total (hors court terme commercial)	Court terme commercial	Total	Total
Corée du Sud	2 178	2 590	2 205	6 973	1 763	8 736	10 287
Indonésie	3 302	239	272	3 813	741	4 554	6 171
Thaïlande	2 356	71	665	3 092	708	3 800	6 130
Malaisie	1 305	329	466	2 100	429	2 529	3 764
Philippines	599	374	314	1 287	1 300	2 587	3 576
Total	9 740	3 603	3 922	17 265	4 941	22 206	29 928

Les encours sur la clientèle privée originaire de ces cinq pays s'élevaient à 1 299 MF au 31 décembre 1998.

Sur les engagements relatifs aux cinq pays asiatiques les plus sensibles, le groupe BNP a constitué en 1998 une dotation supplémentaire de 1 900 millions de francs au titre des risques spécifiques. Au total, le groupe BNP a constitué deux types de provisions représentant 4 873 millions de francs au 31 décembre 1998 (3 020 millions de francs au 31 décembre 1997) :

- Une provision au titre des risques spécifiques individuel-

lement identifiés à hauteur de 2 505 millions de francs (592 millions de francs au 31 décembre 1997).

- Une provision générale pour risques pays complémentaire constituée à titre précautionnel déterminée forfaitairement sur la base d'une approche multicritère appliquée par le groupe BNP permettant notamment d'estimer les conséquences d'une détérioration supplémentaire du risque lié à une aggravation éventuelle de la situation économique et financière de ces pays ; le montant de cette provision a été estimé à 2 368 millions de francs (2 428 millions de francs au 31 décembre 1997).

Autres pays

Engagements directs au 31 décembre			1998			
En millions de francs	Entreprises	Banques	Etat et secteur public	Total (hors court terme commercial)	Court terme commercial	Total
Russie	365	392	2 902	3 659	493	4 152

L'encours des opérations effectuées avec la Russie ne donnant lieu qu'à un risque de livraison des marchandises

s'élève au 31 décembre 1998 à 1 334 MF.

Engagements directs au 31 décembre			1998			
En millions de francs	Entreprises	Banques	Etat et secteur public	Total (hors court terme commercial)	Court terme commercial	Total
Brésil	1 219	128	1 742	3 089	1 714	4 803

L'encours des titres Brady garantis (par des obligations à zéro coupon du Trésor US) détenus sur le Brésil s'élève

au 31 décembre 1998 à 1 108 MF.

Note 8 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

En millions de francs	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Part dans les résultats du dernier exercice clos (selon le pourcentage de contrôle) ⁽¹⁾	Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence au bilan consolidé	Valeur nette comptable des titres détenus dans les sociétés du groupe BNP
Sociétés financières				
BICI Côte d'Ivoire	111	3	114	47
BICI Gabon	99	8	107	17
Béarnaise de Participations	62	20	82	30
International Bank of Southern Africa (Afrique du Sud)	25	6	31	3
Union Africaine de Crédit	26		26	31
BICI Sénégal	24	1	25	16
BICI A Burkina Faso	24	-	24	8
Euromezzanine SCA	19	3	22	21
Chinonaise de Participations	18	(1)	17	15
DGC Participations	22	(13)	9	9
Autres	482	7	489	519
Total des sociétés financières	912	34	946	716
Sociétés non financières				
Sociétés d'assurance :				
Natio-Vie	3 361	475	3 836	2 349
BNP Ré Luxembourg	854	93	947	45
Total des sociétés d'assurance	4 215	568	4 783	2 394
Sociétés immobilières :				
Meunier Promotion	227	52	279	278
Cimoxi	78	2	80	20
Société Française de Développement Immobilier	54	(8)	46	47
Total des sociétés immobilières	359	46	405	345
Autres sociétés non financières :				
Société Française du Chèque de Voyage	18	4	22	19
Merone et Cita	105	16	121	136
Autres	115	99	214	2
Total des autres sociétés non financières	238	119	357	157
Total des sociétés non financières	4 812	733	5 545	2 896
Total des titres mis en équivalence	5 724	767	6 491	3 612

(1) Quote-part de résultats non distribués.

Note 9 - Immobilisations financières

En millions de francs	Montant brut au 1 ^{er} janvier 1998	Acquisitions	Rembour- sements et cessions	Transferts et autres variations (1)
Titres d'investissement (note 5)	158 847	43 977	(44 453)	9 117
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 6)	13 310	2 555	(2 569)	368
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (note 6)	12 700	2 537	(3 019)	747
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 8)	5 356			1 135
Total des immobilisations financières	190 213	49 069	(50 041)	11 367

(1) Les transferts et autres variations recouvrent les écarts de conversion et les transferts intervenus entre les différentes catégories de portefeuille. Les reclassements intervenus entre les « Participations et parts dans les entreprises liées » et les « Titres immobilisés de l'activité de portefeuille » sont commentés en note 6.

Note 10 - Immobilisations incorporelles et corporelles

En millions de francs	1998		1997	1996
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles				
- logiciels informatiques	2 445	1 693	752	697
- Autres immobilisations incorporelles	1 347	581	766	749
Total des immobilisations incorporelles	3 792	2 274	1 518	1 446
Immobilisations corporelles				
- Terrains et constructions	14 021	5 651	8 370	7 419
- Equipement, mobilier, installations	15 140	9 957	5 183	4 493
- Immobilisations en cours	654		654	525
Total des immobilisations corporelles	29 815	15 608	14 207	12 437
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	33 607	17 882	15 725	13 883

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale la Compagnie Immobilière de France l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité. Cette opération avait conduit à une augmentation de 7 583 millions de francs de la valeur des actifs dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique « Plus-value d'apport » dans les capitaux propres consolidés (note 20).

Afin de tenir compte des effets d'une baisse désormais jugée

durable de la valeur de référence des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration. Cette réestimation a conduit à déprécier de 3 577 millions de francs les immobilisations corporelles du groupe. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale (note 20), restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Montant brut au 31 décembre 1998	Montant des provisions au 1 ^{er} janvier 1998	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprises de provisions de l'exercice	Autres variations des provisions	Montant des provisions au 31 décembre 1998	Montant net au 31 décembre 1998
167 488	71	-	(26)	2	47	167 441
13 664	2 012	152	(204)	31	1 991	11 673
12 965	2 302	158	(568)	(18)	1 874	11 091
6 491						6 491
200 608	4 385	310	(798)	15	3 912	196 696

Immobilisations hors exploitation

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 159 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 193 millions de francs au 31 décembre 1997 et 135 millions de francs au 31 décembre 1996.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 2 181 millions de francs en 1998 contre 2 102 millions de francs en 1997 et 2 061 millions de francs en 1996.

Note 11 - Comptes de régularisation et autres actifs

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Comptes de régularisation - actif			
Comptes d'ajustement débiteurs ⁽¹⁾	21 048	44 642	35 980
Produits à recevoir	16 385	20 340	21 188
Comptes d'encaissement	12 621	11 331	11 801
Autres comptes de régularisation débiteurs ⁽²⁾	21 163	37 916	21 423
Total des comptes de régularisation - actif	71 217	114 229	90 392
Autres actifs :			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés ⁽³⁾	77 879	44 854	28 621
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	16 244	15 823	16 051
Impôt différé - actif	2 836	3 520	2 248
Actifs divers	32 284	28 556	13 068
Total des autres actifs	129 243	92 753	59 988
Total des comptes de régularisation et autres actifs	200 460	206 982	150 380

(1) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(2) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

(3) Le développement de l'activité exercée par la ligne de métier mondiale « options » conduit à une forte hausse de ce poste.

Note 12 - Ecarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées

En millions de francs	1998	1997	1996
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	518	178	172
Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice	1 068	428	87
Ecart de conversion	(17)	22	7
Dotations aux amortissements	(157)	(110)	(88)
Valeur nette au 31 décembre	1 412	518	178

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 1998 à 105 millions de francs, déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hau-

teur de 52 millions de francs, contre 103 millions de francs en 1997, déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 7 millions de francs et 88 millions de francs en 1996.

Note 13 - Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires :	41 479	45 022	35 239
- Banques centrales et comptes chèques postaux	22 255	23 850	12 700
- Etablissements de crédit	19 048	20 909	22 371
- Dettes rattachées	176	263	168
Comptes et emprunts :	362 252	373 645	411 640
- Banques centrales	29 281	24 904	21 466
- Etablissements de crédit	321 855	337 873	380 533
- Dettes rattachées	11 116	10 868	9 641
Opérations de pension :			
• Titres donnés en pension livrée	258 764	213 181	126 832
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	46 556	36 391	49 667
- Banques centrales	11 317	11 566	1 837
- Etablissements de crédit	35 239	24 825	47 830
Total des opérations de pension	305 320	249 572	176 499
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	709 051	668 239	623 378
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	1 125	1 753	2 224
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	710 176	669 992	625 602
<i>Dont intérêts courus non échus</i>	<i>13 652</i>	<i>12 081</i>	<i>10 427</i>

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 19 049 millions de francs au 31 décembre

1998 contre 20 909 millions de francs au 31 décembre 1997 et 22 371 millions de francs au 31 décembre 1996.

Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Comptes créditeurs de la clientèle			
Comptes ordinaires	237 142	198 979	182 417
Comptes à terme	281 566	261 619	248 715
Comptes d'épargne à régime spécial	205 258	209 152	191 686
Opérations de pension			
Titres donnés en pension livrée	49 651	47 967	15 204
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	182	24	27
Total des opérations de pension	49 833	47 991	15 231
Total des comptes créditeurs de la clientèle	773 799	717 741	638 049
Dettes envers la clientèle représentées par un titre			
Titres de créances négociables	161 457	169 208	176 854
Bons de caisse	31 901	17 647	17 164
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	193 358	186 855	194 018
Total des dépôts de la clientèle	967 157	904 596	832 067
<i>Dont intérêts courus non échus</i>	<i>5 585</i>	<i>5 378</i>	<i>5 387</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir, s'élèvent à 63 251 millions de francs au 31 décembre 1998 (69 333 millions de francs au 31 décembre 1997 et 55 841 millions de francs au 31 décembre 1996) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 238 751 millions de francs au 31 décembre

1998 (201 035 millions de francs au 31 décembre 1997 et 184 142 millions de francs au 31 décembre 1996).

Par type de clientèle, les dépôts de la clientèle hors titres de créances négociables se répartissent de la façon suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Clientèle financière	91 895	66 234	54 789
Clientèle non financière			
- Sociétés	262 807	228 330	190 881
- Particuliers	363 623	352 996	321 656
- Entrepreneurs individuels	30 735	34 458	31 124
- Administrations publiques	12 872	11 071	11 082
- Autre clientèle non financière	43 768	42 299	45 681
Total clientèle non financière	713 805	669 154	600 424

Note 15 - Emprunts obligataires

Les principaux emprunts obligataires dont le capital restant dû est supérieur à deux pour cent du total de la dette obligataire résultent des émissions suivantes :

En millions de francs, au 31 décembre		1998			1997	1996
	Date émission	Date échéance	Taux en %	Capital restant dû	Capital restant dû	Capital restant dû
BNP SA						
Emprunt de 3,6 milliards de francs	1995	2006	8,50	3 600	3 600	3 600
Emprunt de 3,13 milliards de francs	1991	2000	9,00	3 131	3 131	3 131
Emprunt de 2,92 milliards de francs	1994	2006	8,50	2 920	2 920	2 920
Emprunt de 2,80 milliards de francs	1988	2000	9,00	2 800	2 800	2 800
Emprunt de 2,50 milliards de francs	1992	1997	8,625	-	-	2 500
Emprunt de 2,35 milliards de francs	1988	2000	9,00	2 355	2 355	2 355
Emprunt de 2,10 milliards de francs	1992	1999	9,00	2 020	2 100	2 100
Emprunt de 0,2 milliard de livres sterling	1994	1999	6,25	1 860	1 983	1 780
Emprunt de 1,7 milliard de francs	1989	2000	9,00	1 700	1 700	1 700
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1992	2002	9,00	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1993	2003	6,50	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 1,3 milliard de francs	1989	2001	8,70	1 300	1 300	1 300
Emprunt de 1,2 milliard de francs	1989	2000	9,00	1 200	1 200	1 200
Emprunt de 1,2 milliard de francs	1993	2000	9,00	1 200	1 200	1 200
Emprunt de 1 milliard de francs	1987	1999	Taux variable	1 000	1 000	1 000
Emprunt de 1 milliard de francs	1988	2000	Taux variable	1 000	1 000	1 000
Autres émissions				15 736	19 321	24 227
Total des emprunts obligataires émis par la BNP SA				44 822	48 610	55 813
Emissions réalisées par les entreprises liées consolidées				2 312	3 363	3 918
Obligations émises par le groupe et détenues par des sociétés consolidées				(1 885)	(1 893)	(2 957)
Total des emprunts obligataires restant dû par le groupe				45 249	50 080	56 774
Intérêts courus non échus				644	801	1 380
Total des emprunts obligataires				45 893	50 881	58 154

Les primes diverses non amorties représentatives de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts

obligataires, à 291 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 327 millions de francs au 31 décembre 1997 et 348 millions de francs au 31 décembre 1996.

Note 16 - Comptes de régularisation et autres passifs après répartition

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Comptes de régularisation - passif			
Comptes d'ajustement créditeurs ⁽¹⁾	31 832	46 511	34 769
Charges à payer	15 057	18 552	11 930
Comptes d'encaissement	1 001	2 452	2 507
Autres comptes de régularisation créditeurs	16 752	18 435	21 414
Total des comptes de régularisation - passif	64 642	85 950	70 620
Autres passifs :			
Dettes attachées aux opérations sur titres	67 317	89 377	92 569
Impôts différés - passif	5 768	4 598	4 365
Autres créditeurs et passifs divers ⁽²⁾	117 312	90 319	55 843
Total des autres passifs	190 397	184 294	152 777
Total des comptes de régularisation et autres passifs	255 039	270 244	223 397

(1) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(2) Incluant notamment les primes liées aux instruments conditionnels vendus.

Note 17 - Provisions pour risques et charges

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 7)	3 631	2 553	2 108
Provisions pour engagements sociaux (note 25)	4 215	4 522	4 331
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 7)	6 058	2 545	2 851
Autres provisions pour risques et charges	4 810	4 269	3 178
Total des provisions pour risques et charges	18 714	13 889	12 468

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élevaient à 5 990 millions de francs au 31 décembre 1998 contre 6 922 millions de francs au 31 décembre 1997 et 5 276 millions de francs au 31 décembre 1996.

Les «Provisions pour créances risquées et assimilées» incluent les provisions pour risques divers, une provision générale à titre précautionnel sur les pays jugés sensibles ainsi qu'une provision constituée en 1994 au titre des risques sectoriels éventuels attachés aux secteurs d'activité qui paraissent les plus exposés à une dégradation de leur conjoncture. Cette provision pour risques sectoriels

éventuels a fait successivement l'objet d'une dotation constitutive de 2 600 millions de francs en 1994 et d'une dotation complémentaire de 1 788 millions de francs en 1996. Ont été repris sur cette provision, en 1996, 2 958 millions de francs au titre de la constitution de provisions spécifiques pour risques de contrepartie (1 400 millions de francs) ainsi qu'au titre de la dépréciation des participations de la BNP (1 558 millions de francs) dans l'UAP et Péchiney ; le solde de cette provision, non affecté, soit 1 430 millions de francs au 31 décembre 1998, est destiné à la couverture de risques sectoriels éventuels.

Note 18 - Dettes subordonnées

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Emprunts subordonnés remboursables	41 070	41 099	34 960
Emprunts subordonnés perpétuels :			
Titres participatifs	2 294	2 306	2 310
Titres subordonnés à durée indéterminée :			
Titres en devises	2 811	2 994	2 619
Titres en francs	2 000	2 000	2 000
Total des titres subordonnés à durée indéterminée	4 811	4 994	4 619
Titres perpétuels	4 282	3 918	1 152
Total des emprunts subordonnés perpétuels	11 387	11 218	8 081
Total des dettes subordonnées contractées par le groupe	52 457	52 317	43 041
Intérêts courus non échus	1 713	1 551	1 430
Total des dettes subordonnées	54 170	53 868	44 471

Emprunts subordonnés remboursables

Les emprunts subordonnés émis par le groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et en devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres

créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les principaux emprunts subordonnés remboursables dont le capital restant dû est supérieur à cinq pour cent du total des dettes subordonnées remboursables résultent des émissions suivantes :

En millions de francs, au 31 décembre	1998			1997			1996		
	Date émission	Date échéance	Taux en %	Capital restant dû	Capital restant dû	Capital restant dû	Capital restant dû	Capital restant dû	Capital restant dû
Métropole :									
Emprunt de 3,75 milliards de francs	1990	2002	10,60 %	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750
Emprunt de 2,50 milliards de francs	1991	2004	9,35 %	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Emprunt de 2,27 milliards de francs	1988	2000	9,30 %	2 270	2 270	2 270	2 270	2 270	2 270
Autres émissions				27 828	28 126	24 235			
Succursales étrangères				2 237	3 696	1 426			
Total des emprunts subordonnés remboursables émis par la BNP SA				38 585	40 342	34 181			
Emissions réalisées par les entreprises liées consolidées				2 485	757	779			
Total des emprunts subordonnés remboursables émis par le groupe				41 070	41 099	34 960			

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 30 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par la BNP SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe

Emprunts subordonnés perpétuels

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 1 800 millions de francs représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit

la banque à émettre, du 1^{er} au 30 juillet des années 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 23 millions de francs. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 2 000 millions de francs. Ces obligations subordonnées « perpétuelles » ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice

distribuable. La BNP SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call Options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

Au 31 décembre 1998	Date d'émission	Call Options	Taux	Montant
BNP SA				
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Emprunt de 2 milliards de francs	1985		TMO	2 000
Emprunt de 500 millions de dollars	1986		Taux variable	2 811
Titres perpétuels				
Emprunt de 20 millions de dollars	1996	2 006	Taux variable	112
Emprunt de 200 millions de dollars	1996	2 006	Taux variable	1 124
Emprunt de 50 millions de dollars	1997	2 007	Taux variable	281
Emprunt de 25 millions de dollars	1997	2 002	Taux variable	142
Emprunt de 1,25 milliard de francs	1997	2 007	(2)	1 250
Emprunt de 50 millions de dollars	1997	2 007	Taux variable	281
Emprunt de 50 millions de dollars	1997	2 006	Taux variable	281
Emprunt de 20 millions de florins néerlandais	1997	2 007	(2)	59
Emprunt de 1,5 milliard de francs belges	1997	2 002	Taux variable	244
Emprunt de 150 milliards de lires italiennes	1998	2008	Taux variable	508
Titres participatifs				
BNP SA				
Emprunt de 1 800 millions de francs	1984		Taux variable (1)	1 800
Emprunt de 413 millions de francs	1985 - 1988		Taux variable (1)	413
Emissions réalisées par les entreprises liées consolidées				
Emprunt de 100 millions de francs	1985		Taux variable	81
Total des emprunts subordonnés perpétuels				11 387

(1) Taux minimum fixé à 85 % du TMO moyen.

(2) Taux fixe puis variable après la date du Call Options.

Note 19 - Fonds pour risques bancaires généraux

D'un montant de 10 761 millions de francs au 1^{er} janvier 1994, les fonds pour risques bancaires généraux ont fait l'objet de reprises pour 2 600 millions de francs et 1 788 millions de francs (note 34) respectivement en 1994 et 1996,

simultanément dotés aux provisions pour risques sectoriels éventuels. Au 31 décembre 1998, les fonds pour risques bancaires généraux s'élèvent à 6 807 millions de francs.

Note 20 - Capitaux propres consolidés après affectation du résultat

En millions de francs	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation	Amortissements réglementés et complémentaires des investissements	Ecart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Total des réserves consolidées et assimilées	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts hors groupe	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31.12.1995 après affectation du résultat	4 742	17 447	5 841	479	(2 896)	23 029	26 453	48 642	2 212	50 854
Bénéfice consolidé 1996						3 856	3 856	3 856	273	4 129
Distribution externe						(1 120)	(1 120)	(1 120)	(77)	(1 197)
Opérations réalisées sur le capital en 1996										
- par offres publiques d'échange	323	2 052						2 375	(805)	1 570
- autres opérations	58	354						412		412
Effet de la déconsolidation de l'UAP	63				329	584	913	976		976
Effet de la variation des parités monétaires en 1996					669		669	669	(16)	653
Emission d'actions de préférence									393	393
Autres variations			(205)			(53)	(258)	(258)	(98)	(356)
Capitaux propres au 31.12.1996 après affectation du résultat	5 186	19 853	5 636	479	(1 898)	26 296	30 513	55 552	1 882	57 434
Bénéfice consolidé 1997						5 962	5 962	5 962	257	6 219
Distribution externe						(1 493)	(1 493)	(1 493)	(110)	(1 603)
Opérations réalisées sur le capital en 1997										
- par offre publique d'échange	33	196						229	(229)	
- autres opérations	112	828						940		940
Effet de la variation des parités monétaires en 1997										
- au cours de l'exercice 1997					557		557	557	113	670
- sur titres en cours de cession					561	(420)	141	141		141
Correction afférente à la plus-value d'apport sur actifs immobiliers			(2 758)				(2 758)	(2 758)		(2 758)
Emission d'actions de préférence									2 922	2 922
Autres variations			(54)			(36)	(90)	(90)	49	(41)
Capitaux propres au 31.12.1997 après affectation du résultat	5 331	20 877	2 824	479	(780)	30 309	32 832	59 040	4 884	63 924
Bénéfice consolidé 1998						7 309	7 309	7 309	348	7 657
Distribution externe						(2 150)	(2 150)	(2 150)	(329)	(2 479)
Opérations réalisées sur le capital en 1998										
- par offre publique d'échange	43	304						347	(347)	
- autres opérations	86	1 260						1 346		1 346
Effet de la variation des parités monétaires en 1998										
- au cours de l'exercice 1998					(778)		(778)	(778)	(429)	(1 207)
- dépréciations monétaires jugées irréversibles (note 34)					254		254	254		254
Restructuration de la participation dans le groupe BANCWEST CORP.									2 870	2 870
Autres variations			(176)			(77)	(253)	(253)	(18)	(271)
Capitaux propres au 31.12.1998 après affectation du résultat	5 460	22 441	2 648	479	(1 304)	35 391	37 214	65 115	6 979	72 094

Opérations sur le capital réalisées au cours des trois derniers exercices

Au 1^{er} janvier 1996, avant élimination de la participation circulaire, le capital de la BNP SA était constitué de 192 183 938 actions ordinaires de 25 francs de nominal.

Augmentations de capital intervenues en 1996

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 1995, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 28 juin 1995 de procéder à une offre publique d'échange des actions de la société BNP España SA contre des actions de la Banque Nationale de Paris et le 21 mai 1996 de procéder à une offre publique d'échange des actions de la Compagnie d'Investissement de Paris contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 720 280 actions nouvelles de 25 francs de nominal portant jouissance le 1^{er} janvier 1995 en rémunération des actions échangées de la BNP España et 12 202 336 actions nouvelles de 25 francs de nominal, portant jouissance le 1^{er} janvier 1996 en rémunération des actions de la Compagnie d'Investissement de Paris apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1996 a approuvé la proposition du Conseil d'administration réuni le 13 mars 1996 de réserver une offre de souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement «BNP Actionnariat». A ce titre, 652 444 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement «BNP Actionnariat», pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Le capital a en outre été augmenté par la création de 1 675 995 actions nouvelles en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Augmentations de capital intervenues en 1997

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 1995, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 5 mai 1997 de procéder à une offre publique d'échange des actions de la BNP Intercontinentale contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 1 315 122 actions nouvelles de 25 francs de nominal, portant jouissance le 1^{er} janvier 1997 en rémunération des actions de la BNP Intercontinentale apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 6 mars 1997 a décidé, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1996, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement «BNP Actionnariat». A ce titre, 920 000 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement «BNP Actionnariat», pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Le capital a en outre été augmenté par la création de 3 574 073 actions nouvelles en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Au 31 décembre 1997, le capital de la BNP SA est constitué de 213 244 188 actions de 25 francs de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options, 1 400 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 1997 ont été souscrites par les salariés de la BNP durant l'exercice 1997. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 29 janvier 1998.

Augmentations de capital intervenues en 1998

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 1997, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 13 mai 1998 de procéder à une nouvelle offre publique d'échange des actions de la BNP Intercontinentale contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 1 702 410 actions nouvelles de 25 francs de nominal, portant jouissance le 1^{er} janvier 1998 en rémunération des actions de la BNP Intercontinentale apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 4 mars 1998 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1996, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement «BNP Actionnariat». A ce titre, 1 280 000 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement «BNP Actionnariat» pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Le capital a également été augmenté de 2 176 932 actions nouvelles de 25 francs de nominal en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Dans le cadre du plan d'options, 5 741 actions portant jouissance le 1^{er} janvier 1998 ont été souscrites par les salariés au cours du 1^{er} semestre 1998.

Au 31 décembre, le capital de la BNP SA est constitué de 218 410 671 actions de 25 francs de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options, 78 129 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 1998 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 1998. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 5 janvier 1999.

Constitution des primes d'émission et des primes et plus-value d'apport

En 1996, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises, d'une part, en échange des actions de la société BNP España et de la Compagnie d'Investissement de Paris et, d'autre part, en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions et au personnel ayant souscrit à l'augmentation de capital qui lui était réservée. Ces primes d'émission se sont élevées respectivement à 92 et 1 960 millions de francs après imputation des écarts d'acquisition liés aux opérations d'échange et à 354 millions de francs pour les titres souscrits par les actionnaires et le personnel.

En 1997, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises, d'une part, en échange des actions de la BNP Intercontinentale et, d'autre part, des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions et au personnel ayant souscrit à l'augmentation de capital qui lui était réservée. Ces primes d'émission se sont élevées respectivement à 196 millions de francs après imputation de l'écart d'acquisition lié à l'opération d'échange et à 828 millions de francs pour les titres souscrits par les actionnaires et le personnel.

En 1998, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises,

d'une part, en échange des actions de la BNP Intercontinentale et, d'autre part, des actionnaires ayant opté pour le dividende en actions et au personnel ayant souscrit à l'augmentation du capital qui lui était réservée. Ces primes d'émission se sont élevées respectivement à 304 millions de francs après imputation de l'écart d'acquisition lié à l'opération d'échange et à 1 260 millions de francs pour les titres souscrits par les actionnaires et le personnel.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 2 579 millions de francs, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une correction de valeur des actifs apportés de 2 758 MF (notes 1 et 10) effectuée durant l'exercice 1997 dans un contexte de baisse du marché immobilier désormais jugée durable.

Actions de préférence en devises

En avril 1996, le groupe a procédé par l'intermédiaire de sa filiale BANCWEST CORPORATION à une première émission de 75 millions de dollars d'actions de préférence. Ces actions ont été remboursées à l'occasion de la restructuration de la BancWest Holding Company conduisant à la création d'une nouvelle entité groupe BANCWEST CORP. (note 34).

En décembre 1997, le groupe a effectué une nouvelle émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote («preferred shares»). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de la BNP a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris, au sein des capitaux propres, dans la «part des intérêts minoritaires» ; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé «Résultat net, part des intérêts minoritaires».

Note 21 - Engagements hors bilan

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET REÇUS			
Engagements de financement donnés			
Aux établissements de crédit	33 863	22 378	25 319
A la clientèle			
- Ouverture de crédits confirmés			
• ouvertures de crédits documentaires	26 477	25 837	20 398
• autres ouvertures de crédits confirmés	295 730	251 878	192 843
- Autres engagements en faveur de la clientèle	87 895	96 951	85 970
	410 102	374 666	299 211
Total des engagements de financement donnés	443 965	397 044	324 530
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus			
Des établissements de crédit	23 621	7 323	8 330
De la clientèle	1 243	2 586	1 080
Total des engagements de financement reçus	24 864	9 909	9 410
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET REÇUS			
Engagements de garantie donnés			
D'ordre d'établissements de crédit			
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	5 221	4 976	5 148
- Autres garanties	12 519	9 342	10 696
	17 740	14 318	15 844
D'ordre de la clientèle			
- Cautions, avals et autres garanties			
• cautions immobilières	4 961	3 912	3 406
• cautions administratives et fiscales	25 190	23 878	22 803
• autres garanties	51 938	41 805	33 280
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	107 205	105 403	99 308
	189 294	174 998	158 797
Total des engagements de garantie donnés	207 034	189 316	174 641
Engagements de garantie reçus			
Des établissements de crédit	41 080	41 097	27 352
De la clientèle			
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	41 285	37 277	32 111
- Garanties reçues de la clientèle financière	5 211	4 509	3 261
- Autres garanties reçues	65 525	75 876	55 560
	112 021	117 662	90 932
Total des engagements de garantie reçus	153 101	158 759	118 284
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN			
Titres à recevoir	38 919	63 593	55 533
Titres vendus à réméré à recevoir ⁽¹⁾	147	-	10
Total des titres à recevoir	39 066	63 593	55 543
Total des titres à livrer	56 438	52 172	55 856

⁽¹⁾ La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

Note 22 - Opérations sur instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions de francs, au 31 décembre		1998			1997		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	
Opérations fermes	4 646 051	10 085 674	14 731 725	4 335 884	7 952 259	12 288 143	
Opérations sur marchés organisés	260 408	5 330 882	5 591 290	202 301	3 913 136	4 115 437	
- contrats de taux	255 970	5 105 657	5 361 627	202 124	3 878 533	4 080 657	
- contrats de change	-	166 458	166 458	177	279	456	
- actifs financiers	4 438	58 767	63 205		34 324	34 324	
Opérations de gré à gré	4 385 643	4 754 792	9 140 435	4 133 583	4 039 123	8 172 706	
Accords de taux futurs	110 980	409 869	520 849	126 136	253 217	379 353	
Swaps de taux	344 690	4 166 994	4 511 684	278 829	3 036 522	3 315 351	
Swaps de devises	2 507 756	58 842	2 566 598	2 322 231	39 977	2 362 208	
Swaps cambistes	1 416 612	98 058	1 514 670	1 406 024	673 905	2 079 929	
Autres contrats à terme	5 605	21 029	26 634	363	35 502	35 865	
Opérations conditionnelles	127 223	2 018 151	2 145 374	71 432	2 130 570	2 202 002	
Opérations sur marchés organisés	7 960	1 260 890	1 268 850	1 330	1 292 792	1 294 122	
Options de taux		274 160	274 160	352	473 050	473 402	
- achetées	-	93 560	93 560	176	201 966	202 142	
- vendues	-	180 600	180 600	176	271 084	271 260	
Options de change	-	279 434	279 434		623 531	623 531	
- achetées	-	138 971	138 971	-	301 989	301 989	
- vendues	-	140 463	140 463	-	321 542	321 542	
Autres options	7 960	707 296	715 256	978	196 211	197 189	
- achetées	188	357 423	357 611		95 693	95 693	
- vendues	7 772	349 873	357 645	978	100 518	101 496	
Opérations de gré à gré	119 263	757 261	876 524	70 102	837 778	907 880	
Contrats de taux plafonds et planchers	28 723	418 591	447 314	14 697	374 729	389 426	
- achetés	11 002	181 752	192 754	7 039	178 689	185 728	
- vendus	17 721	236 839	254 560	7 658	196 040	203 698	
Swaptions et options (taux, change et autres)	90 540	338 670	429 210	55 405	463 049	518 454	
- achetés	49 595	178 350	227 945	30 571	244 774	275 345	
- vendus	40 945	160 320	201 265	24 834	218 275	243 109	
Total des opérations sur instruments financiers à terme	4 773 274	12 103 825	16 877 099	4 407 316	10 082 829	14 490 145	

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marché attachés

à ces instruments. Les résultats correspondant à ces opérations sont repris dans la note 26 « Produit net bancaire » et dans les notes 11 et 16 au bilan.

Evaluation du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le groupe BNP est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 1998. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde («close-out netting») peut faire l'objet d'une garantie («collateralisation») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association («ISDA»). La BNP participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	1998		1997	
En millions de francs	Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés	Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	1 476		492	-
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A ⁽¹⁾	141 763	40 230	94 565	28 422
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B ⁽¹⁾ et sur la clientèle	23 935	17 233	17 648	13 706
Total avant effet des accords de compensation	167 174	57 463	112 705	42 128
Dont risques sur contrats de				
- <i>taux d'intérêt</i>	81 014	22 819	50 772	15 956
- <i>taux de change et autres contrats</i>	86 160	34 644	61 933	26 172
Incidence des accords de compensation	(91 481)	(23 793)	(29 415)	(8 963)
Total après effet des accords de compensation	75 693	33 670	83 290	33 165

(1) La zone A est constituée des Etats membres de la Communauté européenne, des autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 31 décembre 1998, l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,35 % de la somme des notionnels pour les seules

opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) contre 0,38 % au 31 décembre 1997.

La ventilation selon les cotations de crédit (Standard & Poor's) des instruments financiers à terme traités de gré

à gré et donnant lieu au calcul d'un équivalent risques pondérés s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 1998, par cotation de crédit	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
AAA - AA	39,8	16,6	9,0	65,4
A	13,2	5,4	2,5	21,1
BBB	3,7	2,4	1,0	7,1
BB ou inférieur	4,1	1,9	0,4	6,4
Total	60,8	26,3	12,9	100,0

Au 31 décembre 1998, par cotation de crédit	Equivalent risques pondérés par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
AAA - AA	19,9	21,1	16,7	57,7
A	5,8	5,7	5,4	16,9
BBB	6,7	3,8	2,0	12,5
BB ou inférieur	7,0	4,6	1,3	12,9
Total	39,4	35,2	25,4	100,0

La ventilation des instruments financiers à terme selon les contreparties s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 1998, par contrepartie	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Etats OCDE	0,5	0,2	0,1	0,8
Banques OCDE	55,2	23,5	11,5	90,2
Autres	5,1	2,6	1,3	9,0
Total	60,8	26,3	12,9	100,0

Au 31 décembre 1998, par contrepartie	Equivalent risques pondérés (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Etats OCDE	-	-	-	-
Banques OCDE	19,9	15,9	13,1	48,9
Autres	19,5	19,3	12,3	51,1
Total	39,4	35,2	25,4	100,0

Note 23 - Exposition du groupe BNP aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers

La gestion de l'exposition aux risques de marché du groupe BNP sur les positions opérationnelles repose sur un dispositif de mesure, de suivi et de contrôle qui concerne principalement les risques de taux d'intérêt et de change ainsi que ceux liés à la variation des cours des instruments négociés sur une Bourse de valeurs.

Ces risques sont mesurés :

- soit sur la base d'une valeur en risque (dénommée risque notionnel de perte) obtenue à partir d'un jeu limité de coefficients de risque permettant d'évaluer la perte maximale subie dans 95 % des mouvements constatés dans le passé sur une période de détention de cinq jours ;
- soit, pour les opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps) à plus de deux ans, par l'utilisation d'un modèle d'évaluation de la VaR (Value at Risk) de chaque portefeuille concerné. La VaR est calculée sur la base d'un quantile à 99 % et d'une durée de détention de un jour, le chiffre obtenu étant affecté d'un coefficient multiplicateur pour être agrégé au risque notionnel de perte calculé pour les autres activités. Cette nouvelle approche a été mise en place au cours de l'année 1998.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations de taux d'intérêt sur les instruments financiers non conditionnels est déterminé en simulant une variation de 1 % des taux pour les positions ouvertes inférieures à un an et 0,35 % pour celles supérieures à un an. L'hypothèse de variation retenue pour les positions résultant d'opérations d'arbitrage (ou opérations assimilées) est limitée à 0,15 % ou 0,20 % selon leur nature. Pour les positions conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé sur la base de scénarii en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison de fluctuations de taux d'intérêt comprises entre 0,25 % et 1 % et de variations de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations des cours de change sur les instruments financiers non conditionnels est déterminé en simulant une variation des cours, résultant

d'analyses statistiques, appliquée sur la position globale nette d'ensembles de devises fortement corrélées et ayant des bandes de fluctuations proches. Quatre zones ont ainsi été déterminées pour lesquelles les variations appliquées varient de 0,50 % à 10 %. Pour les positions conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison des fluctuations de cours de change retenues pour les positions non optionnelles et de variations, de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques, en fonction notamment de l'échéance des options.

Pour les pays dont la devise est considérée comme administrée, des coefficients plus élevés, déterminés sur la base d'analyses historiques, sont appliqués tant pour le risque notionnel de perte attaché aux taux d'intérêt que celui attaché aux cours de change.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations de cours de valeurs mobilières cotées représentatives de parts de capital est déterminé en simulant une variation des cours de 4 % à 33 % différenciée selon les marchés de cotation. Cette simulation s'applique aux positions ouvertes liées aux portefeuilles de transaction et de placement ainsi qu'aux encours d'engagements de souscriptions d'émissions d'actions. Les coefficients appliqués aux positions d'arbitrage varient en règle générale de 0,25 % à 1,25 % en fonction de la nature de ces positions. Pour les positions conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé sur la base de scénarii en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison de fluctuations du prix du sous-jacent (action ou indice) comprises entre 4 % et 33 % et de variations de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques.

Les risques notionnels de perte sont déterminés par devise, par livre et par entité. Leur sommation en valeur absolue reprise ci-dessous conduit à des estimations de pertes théoriques très supérieures aux risques effectivement encourus ; en effet, des positions contraires prises par différentes salles sur la même devise ou le même marché ne font pas l'objet de compensation. En outre, il n'est pas tenu compte des corrélations existant entre les mouvements de prix de certains marchés.

Les risques notionnels de perte supportés par le groupe BNP s'établissent comme suit :

Au 31 décembre	1998		1997	
En millions de francs	Groupe BNP	Dont BNP Métropole	Groupe BNP	Dont BNP Métropole
Au titre du risque de taux d'intérêt	1 731	657	1 735	898
• Opérations de trésorerie francs-devises et obligataires		120		119
• Opérations sur produits dérivés		537		779
Au titre du risque de change	116	87	66	42
• Position de change sur opérations fermes		29		18
• Position de change sur opérations conditionnelles		58		24
Au titre des actions	1 367	101	485	76

Par ligne de métier mondiale, les risques notionnels de perte auxquels est exposé le groupe BNP s'analysent comme suit :

Au 31 décembre	1998			1997		
En millions de francs	Groupe BNP	Dont BNP Métropole	Dont Options	Groupe BNP	Dont BNP Métropole	Dont Options
Trésorerie change	802	330	59	621	248	24
Obligations	631			488	-	-
Swaps et dérivés	345	345	52	692	692	85
Actions	1 266		1 042	409	-	345
Autres activités	170	170		76	76	-

Note 24 - Échéances des emplois et des ressources et autres instruments de taux d'intérêt

En millions de francs, au 31 décembre	Opérations à vue et au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	Durée restant à courir			Total
			De 3 mois de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS (montant brut)						
Opérations interbancaires et assimilées (note 3)						
- caisse, banques centrales, CCP	24 066					24 066
- effets publics et valeurs assimilées		146 213	22 340	65 306	31 288	265 147
- créances sur les établissements de crédit	53 088	355 387	49 365	11 271	3 406	472 517
Opérations avec la clientèle (note 4)						
- créances sur la clientèle	128 392	446 441	93 141	164 165	119 317	951 456
- opérations de crédit-bail et assimilées		7 833	9 636	31 423	13 215	62 107
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5) (1)						
- titres de transaction		40 910				40 910
- titres de placement		12 874	2 441	4 471	8 951	28 737
- titres d'investissement		7 026	4 646	13 725	14 964	40 361
RESSOURCES						
Opérations interbancaires et assimilées (note 13)						
- comptes créditeurs interbancaires et assimilés	122 671	499 467	60 949	17 232	8 732	709 051
- dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre		780	150	195		1 125
Dépôts de la clientèle (note 14)						
- comptes créditeurs de la clientèle	306 040	338 117	70 116	48 327	11 199	773 799
- dettes envers la clientèle représentées par un titre	7 906	95 330	52 941	26 118	11 063	193 358
Emprunts obligataires remboursables (note 15)						
		855	7 078	28 472	8 844	45 249
Emprunts subordonnés remboursables (note 18)						
				21 118	19 952	41 070

(1) Hors créances rattachées qui s'élèvent à 2 965 millions de francs.

La gestion de la liquidité du groupe BNP s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées par le Comité de Direction Générale :

- une impasse maximum sur les opérations d'une durée résiduelle supérieure à un an (bilan et hors-bilan pondérés) en effectuant un échéancement des opérations sans échéance. La limite est fixée à 25 % des ressources à plus d'un an ;
- une impasse maximum sur les opérations échéancées d'une

durée résiduelle supérieure à un an. La limite est fixée à 150 % des ressources stables non échéancées (ressources à vue et d'épargne de la clientèle nettes des comptes débiteurs, fonds propres nets d'immobilisation).

De plus, la BNP veille à respecter en permanence le coefficient de liquidité (à 1 mois) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à 5 ans). Ce fut le cas, pour ces deux ratios, tout au long de l'année 1998.

Echéancier des engagements sur instruments financiers à terme au 31 décembre

En millions de francs	Durée restant à courir			Total
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Opérations sur taux d'intérêt	8 963 095	1 434 797	717 740	11 115 632
- sur marchés organisés	5 620 354	15 432		5 635 786
- sur opérations de gré à gré	3 342 741	1 419 365	717 740	5 479 846
Opérations sur devises	4 292 345	267 424	105 976	4 665 745
- sur marchés organisés	495 253	7 196		502 449
- sur opérations de gré à gré	3 797 092	260 228	105 976	4 163 296
Autres opérations	871 773	162 473	61 476	1 095 722
- sur marchés organisés	755 400	18 565		773 965
- sur opérations de gré à gré	116 373	143 908	61 476	321 757

Note 25 - Régimes de retraite et de prévoyance

Régimes de retraite

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1^{er} janvier 1994 et en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, la BNP cotise en France à deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

La caisse de retraites de la BNP verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à cet organisme avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Le taux d'actualisation et l'érosion monétaire utilisés au 31 décembre 1997 laissent un différentiel de l'ordre de 3,5 % conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation.

Les ressources de la caisse de retraites sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la caisse (700 millions de francs environ au 31 décembre 1998) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP SA et plafonnées à 4 % de la masse salariale. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte du risque

démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 19).

En outre, BNP SA a signé en 1997 un accord mettant en place une retraite par capitalisation financée par des cotisations salariales et patronales. Au moment de leur départ en retraite, les salariés de BNP SA bénéficieront ainsi d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité

Le personnel des différentes sociétés du groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels tels que les indemnités de départ à la retraite ainsi que d'autres avantages liés à l'ancienneté. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 31 décembre 1998, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées au plan de départ volontaire (Plan d'Adaptation de l'Emploi) et aux départs en préretraite font

l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions constituées au titre de ces engagements s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 1998	Au titre des personnels			
	En millions de francs	En activité	En préretraite ou assimilés à des retraités	Total
Indemnités de départ à la retraite	2 460			2 460
Préretraites et départs anticipés	132		364	496
Gratifications pour ancienneté de service	579			579
Plan d'Adaptation de l'Emploi	168			168
Autres engagements sociaux	349		163	512
Total (note 17)	3 688		527	4 215

Pour la détermination des provisions ainsi constituées, la valeur vénale des fonds investis au sein des organismes

chargés de leur gestion vient en déduction du montant de l'engagement total :

En millions de francs	Engagements bruts	Actifs de couverture	Engagements nets
Au 1 ^{er} janvier 1998	4 806	284	4 522
Charge nette de l'exercice :			
- Droits nets acquis	312		312
- Actualisation des droits	241	123	118
Paiements des droits	(737)		(737)
Au 31 décembre 1998	4 622	407	4 215

Note 26 - Produit net bancaire

	Intérêts et produits (charges) assimilés		
En millions de francs	1998	1997	1996
Opérations avec les établissements de crédit (note 27)	(2 859)	(64)	(1 096)
Opérations avec la clientèle (note 28)	27 763	26 124	28 577
Opérations de crédit-bail et assimilées	4 338	4 196	4 326
Charges sur dettes émises par le groupe représentées par un titre :			
Titres du marché interbancaire	(404)	(491)	(640)
Titres de créances négociables	(9 318)	(8 878)	(9 191)
Obligations	(3 773)	(4 493)	(4 927)
Dettes subordonnées et titres participatifs	(3 622)	(3 616)	(3 246)
Bons de caisse et bons d'épargne	(1 033)	(943)	(1 000)
Autres	(971)	(191)	(254)
Total des charges sur dettes émises par le groupe représentées par un titre	(19 121)	(18 612)	(19 258)
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 29)	13 560	11 605	11 263
Revenus des titres à revenu variable (note 29)	841	902	1 028
Gains (pertes) sur opérations financières :			
Sur portefeuille-titres de transaction et instruments financiers	10 540	7 866	3 776
Sur portefeuille-titres de placement	131	623	691
Total des gains nets sur opérations financières	10 671	8 489	4 467
Commissions (note 30)	11 764	9 969	8 863
Total des produits d'exploitation bancaire	46 957	42 609	38 170
Autres produits nets d'exploitation bancaire et assimilés	1 358	1 457	1 332
Produit net bancaire	48 315	44 066	39 502

Les gains et pertes sur opérations financières regroupent :

- les gains et les pertes sur portefeuille-titres de transaction, tels que ceux enregistrés lors de la réévaluation au prix de marché ou de la cession de titres figurant dans le portefeuille de transaction parmi les actifs ou parmi les titres empruntés au passif ;
- les gains et les pertes sur opérations de change et d'arbitrage issus d'opérations d'achats et de ventes de devises, de l'évaluation en date d'arrêté des opérations en devises et des métaux précieux, ainsi que des opérations de change à terme valorisées au cours du terme restant à courir ;
- les gains et les pertes sur instruments financiers à terme de taux et de change fermes et conditionnels, à l'exception des opérations de couverture réalisées à l'aide des instruments à terme de taux d'intérêts, les résultats sur ces derniers étant regroupés avec ceux afférents aux éléments couverts ;
- les gains et les pertes sur portefeuille-titres de placement, constitués par les plus et moins-values de cession ainsi

que les mouvements affectant les provisions sur ce portefeuille ; les autres résultats issus de ce portefeuille (intérêts et dividendes) sont comptabilisés en « Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe » ou en « Revenus des titres à revenu variable » (note 29).

La charge du refinancement affecté aux différents portefeuilles-titres est en revanche portée dans les charges d'intérêt relatives aux ressources inscrites au passif.

Les autres produits nets d'exploitation bancaire et assimilés comprennent notamment les charges refacturées à la clientèle, les produits accessoires et principalement les produits des prestations de service liées à l'emploi de moyens informatiques et télématiques, les résultats sur engagements sur titres relatifs aux opérations de placement des émissions réalisées par la clientèle, les provisions pour pertes et charges ainsi que les quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun.

Les provisions sur intérêts impayés, principalement relatifs aux crédits financiers, sont déduites du produit net bancaire.

Note 27 - Produits et charges sur opérations avec les établissements de crédit

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			Produits (charges) nets			
1998	1997	1996	1998	1997	1996	En millions de francs	1998	1997	1996
(47 509)	(40 982)	(33 729)	44 617	39 966	32 066	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(2 892)	(1 016)	(1 663)
(7 997)	(5 552)	(4 744)	7 221	5 859	4 848	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(776)	307	104
			78	35	81	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	78	35	81
(151)	(63)	(94)	882	673	476	Produits (charges) sur opérations de hors bilan	731	610	382
						Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit			
(55 657)	(46 597)	(38 567)	52 798	46 533	37 471		(2 859)	(64)	(1096)

Les produits (charges) sur opérations de hors bilan correspondent aux produits (charges) reçus ou versés sur les accords de refinancement, les cautions, les avals et autres garanties données (ou reçues). Les gains et pertes

sur les opérations de change et sur les instruments financiers à terme sont enregistrés dans la rubrique « Gains (pertes) sur opérations financières » (note 26).

121

Note 28 - Produits et charges sur opérations avec la clientèle

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			Produits (charges) nets			
1998	1997	1996	1998	1997	1996	En millions de francs	1998	1997	1996
(25 567)	(24 395)	(19 806)	51 626	49 602	47 152	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	26 059	25 207	27 346
(2 726)	(1 435)	(736)	3 131	1 038	657	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	405	(397)	(79)
			27	42	80	Intérêts sur prêts subordonnés	27	42	80
						Produits (charges) sur opérations de hors bilan :			
	(11)	(1)	908	878	887	Produits (charges) sur les engagements de financement	908	867	886
(81)	(16)	(1)	445	421	345	Produits (charges) sur les engagements de garantie	364	405	344
(81)	(27)	(2)	1 353	1 299	1 232	Total des produits (charges) sur opérations de hors bilan	1 272	1 272	1 230
						Produits (charges) sur opérations avec la clientèle			
(28 374)	(25 857)	(20 544)	56 137	51 981	49 121		27 763	26 124	28 577

Note 29 - Produits de portefeuilles-titres

En millions de francs	1998	1997	1996
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Titres de placement	2 753	3 257	3 282
Titres d'investissement	8 600	6 291	4 916
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	1 339	1 337	1 334
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	868	720	1 731
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	13 560	11 605	11 263
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable			
Titres de placement	34	31	69
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	472	241	327
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	335	630	632
Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable	841	902	1 028
Gains (pertes) sur opérations financières liées aux portefeuilles-titres			
Gains sur titres de transaction ⁽¹⁾	16 656	8 094	6 668
Gains (pertes) sur titres de placement			
Gains nets réalisés sur cessions			
Plus-values	502	746	703
Moins-values	(176)	(113)	(132)
Total des gains nets réalisés sur cessions	326	633	571
(Dotation) reprise nette aux provisions pour dépréciation			
Dotation aux provisions pour dépréciation	(289)	(120)	(50)
Reprise de provisions pour dépréciation	94	110	170
Total des (dotations) reprises nettes aux provisions pour dépréciation	(195)	(10)	120
Total des gains nets sur titres de placement	131	623	691
Total des gains nets sur opérations financières liées aux portefeuilles-titres	16 787	8 717	7 359
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières (note 33)			
Gains nets réalisés sur cessions			
Plus-values	3 390	2 555	1 270
Moins-values	(745)	(3 324)	(422)
Total des gains (pertes) nets réalisés sur cessions d'immobilisations financières	2 645	(769)	848
Reprise (dotation) nette aux provisions pour dépréciation			
Dotation aux provisions pour dépréciation	(310)	(601)	(3 573)
Reprise de provisions pour dépréciation	798	3 750	2 021
Total des reprises (dotations) nettes aux provisions pour dépréciation d'immobilisations financières	488	3 149	(1 552)
Total des résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	3 133	2 380	(704)
Total des produits des portefeuilles-titres	34 321	23 604	18 946

(1) Les gains sur titres de transactions sont regroupés avec les gains et les pertes sur instruments financiers dans la présentation du compte de résultats consolidé afin de tenir compte de l'association de ces différentes catégories d'instruments dans la gestion des positions prises.

Les moins-values de cession sur immobilisations financières comprennent en 1997 une perte de 2 447 MF réalisée sur les titres UAP lors de leur échange contre des titres AXA-UAP

en janvier 1997. Cette moins-value est compensée par une reprise de même montant de la provision pour dépréciation des titres UAP constituée au 31 décembre 1996.

Note 30 - Commissions

Charges			Produits			En millions de francs	Net		
1998	1997	1996	1998	1997	1996		1998	1997	1996
(265)	(253)	(320)	382	321	324	Sur opérations de trésorerie et interbancaires	117	68	4
(336)	(316)	(158)	3 585	3 174	2 426	Sur opérations avec la clientèle	3 249	2 858	2 268
(860)	(972)	(672)	561	347	238	Sur opérations sur titres	(299)	(625)	(434)
(30)	(36)	(25)	61	59	49	Sur opérations de change et d'arbitrage	31	23	24
(942)	(1 047)	(1 155)	1 568	1 493	1 826	Sur engagements sur titres	626	446	671
(583)	(985)	(420)	248	573	486	Sur instruments financiers à terme	(335)	(411)	66
						Sur prestations de services financiers : Sur titres gérés ou en dépôt			
			632	557	499	Droits de garde	632	557	499
			227	281	196	Gestion des portefeuilles-titres clientèle	227	281	196
			1 492	1 315	1 103	Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	1 492	1 315	1 103
			62	57	55	Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	62	57	55
			2 413	2 210	1 853	Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	2 413	2 210	1 853
			1 386	1 147	787	Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle Pour l'achat ou la vente de titres	1 386	1 147	787
			418	380	268	Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	418	380	268
			279	313	232	Autres commissions sur titres	279	313	232
			2 083	1 840	1 287	Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	2 083	1 840	1 287
			563	532	345	Sur activité d'assistance et de conseil	563	532	345
			2 326	2 093	1 961	Sur moyens de paiement	2 326	2 093	1 961
			990	936	818	Sur autres services financiers	990	936	818
			8 375	7 611	6 264	Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	8 375	7 611	6 264
(3 016)	(3 609)	(2 750)	14 780	13 578	11 613	Total des commissions	11 764	9 969	8 863

Aux commissions définies réglementairement, il faut ajouter les commissions comprises dans les intérêts et produits (charges) assimilés et dans les autres produits et charges

d'exploitation bancaire pour mesurer économiquement leur importance relative dans la formation du produit net bancaire.

En millions de francs	1998	1997	1996
Total des commissions	11 764	9 969	8 863
Produits assimilés à des commissions			
Compris dans la valeur ajoutée sur capitaux			
Sur engagements par signature	2 003	1 882	1 612
Sur opérations de change	1 344	1 362	1 109
Compris dans les autres produits d'exploitation bancaire			
Récupération de frais	548	548	567
Produits accessoires	641	724	542
Produits sur opérations diverses de banque	340	278	312
Total des commissions et assimilées	16 640	14 763	13 005

L'ensemble des commissions et assimilées représente 33,5 % en 1997 et 32,9 % en 1996. 34,4 % du produit net bancaire en 1998 contre

Note 31 - Frais de personnel

En millions de francs	1998	1997	1996
Salaires et traitements	13 292	12 433	11 452
Charges sociales			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	1 289	1 088	1 553
Autres charges sociales	3 800	3 698	3 526
Total des charges sociales	5 089	4 786	5 079
Intéressement et participation des salariés			
Intéressement des salariés	203	260	168
Participation des salariés	607	427	202
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	810	687	370
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 046	1 085	1 019
Total des frais de personnel	20 237	18 991	17 920

L'ensemble des rémunérations allouées pour 1998 aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions dans la société consolidante et dans les sociétés intégrées s'élève à 46,8 millions de francs

(37,8 millions de francs en 1997 et 34,1 millions de francs en 1996). En outre, le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration s'élève à 2 millions de francs.

Note 32 - Plans d'options d'achat et de souscription d'actions

Entre 1990 et 1998, l'Assemblée Générale de la BNP SA a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options d'achat et de souscription d'actions émises par la BNP SA selon

différents plans dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Année du Plan	1994	1995	1996	1997	1998
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant le plan d'options	14 déc. 1993	14 déc. 1993	14 déc. 1993	14 déc. 1993	14 déc. 1993
Date du Conseil d'administration fixant les modalités du plan d'options	23 mars 1994	22 mars 1995	21 mai 1996	22 mai 1997	13 mai 1998
Nombre total d'actions susceptibles d'être achetées ou souscrites	803 000	215 500	1 031 000	238 000	1 037 000
dont par les membres du Comité de Direction Générale dans sa composition au 31 décembre 1998	324 000	0	522 000	105 000	330 000
Nombre de bénéficiaires	135	128	140	64	259
Point de départ d'exercice des options	24 mars 1996 ⁽¹⁾	23 mars 1997 ⁽¹⁾	22 mai 1998 ⁽¹⁾	23 mai 2002	14 mai 2003
Date d'expiration	23 mars 2001	22 mars 2002	21 mai 2003	22 mai 2007	13 mai 2008
Prix d'exercice	212,00 F	218,00 F	195,00 F	242,00 F	489,00 F
Nombre d'actions levées au 31 décembre 1998	77 900	4 970	1 000	sans objet	sans objet

(1) La moitié des options ne pouvant toutefois être exercée qu'un an après le point de départ d'exercice des options ci-dessus mentionné.

Note 33 - Résultat de cessions et provisions sur immobilisations financières

En millions de francs	1998	1997	1996
Titres d'investissement			
(Moins-values) plus-values nettes de cessions	(3)	(42)	26
Reprise nette de provisions	26	51	33
	23	9	59
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Plus-values nettes de cessions	1 787	1 316	223
Reprise (dotation) nette de provisions	410	226	(140)
	2 197	1 542	83
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Plus-values (moins-values) nettes de cessions	861	(2 043)	600
Reprise (dotation) nette de provisions	52	2 872	(1 446)
	913	829	(846)
Total des résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	3 133	2 380	(704)

Note 34 - Produits et charges exceptionnels

En millions de francs	1998	1997	1996
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne et à l'an 2000	(406)	(285)	(600)
Provision pour restructuration et cessation d'activités	(165)	(85)	(68)
Restructuration de la participation dans le groupe BANCWEST CORP.	282		
Dotation aux provisions pour engagements sociaux	(21)	(611)	(311)
Provision pour dépréciation monétaire des titres de participation	(263)	(141)	
Dotation aux provisions pour risques sectoriels éventuels			(1 788)
Autres charges exceptionnelles nettes	(272)	(269)	(650)
Total des charges exceptionnelles nettes	(845)	(1 391)	(3 417)

Les éléments portés en produits et charges exceptionnels traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultats aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

La BNP a procédé à l'évaluation des coûts liés à l'adaptation de ses systèmes de production et d'information à la monnaie unique européenne et au passage de l'an 2000. Le coût global, réestimé à fin 1998, est évalué à environ 2,2 milliards de francs sur la période comprise entre 1996 et 2002. En application de la doctrine comptable relative au provisionnement des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables et nettement précisées quant à leur objet, le groupe BNP a constitué au 31 décembre 1996 une provision de 600 millions de francs, complétée aux 31 décembre 1997 et 1998 de respectivement 285 millions de francs et 406 millions de francs. Cette provision est destinée à couvrir les coûts d'assistance extérieure non immobilisables engagés dans la perspective d'adapter l'entreprise aux conséquences directes de l'événement exceptionnel que constitue le passage à la monnaie unique européenne. Les charges faisant l'objet d'une provision recouvrent à hauteur de 877 millions de francs l'adaptation des systèmes d'information et les contributions aux systèmes interbancaires, et à hauteur de 414 millions de francs les coûts de communication et d'aménagements des relations avec la clientèle. Ces coûts, déterminés selon la méthodologie de projet habituellement utilisée par le groupe BNP, ont été encourus pour plus de la moitié au 31 décembre 1998.

L'arrêt de l'activité du groupe de la Banque Arabe et Internationale d'Investissement et de ses filiales ayant été

définitivement engagé, une provision complémentaire de 165 millions de francs a été constituée en 1998 afin de faire face aux coûts liés à la poursuite des opérations de liquidation sur les exercices futurs.

Au cours de l'exercice 1998, la banque a procédé à une restructuration de sa participation dans BANCWEST CORP en procédant à une opération d'échange des titres de sa filiale, contre 45 % des titres émis par la nouvelle entité, BANCWEST CORP., regroupant les activités de Bank of the West et de First Hawaiian Bank. Conformément aux règles applicables en France aux établissements de crédit, le groupe BNP détenant 45 % du nouvel ensemble, les autres actionnaires possédant plus de 5 % du capital ne détenant pas ensemble plus de titres que le groupe BNP, et celui-ci exerçant une influence dominante, BANCWEST CORP. est consolidée par la méthode de l'intégration globale. L'opération d'échange a conduit à constater une plus-value de 282 millions de francs après constatation des charges liées à la restructuration des deux sous-groupes et à l'harmonisation de leurs principes comptables avec ceux du groupe BNP.

L'effet de cette opération sur le produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation et le résultat net avant impôt du groupe s'établit respectivement à 469 millions de francs, 122 millions de francs et 366 millions de francs. Son incidence sur les capitaux propres consolidés avant affectation du résultat de l'exercice est une progression de 2 870 millions de francs des intérêts hors groupe. Le total de bilan de BANCWEST CORP. s'élevait au 31 décembre 1998 à 80 769 millions de francs.

Le niveau atteint par les taux d'intérêt réels en France en 1996 a conduit la banque à actualiser les charges provi-

sionnées résultant des engagements sociaux existants en France, en utilisant un taux de marché compatible avec les rendements attendus de fonds investis à long terme en conformité avec les usages professionnels applicables par les institutions de retraite, de prévoyance et d'assurance afin de déterminer le montant des provisions de prévoyance nécessaires pour faire face aux engagements pris par l'entreprise en faveur des employés et agents. Le complément de provisions constitué s'est élevé à 311 millions de francs en 1996.

Les suppressions de postes de travail provenant, d'une part, des investissements informatiques engagés, notamment à l'occasion de l'adaptation des applications à la monnaie unique européenne, et, d'autre part, de la mise en œuvre de nouveaux principes d'organisation des centres d'appui technique et des activités de service clientèle dans le réseau sur la période couvrant les exercices 1998 et 1999 ont conduit la banque à constituer en 1997 une provision de 481 millions de francs en couverture de la charge exceptionnelle correspondante ; en outre, une provision de 130 MF a été

dotée afin de compléter la couverture des engagements de retraites et de prévoyance à la charge des entités des réseaux extérieurs en la portant au niveau requis par l'application des principes comptables du groupe.

La dépréciation jugée irréversible des monnaies dans lesquelles certaines participations sont investies a conduit la banque à constituer une provision de 141 millions de francs en 1997 et 263 millions de francs en 1998 pour couvrir le risque de change lié à ces investissements.

Les provisions et charges résultant des vérifications fiscales et sociales sont enregistrées dans les autres charges exceptionnelles. La BNP a fait, en métropole, l'objet d'un examen de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1988 à 1990 ainsi que sur les exercices 1992 à 1994. La BNP a constitué les provisions jugées nécessaires sur les éléments susceptibles de ne pas être contestés, en tenant compte des intérêts de retard, parmi ceux notifiés par l'administration à l'issue de l'examen de chacune des années vérifiées.

Note 35 - Informations sectorielles

Le produit net bancaire ainsi que le résultat brut d'exploitation du groupe BNP font ci-après l'objet d'une décomposition par pôles d'activités, chacun de ces pôles correspondant à l'un des métiers stratégiques du groupe.

La banque domestique regroupe les activités de détail réalisées par le réseau métropolitain et les filiales françaises. La banque de proximité hors espace euro recouvre pour l'essentiel les activités des groupes BANCWEST CORP. et BNPI. La banque de grandes

clientèles et de marchés rassemble les activités financières, la gestion d'actifs, les financements spécialisés, les activités de banque de grandes clientèles, exercées tant au sein des filiales et succursales que par la BNP.

Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et des succursales étrangères par la BNP ; les activités exercées au sein de la BNP en métropole ne font pas l'objet d'une allocation de fonds propres, maintenus sous la rubrique « Autres activités ».

En millions de francs Exercice 1998	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation
Banque domestique	25 118	5 611
Banque de proximité hors espace euro	4 806	1 845
Banque de grandes clientèles et marchés	16 751	5 885
Autres activités	2 280	2 057
Opérations réciproques	(640)	-
Total (note 26)	48 315	15 398
France	34 019	9 954
Autres pays de l'espace économique européen	4 505	1 283
Pays des zones Amériques et Asie	8 373	3 441
Autres pays	1 418	720

Activité du groupe par zones géographiques

En millions de francs au 31 décembre 1998	Opérations interbancaires et assimilées	Opérations avec la clientèle	Total
Emplois			
France	521 434	603 065	1 124 499
Autres pays de l'espace économique européen	78 431	123 384	201 815
Pays des zones Amériques et Asie	143 421	232 634	376 055
Autres pays	13 311	16 150	29 461
Total des emplois (notes 3 et 4)	756 597	975 233	1 731 830
Ressources			
France	428 886	476 274	905 160
Autres pays de l'espace économique européen	172 966	123 707	296 673
Pays des zones Amériques et Asie	87 975	153 042	241 017
Autres pays	19 224	20 776	40 000
Total des ressources (notes 13 et 14)	709 051	773 799	1 482 850

Note 36 - Impôt sur les sociétés

En millions de francs	1998	1997	1996
Charge des impôts courants de l'exercice	1 673	2 097	981
Charge nette des impôts différés de l'exercice	1 150	(100)	2
Charge nette d'impôt sur les sociétés	2 823	1 997	983
- sur activités courantes	3 142	2 492	1 359
- sur éléments exceptionnels	(319)	(495)	(376)

En application des règles internationales généralement admises, le groupe comptabilise les actifs d'impôts différés en tenant compte de leur probabilité de récupération sans les limiter aux impôts différés passifs constatés. L'économie

d'impôt résultant en 1998 de l'utilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 920 millions de francs au sein du groupe.

Analyse du taux effectif de l'impôt :

En pourcentage	1998	1997	1996
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3	33,3	33,3
Effet du taux réduit sur les plus-values à long terme en France	(1,1)	(5,1)	(2,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(2,6)	(3,3)	(3,5)
Différences permanentes faisant l'objet, en France, de réintégrations fiscales	(8,1)	(2,3)	(6,2)
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(3,3)	(4,8)	(6,2)
Effets des éléments de résultat négatifs	5,6	3,5	4,5
Divers	3,1	3,0	0,2
Taux effectif de l'impôt	26,9	24,3	19,2

129

L'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

Au 31 décembre	1998			1997	1996
En millions de francs	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif	2 311	525	2 836	3 520	2 248
Impôts différés passif	3 325	2 443	5 768	4 598	4 365
Impôts différés passif nets	1 014	1 918	2 932	1 078	2 117

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier, et assimilé à un impôt différé pas-

sif, s'élève au 31 décembre 1998 à 731 millions de francs, compte tenu d'une reprise de 688 millions de francs consécutive à l'opération de réestimation des actifs immobiliers effectuée en 1997.

Note 37 - Effectif moyen

L'effectif moyen des sociétés intégrées globalement se répartit de la façon suivante :

	1998		1997		1996	
	Effectif moyen	dont cadres	Effectif moyen	dont cadres	Effectif moyen	dont cadres
BNP Métropole	34 592	7 795	35 575	7 563	36 568	7 434
Succursales hors Métropole	5 005	1 437	4 644	1 331	4 318	1 203
Filiales Métropole	3 341	1 279	3 163	1 159	2 909	1 026
Filiales hors Métropole	13 118	1 447	9 320	1 311	9 440	1 201
Total groupe	56 056	11 958	52 702	11 364	53 235	10 864
Métropole	37 933	9 074	38 738	8 722	39 477	8 460
Hors Métropole	18 123	2 884	13 964	2 642	13 758	2 404
Total groupe	56 056	11 958	52 702	11 364	53 235	10 864

Note 38 - Compte de résultats consolidé réglementairement publiable

En milliers de francs	1998	1997	1996
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et produits assimilés	138 105 781	124 723 139	111 912 877
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	52 797 767	46 532 927	37 470 727
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	56 137 872	51 980 091	49 121 184
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	13 555 870	11 604 095	11 262 390
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	15 610 429	14 605 258	14 057 797
Autres intérêts et produits assimilés	3 843	768	779
Intérêts et charges assimilées	(114 425 360)	(101 474 319)	(88 100 391)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	(55 657 288)	(46 597 484)	(38 566 935)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(28 374 640)	(25 856 368)	(20 544 077)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	(19 120 627)	(18 611 656)	(19 257 455)
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	(11 272 805)	(10 408 811)	(9 731 924)
Revenus des titres à revenu variable	841 205	902 522	1 027 681
Commissions (Produits)	14 800 878	13 599 574	11 619 557
Commissions (Charges)	(3 036 909)	(3 630 089)	(2 756 245)
Gains sur opérations financières	18 590 513	8 717 267	7 826 329
Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	16 655 915	8 094 402	6 668 305
Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	130 821	622 865	690 702
Solde en bénéfice des opérations de change	1 803 777	-	467 322
Pertes sur opérations financières	(7 919 858)	(228 997)	(3 359 156)
Solde en perte des opérations de change		(217 845)	-
Solde en perte des opérations sur instruments financiers	(7 919 858)	(11 152)	(3 359 156)

En milliers de francs	1998	1997	1996
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES			
Autres produits d'exploitation	4 822 287	4 498 923	3 926 279
Autres produits d'exploitation bancaire	3 254 951	3 023 701	3 197 939
Autres produits d'exploitation non bancaire	1 567 336	1 475 222	728 340
Charges générales d'exploitation	(30 736 460)	(28 528 972)	(26 596 551)
Frais de personnel	(20 237 120)	(18 990 631)	(17 920 868)
Autres frais administratifs	(10 499 340)	(9 538 341)	(8 675 683)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(2 180 360)	(2 101 837)	(2 061 359)
Autres charges d'exploitation	(3 576 433)	(3 153 871)	(2 716 869)
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 545 587)	(2 229 230)	(2 413 212)
Autres charges d'exploitation non bancaire	(1 030 846)	(924 641)	(303 657)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES			
Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et hors-bilan	(7 891 847)	(6 784 810)	(3 793 082)
Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières		-	(704 081)
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	3 132 995	2 380 028	-
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	(14 997)	(126 148)	-
Excédent des reprises sur les dotations aux fonds pour risques bancaires généraux		-	1 766 597
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	10 511 435	8 792 410	7 991 586
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
Résultat exceptionnel avant impôt	(845 541)	(1 391 724)	(3 417 077)
Produits exceptionnels	1 139 445	296 725	274 554
Charges exceptionnelles	(1 984 986)	(1 688 449)	(3 691 631)
Impôts sur les bénéfices	(2 822 854)	(1 997 105)	(982 439)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	813 927	815 148	536 849
Non financières	733 561	677 245	410 868
Financières	80 366	137 903	125 984
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 656 967	6 218 729	4 128 919
Part du groupe	7 309 388	5 961 769	3 856 327
Part des intérêts minoritaires	347 579	256 960	272 592

Comparée à la présentation du compte de résultats présenté en tête des notes annexes, la présentation réglementairement publiable en France du compte de résultats reprend les particularités suivantes :

- Les dotations aux provisions constituées ou les reprises de provisions pour risques divers sont reprises respectivement sous la rubrique «Autres charges d'exploitation» (8 MF en 1998, 9 MF en 1997 et 34 MF en 1996) et non

sous l'intitulé «Excédent des reprises sur les dotations aux fonds pour risques bancaires généraux».

- La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition est reprise sous la rubrique «Autres charges d'exploitation» au lieu d'être individualisée sous l'intitulé «Amortissements des écarts d'acquisitions» (105 MF au titre de l'exercice 1998, 103 MF au titre de l'exercice 1997, 88 MF au titre de l'exercice 1996).

Les implantations du groupe au 31 décembre 1998

Europe

Allemagne	4
Autriche	1
Belgique	2
Bulgarie	3
Chypre	2
Croatie	1
Espagne	77
Grande-Bretagne	8
Grèce	7
Hongrie	4
Irlande	2
Italie	6
Jersey	2
Luxembourg	4
Norvège	2
Pays-Bas	7
Pologne	9
Portugal	5
République tchèque	3
Roumanie	2
Russie	5
Suisse	9
Turquie	4
Ukraine	1
Total	170

Amériques

Argentine	9
Bahamas	3
Bésil	3
Caïmans (îles)	2
Canada	5
Chili	3
Colombie	1
Costa Rica	1
Etats-Unis	227
Mexique	2
Panama	3
Pérou	1
Uruguay	2
Venezuela	2
Total	264

Asie

Chine	10
Corée	1
Hong Kong	15
Inde	7
Indonésie	4
Japon	4
Macao	2
Malaisie	4
Myanmar	1
Philippines	1
Singapour	1
Taiwan	3
Thaïlande	2
Vietnam	2
Total	57

Océanie

Australie	8
Nouvelle-Zélande	1
Total	9

Afrique

Afrique du Sud	2
Algérie	1
Burkina Faso	11
Burundi	8
Comores	6
Congo (rép. dém.)	14
Côte d'Ivoire	43
Djibouti	8
Gabon	11
Guinée	12
Madagascar	8
Maroc	85
Maurice (île)	10
Namibie	7
Rwanda	7
Sénégal	13
Togo	7
Tunisie	40
Zimbabwe	2
Total	295

Moyen-Orient

Bahreïn	2
Egypte	6
Emirats Arabes Unis	1
Iran	1
Israël	1
Liban	6
Total	17

Dom-Tom

Guadeloupe	12
Guyane	2
Martinique	13
Nouvelle-Calédonie	10
Réunion	11
Wallis-et-Futuna	2
Total	50

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 1998

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale de Paris,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Banque Nationale de Paris établis en francs français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1998, tels qu'ils sont présentés aux pages 74 à 131 du présent rapport annuel.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages,

les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 1999
Les Commissaires aux Comptes

BARBIER
FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
Christian Chiarasini
Radwan Hoteit

BEFEC-PRICE WATERHOUSE
Membre de PricewaterhouseCoopers

Etienne Boris

SALUSTRO REYDEL

Edouard Salustro
Michel Savioz

Bilan	p. 136
Compte de résultats	p. 138
Principes comptables et de présentation des états financiers de la BNP SA	p. 139
Compte de résultats réglementairement publiable	p. 145
Résultats des cinq derniers exercices de la BNP SA	p. 147
Informations relatives aux filiales et participations	p. 148
Informations relatives aux prises de participations de la BNP SA	p. 150
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	p. 152

Sommaire

Comptes sociaux

Bilan de la BNP SA

Actif

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1997	1996
Opérations interbancaires et assimilées			
Caisse, banques centrales, CCP	15 439	6 717	10 219
Effets publics et valeurs assimilées	142 429	124 239	67 571
Créances sur les établissements de crédit	506 529	510 602	552 811
Total des opérations interbancaires et assimilées	664 397	641 558	630 601
Opérations avec la clientèle			
Créances sur la clientèle	690 046	683 014	615 020
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	1 508	1 605	960
Total des opérations avec la clientèle	691 554	684 619	615 980
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 723	77 886	83 868
Actions et autres titres à revenu variable	5 572	5 583	9 823
Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4 620	4 713	1 808
Participations et parts dans les entreprises liées	40 643	34 577	34 974
Total des titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées	45 263	39 290	36 782
Immobilisations incorporelles et corporelles	14 271	14 302	14 525
Comptes de régularisation et autres actifs	167 388	181 954	119 376
Total de l'actif	1 671 168	1 645 192	1 510 955
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés	366 770	355 004	294 886
Engagements de garantie donnés	237 150	220 917	206 841
Engagements sur titres	3 780	6 770	5 211
Opérations sur instruments financiers à terme	17 251 472	14 573 349	11 467 660

Passif

En millions de francs, au 31 décembre	1998	1998 ⁽¹⁾	1997	1996
	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
Opérations interbancaires et assimilées				
Banques centrales, CCP	22 081	22 081	23 731	12 503
Dettes envers les établissements de crédit	572 978	572 978	567 276	545 887
Total des opérations interbancaires et assimilées	595 059	595 059	591 007	558 390
Comptes créditeurs de la clientèle	577 180	577 180	560 436	510 739
Dettes représentées par un titre				
Bons de caisse	4 240	4 240	5 595	7 081
Titres du marché interbancaire	690	690	768	655
Titres de créances négociables	148 433	148 433	148 325	157 594
Emprunts obligataires	45 397	45 397	49 271	57 083
Autres dettes représentées par un titre	3	3	20	130
Total des dettes représentées par un titre	198 763	198 763	203 979	222 543
Comptes de régularisation et autres passifs	171 828	173 978	173 268	119 269
Provisions pour risques et charges	19 881	19 881	16 019	10 805
Dettes subordonnées	51 525	51 525	52 948	43 531
Fonds pour risques bancaires généraux	5 992	5 992	6 013	6 026
Capitaux propres				
Capital souscrit	5 460	5 460	5 331	5 186
Primes d'émission et d'apport	23 037	23 037	20 970	19 885
Réserves	15 372	20 293	15 221	14 581
Total des capitaux propres	43 869	48 790	41 522	39 652
Résultat de l'exercice	7 071			
Total du passif	1 671 168	1 671 168	1 645 192	1 510 955
HORS BILAN				
Engagements de financement reçus		10 029	9 893	9 931
Engagements de garantie reçus		151 038	153 820	119 812
Engagements sur titres		3 033	6 420	5 825

(1) L'affectation du résultat 1998 a été déterminée sur la base du projet de répartition soumis à l'Assemblée Générale de la BNP.

Compte de résultats de la BNP SA

En millions de francs	SOLDE		
	1998	1997	1996
PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et produits (charges) assimilés			
Opérations avec les établissements de crédit	961	2 119	2 310
Opérations avec la clientèle	23 630	23 332	24 190
Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	(16 353)	(16 614)	(17 170)
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 954	8 508	8 396
Revenus de titres à revenu variable	3 753	3 505	2 025
Total des intérêts et produits assimilés	21 945	20 850	19 751
Commissions : produits nets	9 046	8 188	7 587
Total des gains nets sur opérations financières	4 033	4 107	1 956
Autres produits nets d'exploitation bancaire	942	1 003	1 052
Produit net bancaire	35 966	34 148	30 346
Charges générales d'exploitation			
Frais de personnel	(15 399)	(15 129)	(14 531)
Autres frais administratifs	(7 799)	(7 416)	(6 912)
Total des charges générales d'exploitation	(23 198)	(22 545)	(21 443)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(1 613)	(1 648)	(1 589)
Résultat brut d'exploitation	11 155	9 955	7 314
Charge nette aux provisions pour engagements douteux	(6 382)	(5 506)	(2 008)
Résultat courant	4 773	4 449	5 306
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	3 384	1 687	(1 533)
(Dotations) reprise nette des provisions aux fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers	(1)	31	1 708
Charges exceptionnelles nettes	(975)	(4 398)	(3 427)
Impôt sur les bénéfices	(110)	331	321
Résultat net	7 071	2 100	2 375

Principes comptables et de présentation des états financiers de la BNP SA

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultats de BNP SA suivent les principes comptables de présentation du plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des succursales à l'étranger, préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, ont été retraités afin de se conformer aux principes comptables et aux règles de présentation de la BNP. Les principes retenus ainsi que les règles et méthodes appliquées sont identiques à ceux retenus jusqu'alors, et ne font pas obstacle à la comparaison des postes du bilan et du compte de résultats sur les trois périodes présentées.

Principe de spécialisation des exercices

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales étrangères et les titres des filiales et participations étrangères ne sont pas constatés en résultat.

Conversion des comptes en devises étrangères

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, les actifs, passifs et engagements hors-bilan des succursales étrangères sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux de la succursale implantée en Argentine dont les valeurs immobilisées et les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques en raison du taux élevé d'inflation de ce pays. Les éléments du compte de résultats des succursales étrangères sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période, sauf en Argentine, pays à forte inflation où ils sont convertis aux taux de clôture.

Les écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères sont enregistrés dans les comptes de régularisation.

Emprunts obligataires

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires, notamment), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables –, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation.

Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique « Titres de transaction » et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de l'exercice de ce portefeuille.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui sont détenus plus de 6 mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation.

Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultats dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant à la BNP SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus de titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières » du compte de résultats. Les provisions pour dépréciation de titres passées en charges ou reprises en compte de résultats sont enregistrées dans cette même rubrique.

Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en « titres d'investissement » lorsque existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » de même qu'au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultats dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que la BNP SA entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus de titres à revenu variable ».

Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. Pour les titres non cotés, elle est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières » du compte de résultats.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus de titres à revenu variable ».

Instruments financiers à terme

La BNP SA intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt, de change, et de titres à revenu variable, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change des actifs et des passifs.

La BNP SA intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultats, dans la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs à certains contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de « trading ». Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices

ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultats. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Instruments composites

L'évaluation des instruments composites, également appelés instruments synthétiques, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant.

Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspond un montant notionnel unique au sein du hors-bilan, et un flux net unique au sein du compte de résultats de la BNP SA.

Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques financiers autres que les établissements de crédit et sont ventilés en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements donnent lieu, par le débit du compte de résultats, à la constitution de provisions pour créances douteuses.

Ces principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier, étant précisé que la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature

comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires restant à engager ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultats, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Charge nette aux provisions pour engagements douteux ».

Les dotations aux provisions pour risques sectoriels éventuels effectuées par prélèvement sur les fonds pour risques bancaires généraux sont inscrites en charges exceptionnelles. Ces provisions sont reprises en couverture de risques significatifs identifiés par la rubrique du compte de résultats ayant enregistré la dotation correspondante.

Provisions pour risques pays

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée, d'une part, sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable, et, d'autre part, sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées dans le compte de résultats BNP SA sous l'intitulé « Charge nette aux provisions pour engagements douteux ».

Fonds pour risques bancaires généraux

La BNP SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultats sous la rubrique « Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux ». La dotation

initiale à ces fonds a été effectuée par prélèvement sur les réserves dans les conditions décrites dans la note 17.

Provisions pour risques divers

La BNP SA constitue des provisions pour risques divers afin de couvrir des risques identifiés dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprise lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail financées par la BNP SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique « Opérations de crédit-bail et opérations assimilées », déduction faite de l'amortissement pratiqué sur le bien financé.

Immobilisations

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP SA a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale la Compagnie Immobilière de France l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier, consentis à la banque par ses filiales spécialisées.

Aucun de ces immeubles n'est destiné à être cédé à brève échéance.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les fonds propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou aux réglementations locales pour certaines succursales étrangères.

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, conformément aux règles en usage en France et dans les pays d'implantation des succursales. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) est enregistrée sous la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan, aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires.

Les immobilisations incorporelles se composent essentiellement de logiciels amortis sur trois ans.

Réévaluation légale

En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP SA a procédé à la réévaluation des terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et toujours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants.

À la même date, les titres de participations et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extérieur au bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice.

L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à cette occasion, a été incorporé au capital.

Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun soit 33,1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime de plus-values à long terme. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 10 % du capital ou lorsque le montant de la participation est supérieur à 150 millions de francs.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 dont la durée d'application est indéterminée et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997,

expirant fin 1999, cette dernière contribution étant toutefois ramenée à 10 % pour l'exercice 1999. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires, tel que rappelé par le Conseil national de la comptabilité dans son avis du 15 septembre 1997.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, la BNP SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

En application des règles internationales généralement admises, le groupe comptabilise depuis 1997 les actifs d'impôts différés en tenant compte de leur probabilité de récupération sans les limiter aux impôts différés passifs constatés.

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, la BNP SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultats de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique « Frais de personnel ».

Régimes des pensions de retraites allouées aux anciens salariés

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de la BNP SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels la BNP SA exerce son activité.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités de

la BNP SA est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- La caisse de retraites de la BNP SA et les caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des caisses et par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des

ressources des caisses de retraites et peut en conséquence être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

Engagements sociaux

La BNP SA est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

Compte de résultats de la BNP SA réglementairement publiable

En milliers de francs	1998	1997	1996
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et produits assimilés	107 904 120	97 106 735	85 003 297
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	53 250 934	45 110 063	36 708 352
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	44 699 767	43 488 663	39 898 883
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 951 840	8 508 009	8 396 062
Autres intérêts et produits assimilés	1 579	-	-
Intérêts et charges assimilées	(89 851 230)	(79 866 238)	(67 345 810)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	(52 290 258)	(42 991 297)	(34 398 763)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(21 207 631)	(20 260 985)	(15 777 078)
Intérêts et charges assimilées sur obligations autres titres à revenu fixe	(16 353 341)	(16 613 956)	(17 169 969)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	138 443	119 875	89 988
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	(77)	(15 287)	(22 117)
Produits sur opérations de location simple	20 134	20 826	12 863
Charges sur opérations de location simple	(19 968)	(18 023)	(9 037)
Revenus des titres à revenu variable	3 753 128	3 505 522	2 025 024
Commissions (Produits)	11 160 928	10 586 711	9 637 076
Commissions (Charges)	(2 114 673)	(2 398 867)	(2 049 494)
Gains sur opérations financières	4 033 466	4 700 716	2 935 898
Solde en bénéfice des opérations sur titre de transaction	2 068 117	1 709 963	2 604 457
Solde en bénéfice des opérations sur titre de placement	662	35 269	124 977
Solde en bénéfice des opérations de change	1 563 824	-	206 464
Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	400 863	2 955 484	-
Pertes sur opérations financières	-	(593 685)	(979 499)
Solde en perte des opérations sur titres de transaction	-	-	-
Solde en perte des opérations sur titre de placement	-	-	-
Solde en perte des opérations de change	-	(593 685)	-
Solde en perte des opérations sur instruments financiers	-	-	(979 499)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES			
Autres produits d'exploitation	3 504 608	3 258 570	3 414 412
Autres produits d'exploitation bancaire	2 691 339	2 530 060	2 709 355
Autres produits d'exploitation non bancaire	813 269	728 510	705 057
Charges générales d'exploitation	(23 197 850)	(22 544 618)	(21 443 636)
Frais de personnel	(15 399 314)	(15 128 752)	(14 530 952)
Autres frais administratifs	(7 798 536)	(7 415 866)	(6 912 684)

En milliers de francs	1998	1997	1996
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES (suite)			
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(1 613 042)	(1 648 478)	(1 589 038)
Autres charges d'exploitation	(2 570 547)	(2 265 807)	(2 422 045)
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 093 059)	(1 996 545)	(2 113 926)
Autres charges d'exploitation non bancaire	(477 488)	(269 262)	(308 119)
Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	(6 382 330)	(5 505 800)	(2 008 569)
Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières			(1 532 670)
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	3 384 278	1 687 333	-
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-
Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux	6 531	37 788	1 763 541
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	8 155 919	6 167 273	5 480 184
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
Résultat exceptionnel avant impôt	(975 579)	(4 398 019)	(3 426 599)
Produits exceptionnels	1 262 697	230 368	26 809
Charges exceptionnelles	(2 238 276)	(4 628 387)	(3 453 408)
Impôts sur les bénéfices	(109 636)	330 619	321 442
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 070 704	2 099 873	2 375 027

Comparée à la présentation du compte de résultats présenté en tête des notes annexes, la présentation réglementairement publiable en France du compte de résultats reprend les particularités suivantes : les dotations aux provisions constituées ou les reprises de provisions pour risques divers

reprises respectivement sous la rubrique «Autres charges d'exploitation» (8 MF en 1998, 7 MF en 1997 et 56 MF en 1996) et non sous l'intitulé «Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux».

Résultats des cinq derniers exercices de la BNP SA

	1994 en F	1995 en F	1996 en F	1997 en F	1998 en F	1998 en €
Situation financière en fin d'exercice						€
a) Capital social	4 751 153 975 ⁽¹⁾	4 804 598 450 ⁽³⁾	5 185 874 825 ⁽⁴⁾	5 331 104 700 ⁽⁵⁾	5 460 266 775 ⁽⁶⁾	832 412 304
b) Nombre d'actions et de CI émis	190 046 159 ^{(1) (2)}	192 183 938 ⁽³⁾	207 434 993 ⁽⁴⁾	213 244 188 ⁽⁵⁾	218 410 671 ⁽⁶⁾	218 410 671
c) Nombre de parts au 31 décembre						
ex-BNCI	44 202	22 100	--	--		
ex-CNEP	33 682	16 840	--	--		
Résultat global des opérations effectives						
a) Chiffre d'affaires hors taxes	94 891 304 883	102 628 056 297	102 036 211 395	118 564 568 666	130 356 249 306	19 872 682 097
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 837 997 523	8 672 714 814	9 237 139 910	13 243 961 291	16 269 190 329	2 480 222 077
c) Impôts sur les bénéfices	318 927 280	162 465 361	(321 442 607)	(330 618 810)	109 636 483	16 713 974
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	81 324 354	-	164 380 906	397 090 649	520 000 000 ⁽⁷⁾	79 273 489
e) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 320 036 417	1 777 301 169	2 375 026 870	2 099 873 373	7 070 703 732	1 077 921 835
f) Montant des bénéfices distribués	608 264 800	694 513 727	1 120 148 962	1 492 719 116	2 149 788 867	327 733 200
Résultats des opérations réduits à une seule action						
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	49,39	43,86	46,08	62,89	72,17	11,00
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6,95	9,25	11,45	9,85	32,37	4,93
c) Dividende versé à chaque action	3,20	3,60 ⁽⁸⁾	5,40	7,00 ⁽⁹⁾	9,84 ⁽¹⁰⁾	1,50
Personnel						
a) Nombre de salariés au 31 décembre ⁽¹¹⁾	42 400	41 364	40 705	40 002	39 554	39 554
b) Montant de la masse salariale	8 562 568 218	8 715 581 128	8 955 840 550	9 577 822 860	9 667 865 889	1 473 856 654
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 922 195 162	4 947 409 654	4 350 229 752	3 954 666 310	4 099 021 977	624 891 872

(1) Le capital a été porté de 4 600 213 900 F à 4 751 153 975 F par l'apport de la «Financière Gamma» pour 108 800 000 F et le paiement du dividende en actions pour 42 140 075 F.

(2) Les certificats d'investissement ont été convertis en actions.

(3) Le capital a été porté de 4 751 153 975 F à 4 804 598 450 F par le paiement du dividende en actions.

(4) Le capital a été porté de 4 804 598 450 F à 5 185 874 825 F par l'OPE des titres BNP España contre des actions émises pour 18 007 000 F, par l'OPE des titres CIP contre des actions émises pour 305 058 400 F, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 16 311 100 F et par le paiement du dividende en actions pour 41 899 875 F.

(5) Le capital a été porté de 5 185 874 825 F à 5 331 104 700 F par l'OPE des titres BNPI contre des actions émises pour 32 878 050 F, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 23 000 000 F et par le paiement du dividende en actions pour 89 351 825 F.

(6) Le capital a été porté de 5 331 104 700 F à 5 460 266 775 F par l'OPE des titres BNPI contre des actions émises pour 42 560 250 F, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 32 000 000 F, par le paiement du dividende en actions pour 54 423 300 F, et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 178 525 F.

(7) Provision constituée au titre de l'exercice.

(8) Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'OPE sur les actions BNP España.

(9) Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1997, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 29 janvier 1998.

(10) Sur la base de 218 488 800 actions, compte tenu des 75 900 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001, et des 2 229 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 6 janvier 1999.

(11) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

Informations relatives aux filiales et participations

(en application des articles 247 et 299 du décret sur les sociétés commerciales)

Sociétés ou groupes de sociétés	Dev.	Cours de change	Capital ⁽¹⁾	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé ⁽¹⁾	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos ⁽¹⁾
Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la BNP						
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la BNP)						
Financière BNP	FF		7 596 818	1 028 867	375 135	765 339
BNP Guyane	FF		35 000	(258 195)	111 607	305 259
BNPI	FF		190 769	2 166 600	1 631 612	1 043 140
Banexi	FF		598 597	1 388 414	478 114	222 538
BNP Finance	FF		750 000	357 865	16 655 222	(565 817)
Natiocrédit	FF		978 681	589 911	176 493	172 998
Banque de Bretagne	FF		325 667	109 999	665 149	81 594
Du Bouzet SA	FF		11 852	147 128	642 423	125 944
Société Française Auxiliaire « SFA »	FF		36 557	4 181 579	897 346	960 293
Natoinformatique	FF		192 096	59 644	131 425	29 561
Compagnie d'Investissement de Paris « CIP »	FF		2 465 647	2 459 520	352 460	832 770
BNP Immobilier	FF		530	(8 442)	14 259	(34 852)
Cristolienne de Participations	FF		123 000	(4 981)	0	(10 076)
BNP Gestions	FF		65 080	17 222	1 449 878	119 991
BNP Suisse	CHF	4,07990	84 000	187 960	605 149	38 614
United European Bank UEB (Suisse)	CHF	4,07990	91 500	(40 130)	30 000	9 766
BNP (Canada)	CAD	3,631800	180 637	6 946	180 352	6 089
Kassine Holding (Irlande) ⁽²⁾	GBP	9,298400	2 100			
Kassine Holding (Irlande) ⁽²⁾	ITL	0,003388	15 000 000			
BNP UK Holding Ltd (Grande-Bretagne)	GBP	9,298400	130 000	(15 640)	4 429	2 593
BNP IFS Singapour Ltd	SGD	3,387300	27 500	11 756	7 406	(6 316)
BNP Luxembourg	LUF	0,162608	1 300 000	4 876 847	11 494 722	890 445
BNP Irlande	IEP	8,328930	30 291	2 856	187 375	13 342
BNP Mexico Holding (Mexique)	USD	5,622100	22 500	57	0	(255)
BNP Equities Asia	USD	5,622100	48 559	0	171	157
BNP España (Espagne)	ESP	0,039424	20 956 393	(8 065 551)	20 600 226	(1 382 866)
BNP IFS Hong Kong Ltd	HKD	0,725800	100 022	0	75 744	33 676
Banque du Caire et de Paris (Egypte)	EGP	1,628200	50 493	30 547	143 326	1 376
BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd	USD	5,622100	14 000	0	7 002	2 317
Banco BNP Brasil SA	BRL	4,652100	62 450	921	112 662	2 779
BNP Securities Inc.	USD	5,622100	5	21 477	107 262	854
BNP Prime Peregrine (South East Asia)	USD	5,622100	25 200	734	4 245	(1 685)
BNP Leasing SPA (Italie)	ITL	0,003388	5 000 000	10 316 000	70 783 000	2 901 000
Cipango Ltd (Grande-Bretagne)	JPY	0,049394	1 500 000	(96 513)	1 831 860	1 058 138
BNP Andes (Pérou) ⁽⁴⁾	USD	5,62210		ND		
BNP Capital Market Llc (EU) ⁽⁴⁾	USD	5,62210		ND		
BNP KB Norge (Norvège)	NOK	0,739400	52 772	182 605	13 232	12 427
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la BNP)						
Sagem Cadres	FF		59 841	186 361	nd	516
Crédit Logement Développement	FF		2 050 000	7 942	177 846	24 559
Caisse Refinancement Hypothécaire ⁽³⁾	FF		500 000	14 595	8 027 022	7 039
Natio-Vie ⁽²⁾	FF		785 613	4 067 825	19 303 272	475 013
BNP Développement	FF		425 000	58 616	25 311	52 856
Inversiones Dresdner BNP Chile (Chili)	CLP	0,01190	52 091	8 953	547	1 741
BNP Dresdner Bank RT (Hongrie)	HUF	0,02567	3 500 000	2 386 356	12 539 415	80 094
BNP Dresdner Bank CR/AS (République tchèque)	CZK	0,18622	1 000 000	294 598	3 445 473	147 004
BNP AK Dresdner Bank AS (Turquie)	TRL	0,000018	5 250 000	3 778 514	4 316 305	4 673 235
BNP Dresdner Bank (Polska) SA	PLN	1,60450	193 400	29 455	154 659	28 901
Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer - SFOM (Suisse)	CHF	4,07990	39 892	10 801	18 801	6 003
BANCWEST CORP. (EU)	USD	5,62210	59 005	891 050	203 394	12 700
International Bank of Paris and Shanghai (République populaire de Chine)	USD	5,62210	63 641	1 701	10 671	22

(1) Montant en milliers de devises locales ; les autres informations sont exprimées en milliers de francs.

(2) Chiffres Natio-Vie seule (infos Assu-Vie non disponibles).

(3) Chiffres de l'exercice clos en 1997.

(4) Investissement de 1998.

Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dont écart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés ⁽¹⁾	Montant des cautions et avals donnés par la société ⁽¹⁾
	brute	nette				
99,99 %	10 746 162	8 625 635		144 043		
94,00 %	111 043	104 370	7 265		97 392	
97,85 %	1 673 095	1 673 095	144 447	33 232	262 294	
100,00 %	1 756 943	1 756 943	39 333	413 029	1 220 675	3 238
100,00 %	787 015	420 471			47 709 394	100 000
66,56 %	1 132 449	1 132 449		82 072		
100,00 %	465 868	465 868		75 310	278 819	97 633
99,53 %	160 495	160 495		81 089	80 000	87 060
100,00 %	2 361 443	2 361 443		1 049 149	132 776	
65,00 %	226 757	179 660				
100,00 %	3 922 502	3 922 502		591 755		
100,00 %	1 715 999	534 928			309	
100,00 %	324 761	111 282				
99,75 %	776 945	776 945	84	114 256	0	0
62,34 %	491 120	491 120	43 107	41 595	1 480 803	
100,00 %	1 285 908	1 162 543	90 135		1 009 383	
88,90 %	836 789	538 634	1 244			9 809 547
100,00 %	13 018	13 018		2 044		
100,00 %	50 816	50 816		4 012		
100,00 %	1 009 941	1 009 941	106 136			
100,00 %	85 327	85 327				
54,50 %	249 672	249 672	2 236	69 445	14 905 672	225 686
100,00 %	335 596	335 596		39 818		
100,00 %	126 497	79 777				
100,00 %	273 004	273 004				
99,11 %	980 654	614 571			122 213	
100,00 %	88 865	82 527		166 095		
76,00 %	146 523	126 706		4 442		
100,00 %	174 285	165 852		17 274		
99,00 %	331 250	331 250				
100,00 %	127 932	127 932			0	0
90,00 %	127 509	127 509				
100,00 %	77 920	66 311				
100,00 %	80 975	80 975				
100,00 %	145 612	145 612				
99,00 %	278 294	278 294				
100,00 %	170 732	170 732		4 000		
30,00 %	97 220	97 220				
10,00 %	205 000	205 000		2 333		
16,15 %	90 437	90 437		1 050		
20,00 %	469 660	469 660		72 974	466 153	0
45,24 %	194 068	194 068		4 652	0	7 000
50,00 %	126 603	126 603				
50,00 %	74 948	74 948			70 717	
50,00 %	92 392	92 392		6 553	850 562	
16,00 %	61 915	61 915		5 087		
50,00 %	189 292	189 292			62 588	
48,36 %	148 267	122 483	27 816			
44,00 %	4 794 732	4 794 732		155 475		
50,00 %	174 919	174 919		905		

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

	Valeur comptable		
	Brute	Nette	Dont écart de réévaluation
I) FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
SOCIETES FRANÇAISES	1 231 391	365 386	0
SOCIETES ETRANGERES	829 238	326 125	28 606
II) PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE B			
SOCIETES FRANÇAISES	878 225	633 242	430
SOCIETES ETRANGERES	551 129	413 066	13 448

Informations relatives aux prises de participations de la BNP SA

Franchissements de seuils (sociétés françaises uniquement)

Supérieur à 5 %

Société Financière du Porte-Monnaie Electronique

Supérieur à 50 %

Néant

Supérieur à 10 %

Néant

Supérieur à 66,66 %

Néant

Supérieur à 33,33 %

Protection 24

Principales acquisitions et cessions en France et à l'étranger

EN FRANCE

Acquisitions

Prises de participations nouvelles

Société des Bourses Françaises

Société Financière du Porte-Monnaie Electronique

Protection 24

Renforcement des participations (acquisitions)

BNP Intercontinentale

Caisse de Refinancement Hypothécaire

Du Bouzet

Cessions

Totales

Euris SA

Musée Grévin

Thomson

Suez-Lyonnaise des Eaux

Sopardev

Faure Construction SA

Partielles

Soparind

Rhône-Poulenc

Renforcement des participations (souscriptions)

BNP Finance
Natio-Vie
BNP Immobilier
SNC Lille Centre d'Affaires
Crédit Logement Développement

A L'ETRANGER

Acquisitions

Prises de participations nouvelles

BANCWEST CORP. (Etats-Unis)⁽¹⁾
BNP Equities Asia (Malaisie)
Cipango Ltd (Grande-Bretagne)
BNP Andes (Pérou)
BNP Asset Management Japan
BNP Capital Markets LLC (Etats-Unis)
BICI Mali
BNP Dresdner Bank Romania
BNP Dresdner Bank Ukraina
Pasfin Securities SIM Spa (Italie)
Ekachart Securities (Thaïlande)
BNP Dresdner European Bank (Autriche)
SFOM Inter Africa 1 (Suisse)
CIBC Inc. (Etats-Unis)
European Private Equity Fund (Grande-Bretagne)
Fonds CVC European Equity II (Jersey)
LGV 1988 (Grande-Bretagne)

Renforcement des participations (acquisitions)

BNP Suisse
CLS Service Ltd (Grande-Bretagne)
UEB Holding (Suisse)

Renforcement des participations (souscriptions)

BNP Dresdner Bank ZAO (Russie)
BNP AK Dresdner Bank (Turquie)
BNP Ireland
Sifida (Suisse)
Doughty Hanson (Grande-Bretagne)

Cessions

Totales

Acec Union Minière (Mexique)
Guangzhou Peugeot Automobiles (Chine)
Brasilinvest Administracao de Bens (Brésil)

Partielles

Kassine Holding (Irlande)

(1) Apport des titres BANCWEST CORP. à la holding BANCWEST CORP. provenant de la fusion de BANCWEST CORP. et First Hawaiian Bank.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 1998

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale de Paris,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Système de garantie des dépôts en banque

Dans le cadre du mécanisme de solidarité professionnelle mis en place par l'Association Française des Banques en 1980, la Banque Nationale de Paris garantit, dans le groupe, les dépôts de la clientèle des établissements suivants :

- Banque Nationale de Paris Intercontinentale «BNPI»,
- Banque pour l'Expansion Industrielle «Banexi»,

- BNP Guyane,
- BNP Finance,
- BNP Lease (anciennement Crédit Universel),
- Banque de Bretagne,
- Banque de la Cité,
- BNP Martinique,
- BNP Guadeloupe.

Prêts subordonnés ou participatifs

Les prêts subordonnés précédemment accordés aux filiales du groupe, et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 1998, concernent :

- BNP Suisse,
- UEB Genève,
- BNP IFS Hong Kong,
- BNP UK Holding Ltd Londres,
- BANCWEST CORPORATION
(anciennement Bank of the West),
- BNP Dresdner Bank RT (Hongrie),
- BNP España,
- BNP Dresdner Bank (Polska).

Garanties en faveur des filiales

Les garanties données antérieurement ont été maintenues en faveur des sociétés suivantes :

- Natiobail,
- Natiocrédimurs,
- Natioénergie,
- Natiolocation,
- Locafinance (fusionné en cours d'exercice avec Natiolocation),
- Natiocrédibail,
- BNP Lease (anciennement BNP Bail),

- BNP Plc Londres,
- BNP IFS Singapour Ltd,
- IFS Hong Kong (sous forme de lettre de confort),
- BNP Finance HK (sous forme de lettre de confort).

En outre, les garanties accordées aux filiales sur les opérations suivantes ont continué à produire leurs effets :

BNP Canada

- Emissions ou négociations de billets à ordre jusqu'à un plafond de 1,5 milliard de dollars canadiens.
- Emissions de « Commercial Paper Notes » jusqu'à un plafond de 750 millions de dollars US.
- Emission d'un emprunt obligataire de 40 millions de dollars canadiens.

BNP Pacific (Australie) Ltd

- Emission d'un emprunt obligataire de 100 millions de dollars australiens.
- Emissions de « Commercial Paper Notes » jusqu'à un plafond de 1,5 milliard de dollars australiens.

Garantie des administrateurs

- Votre société a souscrit, auprès des compagnies AIG Europe et Chubb, des contrats d'assurance visant à prémunir les dirigeants et administrateurs de ses filiales et succursales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Le montant de la garantie a été fixé à 200 millions de francs français.

- Votre Conseil d'administration a délivré la garantie de votre société en faveur d'un administrateur concernant d'éventuelles conséquences financières qui pourraient résulter de sa fonction passée d'administrateur du groupe Eurotunnel.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mars 1999.

Les Commissaires aux Comptes

**BARBIER
FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN**
Christian Chiarasini
Radwan Hoteit

BEFEC-PRICE WATERHOUSE
Membre de PricewaterhouseCoopers

Etienne Boris

SALUSTRO REYDEL

Edouard Salustro
Michel Savioz

Renseignements de caractère général

Le cadre juridique de la BNP

Dénomination et siège social

Banque Nationale de Paris
16, boulevard des Italiens
75009 PARIS

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Paris B 662 042 449
Code APE 651 C

Durée et exercice social

Sa durée est de 99 ans à compter du 17 septembre 1993. Son exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Forme, législation et objet social

La BNP est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions de la loi n° 84-646 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966.

La BNP est régie par les dispositions de la loi modifiée n° 66-537 du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts et par les règles particulières liées à sa qualité d'établissement de crédit. Elle a pour objet de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques

ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement au sens de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- tous services connexes aux services d'investissement ;
- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations de banque ;
- toutes prises de participations.

La banque peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, la BNP peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Situation de dépendance

La Banque Nationale de Paris n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Faits exceptionnels

Au 31 décembre 1998, il n'existe aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de la Banque Nationale de Paris et du groupe BNP.

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne qui assume la responsabilité du document de référence

M. Michel Pébereau, Président-Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président-Directeur Général
Michel Pébereau

Attestation des Commissaires aux Comptes

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de

référence en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices 1996, 1997, 1998 ont fait l'objet d'un audit par nos soins. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
Christian Chiarasini Radwan Hoteit

BEFEC - PRICE WATERHOUSE
Membre de PricewaterhouseCoopers
Etienne Boris

SALUSTRO REYDEL
Edouard Salustro Michel Savioz

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
représenté par
M. Christian Chiarasini et
M. Radwan Hoteit
41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine

BEFEC - PRICE WATERHOUSE
Membre de PricewaterhouseCoopers,
représenté par
M. Etienne Boris
32, rue Guersant, 75017 Paris

SALUSTRO REYDEL
représenté par
M. Edouard Salustro
et M. Michel Savioz
8, avenue Delcassé, 75008 Paris

Responsable de l'information
CONTRÔLE ET FINANCES
M. Philippe Bordenave

Suppléants

GUERARD-VIALA
125, rue de Montreuil
75011 Paris

M. Alain Grosmann
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine

M. François Chevreux
8, avenue Delcassé
75008 Paris

Table de concordance COB

Sections	Rubriques	
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	p. 155
1.2	Attestations des responsables	p. 155
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	p. 155
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	p. 154
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	p. 55 et 56
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	p. 36
3.4	Marché des titres de l'émetteur	p. 37
3.5	Dividendes	p. 38
4.1	Présentation de la société et du groupe	p. 2 à 39 et 132-133
4.3	Faits exceptionnels et litiges	p. 154
4.4	Effectifs	p. 51 et 130
4.5	Politique d'investissement	p. 45
5.1	Comptes de l'émetteur	p. 74 à 153
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	p. 125
7.1	Évolution récente	p. 44 à 48
7.2	Perspectives d'avenir	p. 4 à 7 et 46

COB

Le présent document de référence a été enregistré auprès
de la Commission des Opérations de Bourse le 19 avril 1999
sous le numéro R. 99-117.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété
par une note d'opération visée par la Commission.

Assemblée Générale Mixte du 4 mai 1999

Résolutions

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation du bilan et du compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1998).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1998, approuve le bilan au 31 décembre 1998 et le compte de résultats de l'exercice 1998. Elle arrête le résultat net après impôts à 7 070 703 732,19 francs (1 077 921 835,15 euros).

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1998 et mise en distribution du dividende).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide en application de l'article 20 des statuts la répartition du solde bénéficiaire du compte de résultats s'élevant à 7 070 703 732,19 francs (1 077 921 835,15 euros) comme suit :

- dotation à la réserve légale de 12 916 207,50 francs (1 969 063,14 euros) pour atteindre 10 % du capital dans la limite de 5 % du bénéfice de l'exercice.

Après cette affectation, le solde disponible s'établit à 7 057 787 524,69 francs (1 075 952 772,01 euros). Ce montant, complété du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 1 327 025 135,03 francs (202 303 677,68 euros), forme un total distribuable de 8 384 812 659,72 francs (1 278 256 449,69 euros) ainsi réparti :

1. Dotation à la réserve spéciale de plus-values à long terme de 1 139 541 489,30 francs (173 721 980,15 euros), portant ainsi le montant total de la réserve spéciale de plus-values à long terme à 5 769 462 642,51 francs (879 548 909,84 euros).

2. Dotation aux autres réserves d'une somme de 2 285 796 849,68 francs (348 467 483,33 euros) constituée de :

- 9 159 406,00 francs (1 396 342,44 euros) affectés au chapitre « Réserves d'investissement » par reprise de la provision pour investissements afférente à l'exercice 1992 ;
- 2 276 637 443,68 francs (347 071 140,89 euros) affectés au chapitre « Réserves diverses ».

Les dotations aux autres réserves portent l'ensemble des réserves à 39 613 000 000,00 francs (6 038 962 919,83 euros).

3. Répartition d'une somme de 327 733 200,00 euros à titre de dividende aux actionnaires de la BNP SA correspondant à une distribution de 1,50 euro (9,84 francs) par action au nominal de 4 euros, assortie d'un avoir fiscal au titre d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,75 euro (4,92 francs) portant le montant global à 2,25 euros (14,76 francs), étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par la BNP SA.

Le dividende de l'exercice 1998 sera détaché de l'action le 25 mai 1999 et payable en espèces à partir de cette date.

Le Conseil d'administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi 65-566 du 1^{er} juillet 1965, qu'au titre de 1995 il a été distribué un dividende de 3,60 francs par action au nominal de 25 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,80 franc soit un total de 5,40 francs par action, qu'au titre de 1996 il a été distribué un dividende de 5,40 francs par action au nominal de 25 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 2,70 francs portant le montant global à 8,10 francs et qu'au titre de 1997 il a été distribué un dividende de 7,00 francs par action au nominal de 25 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 3,50 francs portant le montant global à 10,50 francs.

4. Affectation au report à nouveau d'une somme de 2 809 685 454,02 francs (428 333 786,21 euros).

Troisième résolution

(Approbation des opérations et conventions visées par les articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

Quatrième résolution

(Emission de tous titres de créance, notamment obligations et titres assimilés).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, autorise le Conseil d'administration à procéder sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 6 milliards d'euros (39 357 420 000 francs) ou de la contre-valeur de ce montant, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, de tous titres de créance (notamment obligations et titres assimilés tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée) libellés soit en euro, soit en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des titres, étant entendu que les obligations ou titres assimilés pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum ci-dessus fixé. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Conformément à la loi, cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente décision.

Cinquième résolution

(Achat d'actions de la société).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des opérations de Bourse, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale décide que les acquisitions d'actions pourront notamment être effectuées en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, y compris par utilisation de mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 120 euros par action et le prix minimum de vente être inférieur à 50 euros par action.

Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Sixième résolution

(Ratification de la cooptation d'un administrateur et renouvellement de son mandat).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires :

- ratifie la nomination en qualité d'administrateur de M. Bernhard Walter qui a été coopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 26 février 1999 en remplacement de M. Jürgen Sarrazin pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998 ;
- constatant que le mandat d'administrateur de M. Walter arrive à échéance, renouvelle ledit mandat pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jacques Friedmann pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jacques Henri Wahl pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de

M. René Thomas pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Dixième résolution

(Nomination d'un administrateur).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans, M. Jean-Marie Messier en remplacement de M. Jean Gandois dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Le mandat de M. Messier prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Onzième résolution

(Nomination d'un administrateur).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans, M. François Grappotte. Le mandat de M. Grappotte prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Douzième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, fixe à 400 000 euros (2 623 828 francs) le montant maximum de la somme annuelle à verser au Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Treizième résolution

(Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil

d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 :

1. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société.
2. Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 500 millions d'euros (3 279 785 000 francs) de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
3. Décide, en outre, que le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 7,5 milliards d'euros (49 196 775 000 francs).
4. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5. Décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société en application de l'article 339-5 de la loi du 24 juillet 1966 pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes.

6. Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.

7. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée sera au moins égale à la valeur nominale des actions.

8. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le Conseil ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créance, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

9. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

Quatorzième résolution

(Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles 180-III alinéa 3 et 193-1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 :

1. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application des articles 194-1 et 339-3 de la loi du 24 juillet 1966 précitée ; étant précisé que ces actions ou valeurs mobilières pourront être émises notamment à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre de toutes offres publiques d'échange initiées par la société sur les titres d'une ou plusieurs sociétés admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article 193-1 de la loi du 24 juillet 1966.

2. Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 2,4 milliards d'euros (15 742 968 000 francs) de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

3. Décide que :

- dans l'hypothèse où il ne serait donné suite à aucune des offres publiques initiées par la société sur les titres de la Société Générale et de Paribas, le montant prévu au 2 ci-dessus sera ramené à 600 millions d'euros ;
- dans l'hypothèse où il ne serait donné suite qu'à l'une de ces deux offres publiques, le montant prévu au 2 ci-dessus sera ramené à 1 500 millions d'euros.

4. Décide, en outre, que le montant maximal de la dette afférente aux titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 7,5 milliards d'euros (49 196 775 000 francs) ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, ou valeurs mobilières à émettre en application de la présente résolution, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

6. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions, ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

7. Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires

à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.

8. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale le cas échéant à la limite inférieure prévue par la loi.

9. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le Conseil ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Plus particulièrement, en cas d'émissions d'actions ou valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la société, le Conseil d'administration aura tout pouvoir à l'effet notamment de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ; et de constater le nombre de titres apportés à l'échange ainsi que le nombre d'actions ou valeurs mobilières à créer en

rémunération ; de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la société ; d'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ; de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite « prime d'apport », de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée.

En cas d'émission de titres de créance, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

10. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un délai de priorité, y compris en vue de rémunérer des titres apportés dans le cadre de toutes offres publiques initiées par la société.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

Quinzième résolution

(Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport).

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, délègue audit Conseil les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 600 millions d'euros (3 935 742 000 francs) par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission,

de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

L'Assemblée Générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet le cas échéant de déterminer les dates et modalités des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

La présente délégation est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

Seizième résolution

(Augmentation de capital en période d'offre publique d'achat – OPA – ou d'offre publique d'échange – OPE – sur les titres de la société).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article 180-IV de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, décide expressément que les délégations données au Conseil d'administration sous les treizième, quatorzième et quinzième résolutions ci-dessus, à l'effet de réaliser l'augmentation du capital de la société, sont maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.

Le maintien, en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, des délégations données au Conseil d'administration est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

Dix-septième résolution

(Limitation globale des autorisations).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des treizième, quatorzième et quinzième résolutions, décide :

- de fixer à 10 milliards d'euros (65 595 700 000 francs), ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées ;

et,

- de fixer à 2,4 milliards d'euros (15 742 968 000 francs) le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions conformément à la loi.

Dix-huitième résolution

(Réduction de capital par annulation d'actions).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la cinquième résolution de la présente Assemblée Générale statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, pour modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes

formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

Dix-neuvième résolution

(Modification statutaire : franchissement de seuils en capital et en droits de vote).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier ainsi qu'il suit le septième alinéa de l'article 5 des statuts, relatif à la non-déclaration de franchissements de seuils statutaires et légaux :

« Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article 356-4 de la loi du 24 juillet 1966 sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société ».

Vingtième résolution

(Pouvoirs pour formalités).

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Notes

Notes



Notes

Conception et Réalisation

BNP

Tél. : 01 40 14 45 46

Internet : <http://www.bnp.fr>

Direction Contrôle et Finances
Direction de la Communication et de la Publicité

Agence

ACTIFIN - 01 56 88 11 11

Création graphique : Erick Ganne

Crédits photos : C. Demonfaucon, Emmanuel Gaffard,
Bruno Garcin-Gasser, Benoit Roland, L. Zylberman

Pix / Peter Beavis, Chris Bell, Geoff Brighting, Rob Brimson,
Bozena Cannizzaro, FPG, J. P. Fruchet, E. Garcia, Sarah Jones, Paul King,
L. Lefkowitz, Chris Lomas, Masterfile,
Planet Earth/Eastcott & Momatiuk, Herwarth Voigtman,
Chris Ryan, Ryanstock, Chris Salvo, Peter Sherrard, Droits Réservés

COB

Ce rapport annuel 1998 constitue le document de référence
de la BNP enregistré auprès de la COB.



Siège Social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris

Téléphone : 01 40 14 45 46

Internet : <http://www.bnpparibas.com>

RCS Paris B 662 042 449

Société Anonyme au capital de 873 955 200 euros

Relations avec les actionnaires

Téléphone : 01 40 14 93 00